VENDREDI 1er SEPTEMBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1747
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Quand l'agriculture fait sa rentrée !



Au diapason du secteur scolaire, l'agriculture fait aussi sa rentrée en septembre. Cela se traduit par la mobilisation du réseau des Chambres qui renouvellent régulièrement leurs offres de formations. C'est aussi le cas pour les Groupes d'étude et de développement agricoles (Geda) qui exploitent l'intelligence collective des agriculteurs dans le but de faire progresser les pratiques. Ce numéro vous présente quelques-unes des formations proposées dans la région et souligne que les Geda de la Côte-d'Or sont actuellement en recherche de *« forces vives »*.

Pages 07, 09, 10 et 19.

Encart : Agram SAS (Nièvre et Yonne)



ACTUALITÉ P. 08
Fête régionale de l'agriculture // Tous à Châtillon-sur-Seine ce week-end



PRODUCTIONS P.14
Cultures // Silphie : une culture polyvalente au potentiel prometteur



RURALITÉ P.18
Étude // L'exode d'après Covid a-t-il vraiment eu lieu ?

fendt.fr
FENDT

CONDITIONS MORTE SAISON MAXI
Gamme fenaison Fendt :
Rentabilité déclinée, récolte en Vert assurée !
Prolongement naturel de nos tracteurs, notre gamme de fenaison comprend un large panel de matériels de récolte des fourrages qui vous assurera une efficacité et une rentabilité d'utilisation égales à celles des tracteurs. Des faucheuses à disques Slicer avec ou sans conditionneur et faucheuses à tambours Cutter aux andaineurs de 1 à 4 rotors Former en passant par les faneuses Lotus et Twister, la gamme fenaison Fendt vous garantira une récolte en toute tranquillité !
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS



V-MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
contact@vmat-dallage-chape.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CONCOURS DE LABOUR DES JA DE LUZY : LE SILLON DE LA VIE

.05 MOISSONS : UNE ARRIÈRE-SAISON VITE ARRIVÉE

.06 AIDES AUX INVESTISSEMENTS : COMMENT FONCTIONNE LE PSN ?

.07 ÉLEVAGES ALLAITANTS : L'ENGRAISSEMENT EN QUESTIONS

.08 FÊTE DE L'AGRICULTURE : TOUS À CHÂTILLON CE WEEK-END !

.09 COMICE DE SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER : UNE RÉUSSITE POUR TOUS

.10 VENDANGES : ÇA COMMENCE LUNDI

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 PROPRIÉTÉ RURALE : LE SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL EXPLIQUÉ AUX BAILLEURS

ACTUALITÉ // FRANCE

.12 COPRODUITS : VALORISER LA LAINE ET LES PEAUX

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 BETTERAVES : *« LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE AUGMENTE LA PRESSION DES INSECTES RAVAGEURS »*

.14 SILPHIE : UNE CULTURE POLYVALENTE AU POTENTIEL PROMETTEUR

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.15 PRODUCTION OVINE : CONCOURS PLUVIEUX, CONCOURS HEUREUX ?

PRODUCTIONS // VIGNE

.16 *« IT'S WINE TIME »* : HISTOIRE ET PAPILLES

RURALITÉ // TERRITOIRES

.17 PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX : DES DISPOSITIFS EN QUÊTE D'ADAPTATION

.18 ANALYSES : L'IMPACT RÉEL DU COVID SUR LES TERRITOIRES RURAUX

SERVICES

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.26 ACCESSIBILITÉ À LA CULTURE : DES GILETS VIBRANTS POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

.27 HISTOIRE 2/3 : LA TRANSFORMATION EN HÉRITAGE

.28 UN VRAI SOUTIEN : BERGÈRE D'APPUI DANS LES ALPAGES



// LE DESSIN

// EN BREF

Machinisme Disparition de la marque Sulky, remplacée par Sky

Connue pour ses outils de travail du sol, semoirs, épandeurs d'engrais, la marque française Sulky change de nom. Le groupe familial Burel, qui en est propriétaire, fusionne ses trois marques historiques : Sulky, Prolog et Sky (contraction de la marque historique née en 1936) passent sous la même bannière Sky Agriculture, annonce-t-il sur son site internet. Deux objectifs sont visés. Avec un nom plus facilement prononçable hors de France, la marque veut se développer à l'export. Sky Agriculture ambitionne un chiffre d'affaires de 50 % hors Hexagone (contre 40 % aujourd'hui). Une nouvelle dynamique en termes d'innovation est projetée. *« Cette stratégie mono-marque permet aussi à Sky Agriculture de s'adapter au nouveau visage de la distribution de matériel agricole en Europe : le marché se concentre, les restructurations du réseau de concessionnaires vont bon train, avec leur nombre qui ne cesse de diminuer depuis plusieurs années »*, explique le président Julien Burel. Basé à Châteaubourg (Ille-et-Vilaine), le groupe Burel emploie 350 personnes.

Phytos Un dispositif de taxe et remboursement pourrait diminuer leur usage de 25 %

La création d'une taxe sur les pesticides remboursée aux agriculteurs permettrait de réduire l'usage des phytosanitaires de 25 %, selon une étude de l'Inrae qui a été présentée au congrès des économistes agricoles à Rennes (du 29 août au 1er septembre). Les chercheurs ont testé ce scénario avec des données de grandes cultures (céréales, betterave, pois, colza) collectées dans la Marne entre 2007 et 2014. D'après leur simulation (avec le modèle MEMC), une taxe de 100 % sur les prix des pesticides réduit de 25 % l'utilisation de pesticides. De plus, une compensation à hauteur de 100 % de la taxe payée (compensation homogène par culture et aire de production) permet de limiter les pertes de revenu à 21 €/ha en moyenne, au lieu de 165 €/ha. L'intérêt de ce dispositif, envisagé à échelle de l'UE, est d'inciter fortement à diminuer l'utilisation de phytosanitaires tout en neutralisant *« dans une large mesure »* l'effet négatif de la taxe sur le revenu des agriculteurs, souligne l'étude. Il conviendrait désormais de mener cette simulation *« pour d'autres cultures, les fruits et légumes en particulier »* ajoutent les auteurs.

Blé « La domination russe va perdurer » sur le marché mondial

Le marché mondial du blé connaît une *« domination russe »*, rendue *« nécessaire »* par les faibles disponibilités des autres grands exportateurs en 2023-2024, a souligné le 24 août la société de conseil Agritel. *« La domination russe va perdurer,* a déclaré le chef analyste Alexandre Marie, lors d'une conférence de presse. *Elle est nécessaire, vu l'équilibre précaire du marché »* du blé à l'échelle internationale. La Russie dispose d'une offre abondante sur l'actuelle campagne, proche du record de l'an dernier avec une production de 87,5 Mt de blé et un stock de 17,4 Mt. Ses exportations sont attendues à 49 Mt, du jamais vu. Cela représente environ un quart du commerce mondial, d'après Agritel. Le leadership du blé russe est accentué par une baisse de production des huit principaux exportateurs mondiaux, à 374,7 Mt (-23 Mt sur un an). Autre élément de *« fragilité »* du marché, selon Alexandre Marie, l'origine mer Noire pèse environ 40 % du commerce international de blé. *« Le risque géopolitique est majeur »* dans cette zone, théâtre de la guerre entre Russie et Ukraine. La mer Noire voit 31 % de ses capacités d'export à l'arrêt, 54 % à risque, d'après Agritel.

// EN IMAGE

Rumeur Une liste rurale aux Européennes ?

La rumeur court grand train au sein de la sphère agricole et rurale. Sous l'impulsion de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) de son président, Willy Schraen et de son conseiller politique, Thierry Coste, une liste *« rurale »* pourrait se constituer en vue des élections européennes de 2024. L'idée est de rassembler l'ensemble des acteurs ruraux, dans un esprit *« transpartisan »* pour peser dans le débat et *« mettre un terme à l'écologie punitive »* selon les mots de Willy Schraen. La dernière fois qu'une liste de ce type avait participé, c'était en 2004. Conduite par Jean Saint-Josse, la liste Chasse, Pêche, Nature et Traditions (CPNT) avait rassemblée 4,23 % des suffrages. Il reste maintenant à trouver 79 candidats. Les élections qui se tiendront du 6 au 9 juin 2024 visent à désigner les 705 membres du Parlement européen. Le scrutin est national et proportionnel.



DR

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// MARCHÉS DU BLÉ

La France bien positionnée sur un marché incertain

Alors qu'un colloque consacré au blé tendre et notamment aux capacités de la Bourgogne Franche-Comté à se positionner sur ces marchés va avoir lieu le 21 septembre à Beaune, voici un point sur la place du blé français dans le concert mondial.



En dépit d'hétérogénéités constatées, la production de blé française sera au rendez-vous, en qualité comme en quantité.

Le blé français dispose de quelques atouts pour trouver sa place sur le marché international lors de la campagne 2023-2024. C'est en tout cas ce qu'ont estimé le 24 août les responsables d'Agritel, société experte en stratégies des marchés agricoles et agroindustriels, lors d'une présentation à la presse des principaux enjeux du commerce sur les marchés du blé ces prochains mois. En dépit des aléas climatiques de l'été – déficit hydrique, vents séchants, pluies tardives –, le potentiel de la production française sera conséquent, avec des rendements légèrement supérieurs à la moyenne quinquennale (73 q/ha, soit +1,4 %) et des volumes estimés par Agritel à 34,8 millions de tonnes - Mt (+3 % par rapport à 2022). Si la situation est hétérogène en fonction des régions, *« la filière française pourra répondre à la demande en quantité comme en qualité »*, a estimé Alexandre Marie, analyste en chef d'Argus Media France, le groupe auquel appartient Agritel. Si les pluies de fin de cycle ont détérioré les qualités de certains blés (environ 10 % du potentiel) et provoqueront leur déclassement, *« l'essentiel de la production répond aux critères d'exportation, de la meunerie domestique et de l'amidonnerie, en matière de poids spécifiques et de taux de protéines »*.

Espagne, gros client

Compte tenu de la demande modérée en France liée à l'inflation, ce sont 17 à 18 Mt qui devraient ainsi être disponibles pour l'exportation cette année, sans compter les stocks de fin de campagne. D'après les prévisions d'Agritel, environ 7,5 Mt partiraient vers les pays de l'Union européenne et 9,5 Mt vers les pays tiers. La demande devrait être notamment tirée, côté UE, par l'Espagne (2,3 Mt) dont la récolte a été amputée de près de 50 %, et par les pays du nord de l'Europe. Quant aux pays tiers, les principaux acheteurs devraient être les pays traditionnels de destination du blé français : l'Algérie – en dépit de son ouverture récente à l'origine Mer Noire, le Maroc – malgré un régime moins favorable aux blés français – ou encore l'Afrique subsaharienne. Lors de cette campagne, la Chine, qui a subi d'importants aléas qualitatifs, devrait se présenter aux achats de blés de qualité meunière. Les perspectives de marché divergent cependant nettement entre blé meunier et blé fourrager, relève Alexandre Marie. Compte tenu des problèmes qualitatifs rencontrés dans de nombreux pays exportateurs, les déclassements pourraient être conséquents dans l'UE mais aussi en Russie et Ukraine.

Blé meunier en baisse, blé fourrager en hausse

Sur cette vaste zone (UE, Russie, Ukraine), le blé fourrager représenterait 41 % du total, une part élevée. *« Le disponible en blé meunier risque de se situer sur des tranches basses dans plusieurs pays avec peu de marges de manœuvre »*, explique l'expert. *« L'élastique risque de se tendre rapidement. »* À l'inverse, le marché promet d'être beaucoup plus lourd dans des blés de moindre qualité. *« La production est élevée en Europe continentale (240 Mt de disponible en additionnant UE, Russie et Ukraine), cela pèse d'ores et déjà sur les prix et va nécessiter d'importants dégagements en début de campagne »*, prévoit l'expert. En outre, les disponibilités de maïs sont au plus haut, avec près de 600 Mt chez les quatre premiers exportateurs mondiaux (États-Unis, Argentine, Brésil, Ukraine) et les stocks élevés. *« Il est probable que le maïs limite les incorporations de blé dans l'alimentation animale au niveau mondial et modère les prix du blé »*, poursuit Alexandre Marie. Outre les fragiles disponibilités en blé, d'autres facteurs pourraient venir déstabiliser les équilibres du marché lors de cette campagne. Dans l'hémisphère sud, les aléas climatiques – notamment le déficit – hydrique – pourraient impacter l'offre australienne et argentine. Sans compter bien sûr l'incertitude majeure qui pèse sur les possibilités d'exportation de l'Ukraine en Mer Noire et autres risques géopolitiques de ce type.

Actuagri

La Russie en arbitre

En plein conflit russo-ukrainien, l'origine Mer Noire n'aura jamais été aussi stratégique pour l'équilibre du marché mondial. ***« En dépit de la guerre, le poids de la zone – près de 40 % des échanges mondiaux de blé – a tendance à se renforcer, du fait de prix compétitifs »*****, souligne Alexandre Marie. Avec une récolte très correcte de près de 88 Mt, auquel il faut ajouter un surplus de stock de 10 Mt issu de la récolte record de 2022, la Russie pourrait franchir lors de cette campagne un nouveau palier à l'exportation : 49 Mt contre 48,1 Mt l'an dernier. La part de marché de la Russie approcherait alors, pour la première fois, un quart du commerce mondial. Côté ukrainien, malgré la fermeture du corridor maritime de la Mer Noire, les autres flux d'exportation fonctionnent par les voies terrestre et fluviale et la récolte est attendue par Agritel au niveau très honorable de 20,5 Mt.** ***« Le monde a besoin de la disponibilité russe »*****, résume Alexandre Marie.** ***« Si une contrainte venait à peser sur la Mer Noire, il faudrait rationner la demande mondiale. Il est donc très probable que la domination russe perdure. »***



// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE LUZY

58 Le sillon de la vie

Le 19 août, les JA de Luzy organisaient leur concours de labour. Ce dernier était dédié à Mathieu Angel, disparu il y a peu (TDB n° 1741).



JA de Luzy

Du rang du haut à gauche : Julian Guérin, Marius Brossut, Quentin Clément, Cillian Testard, Raphaël Epinat, Quentin Montcharmont. Deuxième rang en partant de gauche : Antoine Truchot, Gaëtan Martin, Bertrand Lordey et son fils Mathis et Élodie Develay (compagne de Mathieu Angel).



L'ensemble de Mathieu Angel, lors du concours de labour de Luzy.

Cohésion sans faille

Quentin Montcharmont, président des JA de Luzy, stipule : *« deux inscrits venaient de Saône-et-Loire car il n'y a pas de concours de labour dans leur canton. Nous apprécions que les JA d'autres départements se sentent ici comme chez eux, et vice versa puisque des JA de Luzy sont allés animer la finale départementale de Saône-et-Loire le 19 août avec trois moisbat'cross. Les JA ont un esprit collectif que j'affectionne particulièrement »*. Quentin Montcharmont et toute l'équipe des JA de Luzy tenaient aussi à remercier l'ensemble des donateurs et des bénévoles : *« Tous ont joué le jeu en offrant des lots à tous les participants. Les concessionnaires ont également prêté du matériel pour l'exposer. Nous sommes touchés de voir que les concours de labour sont encore fédérateurs. Nous remercions également chaleureusement les juges – tous d'anciens participants de concours de labour chevronnés : Fred Cyrille, Thierry Cloix, Olivier Clair et Xavier Epinat (chez qui se déroulait le concours) »*.

Ensemble c'est tout

Cet engouement, les JA de Luzy l'on aussi noté via le nombre de réservations au repas du soir : *« Même si le public n'est pas forcément présent lors du concours, il a répondu à l'appel pour les festivités du soir avec 200 de prévus. Encore une fois, c'est la preuve que la cohésion et la convivialité sont au rendez-vous afin de créer du lien entre les générations »* et d'ajouter : *« d'ailleurs, le plus jeune participant à 15 ans, ce qui montre que la relève est prise en matière de concours de labour. Cela fait très plaisir à voir »*. Enfin, ce concours de labour était dédié à Mathieu Angel (TDB n° 1741) : *« Nous avons mis en place le trophée Mathieu Angel, afin de lui rendre hommage. De plus, Bertrand Lordey, un de ses amis et en accord avec la famille de Mathieu, a fait tourner son ensemble aujourd'hui. Cela nous tenait à cœur car nous savons combien les concours de labour étaient importants pour lui. Même si la vie continue, il aura toujours une place dans nos cœurs et, ici, dans les champs »*.

Chloé Monget

Palmarès

Brabant : 1. Gaëtan Martin, 2. Antoine Truchot, 3. Cillian Testard, 4. Marius Brossut, 5. Julian Guérin, 6. Raphael Epinat, 7. Quentin Clément, 8. Bastien Perraudin.

Charrue : 1. Bertrand Lordey (avec l'ensemble de Mathieu Angel), 2. Quentin Montcharmont.

// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE CHÂTILLON-EN-BAZOIS

58 S'adapter pour attirer

Les JA de Châtillon-en-Bazois organisaient leur concours de labour à Tamnay-en-Bazois le 19 août ; une édition ajustée cette année.

« C'était une belle édition » pointe François Loiseau, président des JA de Châtillon-en-Bazois, suite à leur concours de labour. Organisé sur les terres du Gaec Laporte (Brigitte, Hervé et Sébastien), le concours a rassemblé 19 participants à Tamnay-en-Bazois.

Belle cohésion

De cet événement, François Loiseau retient : *« environ 10 participants étaient du canton et pour les autres, ils venaient de Moulins, Saint-Saulge ou encore Château-Chinon. C'est une volonté de notre part de toujours ouvrir aux autres cantons afin que tous puissent participer. Cela permet aussi d'attirer un peu plus de public tous les ans »*. Pour preuve, les JA de Châtillon-en-Bazois comptent cette année environ 140 repas contre une centaine habituellement : *« nos efforts commencent à payer ; ce qui fait plaisir à voir »*.

Ajustement

Parmi les raisons de cet engouement, François Loiseau évoque un changement : *« à l'accoutumée, nous tenons le concours en septembre. Mais, nous avons décidé d'avancer la date en août afin d'attirer les touristes et les personnes en vacances ; ce choix semble avoir été le bon »*. Afin de compléter l'événement, une démonstration de déchaumeur était proposée par SV Pro. François Loiseau conclut : *« nous remercions tous ceux qui se sont déplacés pour y assister et tous ceux qui se sont investis pour la bonne organisation de cette manifestation. Elle est pour nous un succès marqué par une convivialité indéniable ! »*. Le prochain rendez-vous des JA de Châtillon-en-Bazois est programmé en décembre (date à confirmer) pour leur traditionnel jugement de bétail.

Chloé Monget



Julie Rhoumy

Le concours de labour a réuni 19 participants.



JA 58

Le Gaec Laporte (Brigitte, Hervé et Sébastien) a prêté ses terres pour le déroulé du concours.

Palmarès

Charrue : 1. Célestin Deboux, 2. Simon Boulenger, 3. Maxence Daudin, 4. Diego Henault, 5. Grégory Martin, 6. Mathias Aulard, 7. Maxence Verrier, 8. Hugo Mesmère, 9. Romain Bertin, 10. Thierry Aulard, 11. Alexis Tholle.

Brabant : 1. Antonin Deboux, 2. Brice Loiseau, 3. Alexandre Charetier, 4. Damien Remond, 5. Jérémy Montaron, 6. Manon Lauferon, 7. Manon Collot, 8. Romain Tardivat.

// MOISSONS

21 Une arrière-saison vite arrivée

L'entreprise de travaux agricoles de René Meuzard, spécialisée dans les moissons, opère une « petite trêve » avant de lancer les récoltes de tournesol, soja puis maïs.



Le Lacanchois René Meuzard a terminé les moissons d'été le 10 août, dans une parcelle de blé bio autour de La Rochepot.

Ses huit moissonneuses tournent à plein régime tous les ans dans le département, et plus précisément dans les secteurs de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux et Lacanche. Sa 37e moisson d'été consécutive est à créditer d'une note plutôt positive: *« Elle est moyenne dans certains endroits, très bonne dans d'autres. Il est dommage que tous les épis n'aient pas tous été remplis car sinon, cette année aurait été exceptionnelle pour tout le monde »*, commente René Meuzard. Cet homme de 66 ans a fauché sa dernière parcelle le 10 août avec la présence de six de ses New Holland dans le même champ, histoire de *« marquer le coup »* pour la fin de ce nouvel exercice. Mais son équipe et lui-même seront très vite *« repartis en vadrouille »*: les premiers sojas et tournesols devraient être récoltés aux environs du 15 septembre, avec le maïs qui suivra dans la foulée. *« Tout se présente plutôt bien, là aussi, dans ces trois cultures. Toutes ont profité des dernières pluies estivales »*, indique l'entrepreneur, aidé dans son travail par plusieurs membres de sa famille, notamment son fils Paul et sa fille Agathe, sans oublier les saisonniers.

La passion l'a emporté

René Meuzard a débuté sa carrière à France Télécom. Lancer un jour son entreprise de travaux agricoles trottait dans un coin de sa tête depuis très longtemps: *« je prenais des vacances l'été, spécialement pour aller moissonner... J'ai toujours aimé ça! J'ai définitivement franchi le pas en 1987, une année où il y avait beaucoup de changements -pas toujours très intéressants- dans mon ancien métier. J'ai commencé avec une moissonneuse et j'ai évolué au fil du temps en développant mon parc matériel, en m'adaptant à la demande du terrain »*. Le Côte-d'Orien a compté jusqu'à 80 clients en une seule année: *« ce nombre a certes baissé avec la démographie agricole mais les surfaces sont restées les mêmes pour moi, avec l'agrandissement des exploitations »*. Si, autrefois, les mêmes machines opéraient dans les deux secteurs d'interventions de René Meuzard, la donne a considérablement changé, comme l'explique l'intéressé: *« à l'époque, une fois les moissons terminées vers Saint-Nicolas, nous avions le temps de redescendre les machines pour battre ici, autour de Lacanche et aussi vers Bligny-sur-Ouche, Nolay et Saint-Romain. Ce n'est plus le cas, car les variétés ont changé avec le temps, tout comme les dates de semis... Les récoltes se font désormais pratiquement en même temps. Il faut donc être partout au même moment! Dire qu'il a fallu doubler le matériel pour s'adapter à cette nouvelle caractéristique est un peu exagéré, mais nous ne sommes pas très loin, non plus, de la vérité! »*.

Les feux sont au vert

Tout comme les autres gérants d'ETA rencontrés cet été dans le journal, René Meuzard voit de l'avenir dans la sous-traitance des interventions en agriculture: *« les surfaces deviennent tellement importantes que les chefs d'exploitation ne peuvent plus tout faire. Oui, il y a de l'avenir dans les ETA, mais aussi dans tout ce qui touche l'agriculture! »*. L'entrepreneur relaye toutefois la nécessité de s'adapter à la hausse des prix: *« rien n'est toutefois évident. Il a fallu prendre en compte l'augmentation du coût du carburant, nous n'avons pas pu y échapper. L'AdBlue est aussi une charge supplémentaire pour nous: plus les machines sont performantes et plus la consommation augmente… Et cela va sans dire: le prix des pièces et des machines flambe, c'est une grosse problématique pour tout le monde… »*.

AG

// SÉCHERESSE

89 Le secteur du Serein passe en situation de crise

Après les fortes chaleurs de la semaine dernière et des pluies insuffisantes pour améliorer la situation hydrique du département, le préfet de l'Yonne a décidé de renforcer les mesures de restriction d'usage de l'eau. Ainsi, le Serein devient le premier secteur à être placé en situation de crise.

Les fortes chaleurs de la semaine dernière et les pluies des derniers jours révélées insuffisantes pour voir la situation hydrique de l'Yonne s'améliorer, ont conduit le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, à une nouvelle fois renforcer les mesures de restriction d'usage de l'eau dans le département, par arrêté préfectoral dont les effets sont entrés en vigueur le mercredi 30 août.

Aussi, étant donné que le débit du Serein *« reste très bas et que les prévisions météorologiques des jours à venir n'envisagent pas de précipitations significatives permettant d'infléchir la tendance à la baisse du niveau d'eau »*, comme l'écrit la préfecture, le Serein devient le premier secteur à être placé en situation de crise.

De nouvelles mesures de restriction d'usage de l'eau sont donc applicables aux usages aux particuliers, mais aussi aux professionnels, dont les agriculteurs.

Plusieurs interdictions

Ainsi, toujours dans ce même secteur du Serein, l'irrigation des grandes cultures, cultures fourragères et légumières de plein champ (type oignons, cornichons, pommes de terre) est interdite pour les prélèvements en cours d'eau et les nappes d'accompagnement, ainsi que pour les prélèvements en eau souterraine. Elle est recommandée entre 20 heures et 12 heures pour les prélèvements à partir d'une réserve artificielle autorisée et déconnectée des nappes et cours d'eau.

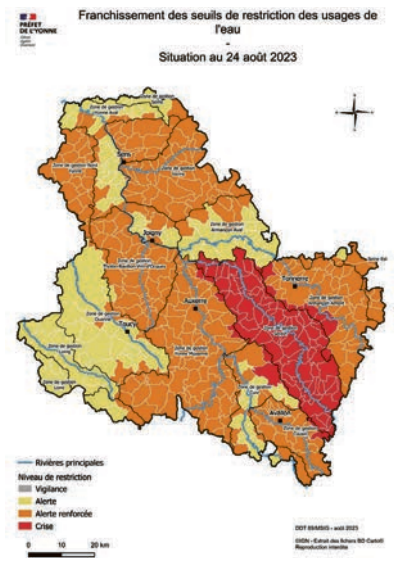
En ce qui concerne l'irrigation des cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures porte-graine et arboriculture fruitière, production de plants, plantes aromatiques et médicinales, plantations de vignes et co-plantations (repiquages) de moins de trois ans, celle-ci est interdite entre 12 heures et 20 heures pour les prélèvements en cours d'eau et les nappes d'accompagnement, ainsi que les prélèvements en eau souterraine. Elle est recommandée entre 20 heures et 12 heures pour les prélèvements à partir d'une réserve artificielle autorisée et déconnectée des nappes et cours d'eau.

Quant au remplissage des réserves, il est interdit, sauf mention spécifique dans l'arrêté d'autorisation délivré au titre de la loi sur l'eau.

À noter que les secteurs du Nord Yonne, de la Vanne, de l'Yonne Moyenne, du Tholon, de l'Armançon Amont et du Cousin sont en situation d'alerte renforcée.

L'Ouanne, le Loing, la Cure, l'Armançon Aval et l'Yonne Aval sont en situation d'alerte.

C. L. d'après communiqué



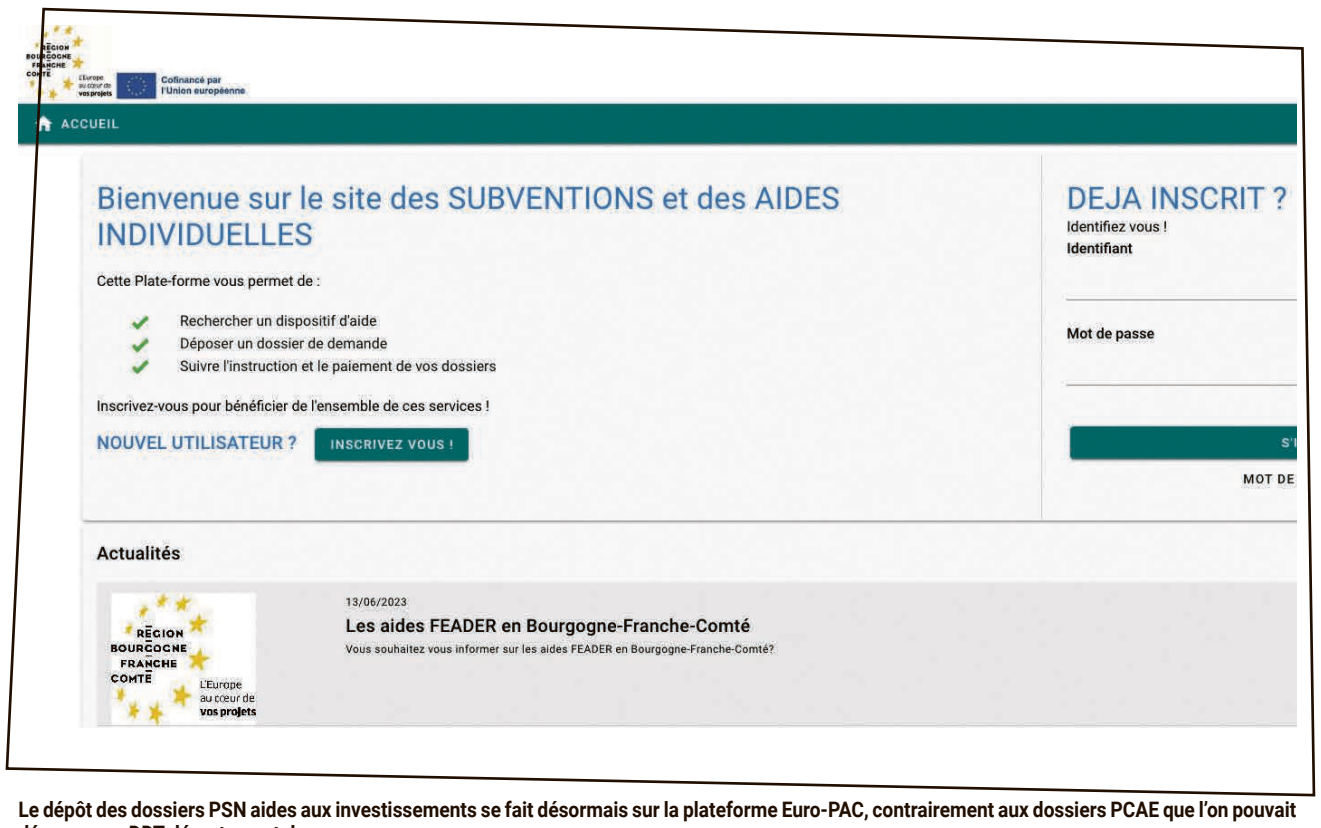
Le secteur du Serein est désormais placé en situation de crise.



// AIDES AUX INVESTISSEMENTS

Comment fonctionne le PSN ?

Le PSN (plan stratégique national) aides aux investissements, a récemment pris la place du PCAE, plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Si l'objectif reste le même, à savoir aider des agriculteurs à concrétiser leurs projets à travers des subventions, quelques éléments diffèrent, notamment pour la constitution, le dépôt et le suivi des dossiers. Voici de quoi mieux comprendre le fonctionnement de ce PSN.



Le dépôt des dossiers PSN aides aux investissements se fait désormais sur la plateforme Euro-PAC, contrairement aux dossiers PCAE que l'on pouvait déposer aux DDT départementales.

« *Le PSN (plan stratégique national) aides aux investissements, c'est la continuité du PCAE (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles)* », assure Isabelle Degroote, conseillère en bâtiment et infrastructure à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Dans le cadre de la nouvelle programmation de la PAC 2023-2027, quelques changements sont à noter pour les agriculteurs. La création du PSN en est un, celui-ci succédant au PCAE, pour cette même période 2023-2027.

Alors, comment fonctionne-t-il ? « *De la même manière que le PCAE* », répond Tiphaine Trousson, conseillère en agronomie et environnement à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Les agriculteurs doivent déposer un dossier, qui sera sélectionné sur une base de fonctionnement par points. C'est-à-dire que plus un agriculteur aura de points (en fonction de son zonage, s'il est JA, s'il est en bio, etc.), plus son dossier sera priorisé et plus il aura de chance d'être sélectionné pour l'attribution de subvention (à noter qu'il ne faut pas que l'agriculteur investisse avant d'avoir un accusé de réception de dépôt de demande, ndlr)* ».

La Région prend le relais

Dans l'Yonne, comme dans l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté, ce qui diffère avec le PCAE, c'est la gestion des dossiers. « *Avant, tout se faisait au niveau des départements, à travers les DDT. Désormais, tout est régionalisé. C'est le Conseil régional qui gère les enveloppes et choisit les bénéficiaires des subventions. Toute l'instruction des dossiers est gérée par le Conseil régional* », continue Tiphaine Trousson.

Les enveloppes sont différentes d'une région à une autre. Une concertation avec l'État et les Conseils régionaux a eu lieu au départ pour la construction d'une maquette nationale. « *On pourrait dire qu'il y a autant de PSN aides aux investissements que de région* », reprend Cyrille Fournier. « *Les montants ne sont pas les mêmes, les taux n'ont plus, ni les types de bâtiments éligibles, ni la grille de sélection…* ».

La plateforme Euro-PAC

Autre différence avec le PCAE : le dépôt des dossiers. Jusqu'alors, cela se faisait auprès des DDT départementales, en physique. Désormais, tout se passe de manière dématérialisée, sur la plateforme Euro-PAC.

Si le Conseil régional BFC a ouvert au 15 juin trois appels à projets pour l'année 2023 (lire par ailleurs), le dépôt des dossiers sur Euro-PAC (qui devait être possible depuis le 15 juillet) n'est pas encore faisable. « *Pour le moment, les agriculteurs ne peuvent que déposer des demandes de pré-intention, auxquelles le Conseil régional répond par un accusé de réception, mais ils pourront bientôt y déposer leurs dossiers* », confie Tiphaine Trousson.

Aussi, le Conseil régional a récupéré les dossiers de solde de paiement PCAE qui n'étaient encore pas clôturés. Un changement qui a entraîné pour certains agriculteurs, des retards dans les paiements des subventions. À noter que le Conseil régional a jusqu'en juin 2025 pour clôturer les demandes de paiement.

Enfin, une dernière différence est à noter encore le PCAE et le PSN. « *Désormais, pour chaque volet ouvert, un agriculteur n'a le droit sur la programmation 2023-2027 de faire que deux dossiers, alors qu'auparavant, il pouvait faire deux demandes de constructions subventionnées sur la période de cinq, et autant de dossiers de petits équipements qu'il y avait d'appels à projets* », indique Isabelle Degroote.

Christopher Levé

Quels sont les volets ouverts ?

Le Conseil Régional BFC a ouvert au 15 juin trois volets d'appels à projets pour l'année 2023 : le volet modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique (dont la référente Chambre 89 est Isabelle Degroote) ; le volet diversification productions émergentes, transformation, commercialisation (dont la référente Chambre 89 est Déborah Colard) ; et le volet transitions agroécologiques des productions végétales (dont aire de lavage) (dont la référente Chambre 89 est Tiphaine Trousson).

Pour la première partie modernisation, trois volets sont lancés : celui sur les bâtiments, le bien-être animal et l'adaptation au dérèglement climatique ; celui sur les effluents ; et celui sur l'énergie. L'enveloppe totale est d'un peu plus de 20 millions d'euros, dont 11 millions (dont 9, 950 millions rien que pour le volet bâtiments, ndlr) du programme Feader. Le reste provient d'un cofinancement du Conseil régional et des Conseils départementaux.

Pour la deuxième partie diversification, deux volets sont ouverts : celui sur la transformation-commercialisation de produits agricoles ; celui sur la mise en place et le développement de productions émergentes en région. Ici, une enveloppe de 1,5 million d'euros du programme Feader est disponible, ainsi qu'un cofinancement du Conseil régional et des Conseils départementaux dont le montant n'est pas connu.

Enfin, le volet pour la transition agroécologique bénéficie d'une enveloppe totale de 3,6 millions d'euros, dont 1,9 million provenant du programme Feader. Le reste provient d'un cofinancement du Conseil régional et des Conseils départementaux.

À noter que les dossiers sont à déposer sous forme dématérialisée sur la plateforme Euro-PAC avant le 30 octobre avec une complétude jusqu'au 30 décembre 2023.



// ÉLEVAGES ALLAITANTS

21

L'engraissement en questions

La Chambre d'agriculture dédie l'une de ses formations de la rentrée à l'engraissement des bovins mâles. Deux rendez-vous sont proposés les 7 et 21 septembre.



Dans un marché fluctuant du maigre, certains éleveurs naisseurs s'interrogent parfois sur la finition de leurs animaux. *« Dans ce contexte, nous proposons une formation de deux journées sur l'engraissement des mâles, avec une partie dans notre antenne de Pouilly-en-Auxois et une autre sur une exploitation »*, présente Matthieu Javelle, qui poursuit : *« nous mettrons l'accent sur les points essentiels pour réussir dans cette conduite. Ce rendez-vous s'adresse aussi bien à ceux qui hésitent à se lancer qu'à ceux qui ont déjà franchi le cap »*. Différents aspects seront abordés avec la participation de plusieurs techniciens de la Chambre d'agriculture : *« nous reprendrons tout depuis le début, dès la conduite des veaux depuis leur plus jeune âge… Nous ferons un point sur le logement de cette catégorie d'animaux et sur le planning d'alimentation à prévoir : engraisser, oui, mais avec quoi ? Pendant combien de temps ? À quel prix ? Quelle est la place de la génétique dans la réussite de l'atelier d'engraissement et quelle orientation pour le troupeau à l'avenir ? L'intérêt économique sera aussi étudié, un tas de questions sont à considérer »*. Jean-Philippe Benoist, éleveur en race charolaise à Torcy-et-Pouligny près d'Époisses, partagera son expérience avec les participants lors de la deuxième journée de formation.

AG

Renseignements et inscriptions auprès de Céline Faubladier : 03 80 90 89 09, celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

« Ici, rien ne sort en maigre »

Témoignage

Bernard Ehret engraisse ses bovins depuis quarante ans à Duesme, près d'Aignay-le-Duc : *« 1983 correspond à l'année de mon installation. Oui, j'ai toujours engraissé mes bovins, autrefois en charolais et aujourd'hui en limousin. Ici, rien n'est jamais sorti en maigre ! »*. En plus de la satisfaction d'aller *« au bout de la chaîne »*, l'engraissement est devenu une véritable passion pour cet éleveur de 70 vaches. Sur le plan économique, cet homme de 61 ans trouve *« forcément son compte »* puisqu'il n'a jamais changé de conduite depuis toutes ces années. Sa dernière bande de taurillons est *« partie »* à une moyenne de 520 kg de carcasse, à un prix rémunérateur de 5,25 euros/kg.

Un grand nombre de produits alimentaires sont issus de sa ferme. Une des caractéristiques de l'exploitation vient du maïs, qui n'est plus utilisé l'été : *« laisser mes silos ouverts avec la chaleur et le faible nombre d'animaux ne serait pas justifié. À partir de fin mai, je le remplace par une ration semi-sèche avec de l'enrubanné de luzerne et des graminées. À titre d'exemple, pour la finition de mon dernier lot, je donnais 11 kg d'enrubanné à 75 % MS, il y avait aussi 6 kg de farine d'orge et un kilogramme de complémentaires azotés, avec 45 % de protéines »*. Les rations de l'éleveur ne sont pas *« des bêtes de course »* mais permettent d'obtenir des poids de carcasse satisfaisants : *« l'engraissement chez moi est relativement long, entre 22 et 23 mois, contre 20, 19 voire 18 mois chez des engraisseurs spécialisés. Je n'ai jamais réussi à obtenir des GMQ records alors je préfère y aller tranquillement, sans pousser les bêtes, le tout en maîtrisant le coût des rations. Je m'y retrouve sur d'autres points : je pense aux problèmes d'acidose ou autres pépins de santé, qui se font de moins en moins fréquents »*. Quel conseil donnerait Bernard Ehret à un jeune éleveur naisseur qui hésiterait à se lancer ? *« Comme pour tout, il faut être passionné. Pour engraisser, au niveau matériel, il faut être équipé d'un couloir de contention, d'une bascule et d'un quai de chargement, c'est essentiel pour faire du taurillon. Une remarque de ma part : il est parfois plus simple de ramener du foin dans un bâtiment que d'emmener des vaches dans un pré à 30 km de son exploitation… »*.

// PORTRAIT

21

Son métier : agent de pesée

Magali Della Casa est l'une des 48 personnes salariées de la coopérative Alysé. Rencontre.

Difficile de passer inaperçu avec deux Lactocorders dans les mains à Bretenière : Magali Della Casa n'a pas échappé à une petite interview à l'improviste lors de son passage dans les couloirs de la maison de l'agriculture. Cette habitante de Fontaines-en-Duesmois travaille depuis 18 ans pour Alysé (ex Côte-d'Or Conseil Élevage et Contrôle laitier). Sa fonction ? Agent de pesée. *« Je me déplace dans toute la Côte-d'Or pour prélever des échantillons de lait chez nos adhérents. Plusieurs protocoles sont mis en place selon les besoins et les exploitations »*, présente Magali Della Casa, qui poursuit : *« je dépose ensuite ces échantillons dans l'un de nos trois dépôts situés à Cestres, Pagny-le-Château et Cessey près de Baigneux-les-Juifs, avant que ces derniers ne prennent la direction du laboratoire d'analyses laitières à Rioz, en Haute-Saône »*. Cette côte-d'orienne de 47 ans apprécie beaucoup son métier qualifié de *« dynamique, riche en rencontres et au contact des animaux »* : *« il me plaît beaucoup et, cerise sur le gâteau pour moi : je suis autonome, chose que je recherchais. À l'époque, rien ne lassait pourtant penser que j'allais travailler dans ce domaine. La raison : j'avais une grande peur des vaches ! Aujourd'hui, je travaille au milieu d'elles, tout peut donc arriver dans la vie… »*.



Magali Della Casa se déplace dans toute la Côte-d'Or pour prélever des échantillons de lait.

En évolution

Le recours à un agent de pesée devient de moins en moins fréquent avec le développement des robots de traite et des salle équipées de compteurs. Les missions confiées à Magali Della Casa ont su s'adapter à ce nouveau contexte : *« je contrôle moi-même le bon fonctionnement de ces robots. Les exploitations sont d'ailleurs de plus en plus équipées. À la louche, je dirais qu'environ 45 fermes ont ce type de matériel en Côte-d'Or. Pour les robots, j'effectue aussi plusieurs déplacements dans l'Yonne. J'ai également une troisième mission à Alysé : je suis agent de liaison. Cela consiste à réaliser des échanges matériels entre Bretenière et notre siège situé à Migennes. Cela peut concerner des Lactocorders comme aujourd'hui, si ces derniers ont un problème et doivent être réparés. Ces liaisons peuvent aussi concerner des documents administratifs »*.

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

21 Tous à Châtillon ce week-end !

La Fête régionale de l'agriculture se tient ce samedi et ce dimanche au lycée La Barotte.

La très longue attente touche à sa fin : la grande fête régionale de l'agriculture de Châtillon, c'est ce week-end ! Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny ont concocté un super programme et attendent les visiteurs très nombreux ces 2 et 3 septembre au lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine. *« Nous le rappelons à cette occasion, l'entrée est gratuite ! »*, lance Yannick Salomon, co-président des Terres de Jade avec Jérémy Rognon. Les JA du canton sont à la fois *« excités »* et *« un peu stressés »*, comme le confie l'éleveur laitier de Savoisy : *« c'est un grand honneur d'organiser les Terres de Jade, nous sommes dans les préparations depuis plus d'un an, tout se concrétise enfin. C'est logique : il y a de l'excitation ! Maintenant, et je pense que c'est tout à fait normal aussi, il y a une certaine forme de stress avec l'envie que tout se passe pour le mieux. Nous avons mis la barre très haut après les éditions départementales de 2013 et 2016 déjà organisées à la Barotte. La plus grande incertitude, comme dans notre travail au quotidien, reste encore et toujours la météo… »*. Parmi les animations phares de ce week-end, il y aura bien entendu les sports mécaniques avec des courses de C15, du moiss'batt cross et du tracteur pulling. Yannick Salomon mise également sur la soirée du samedi pour *« marquer les esprits »* : *« nous organisons une soirée de gala avec un repas-spectacle. Magiciennes, cracheuse de feu et groupe de musique sont au programme ! Il y aura aussi un bal populaire à partir de 19 heures. Les festivités dureront jusqu'à 3 heures du matin, il faudra s'attendre à une ambiance de malade ! »*.





Infos bénévoles : Une dernière réunion se tient ce vendredi 1er septembre à 19 heures sur le site de la fête. Tous les bénévoles sont conviés à cette occasion pour peaufiner les derniers détails de l'organisation.

AG

Le programme

Samedi

À partir de 10 h : démonstration de découpe de bois, 4x4, balades à poney, labyrinthe de maïs, laser game, mini-ferme pédagogique, course de tracteurs à pédales, pôle enfants, exposition de tracteurs anciens, battage à l'ancienne, démonstration de chiens de troupeaux, chiens courants. À 10 h 30 : inauguration de la fête départementale. À 11 h : tirage au sort des parcelles pour le labour départemental. À partir de 11 h : restauration-buvette. 13 h 30 : début des tracés d'ouverture du labour, 14 h 10 : finale départementale de labour, 15 h : conférence sur la filière AOP Époisses. Tracteur pulling : 14 h, 16 h, 17 h. Défilé de C15 : 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30. Démonstration de moiss'batt cross : 12 h, 14 h 30, 16 h 30. À partir de 18 h : remise des prix du concours départemental de labour. À partir de 19 h : soirée gala ou restauration snack, 22 h 30 : feu d'artifice et concert.

Dimanche

Entre 8 h 30 et 9 h 30 : inscriptions pour la finale régionale des labours. 10 h : messe des labours. À partir de 10 h : découpe de bois, 4x4, balades à poney, labyrinthe de maïs, laser game, mini-ferme pédagogique, course de tracteurs à pédales, pôle enfants, exposition de tracteurs anciens, battage à l'ancienne, chiens de troupeaux, chiens courants. À 11 h : inauguration de la fête régionale, tirage au sort des parcelles pour le labour régional. À partir de 11 h 30 : restauration et buvette. 11 h 30 : conférence sur la filière AOP Époisses. 13 h 30 : début des tracés d'ouverture du labour, 14 h 10 : finale régionale des labours. Tracteur pulling : 10 h 30, 11 h, 15 h, finale à 16 h 30, remise des prix à 18 h. Défilé C15 : 11 h, 13 h, 15 h, tour d'honneur à 17 h, remerciements des participants à 17 h 30. Moiss'batt cross : 12 h, 14 h, finale à 16 h, remise des prix à 16 h 30. 18 h : remise des prix du concours régional des labours.

// COMICE DE NEVERS-MAGNY-COURS

58 Une première depuis 1999 !

Le dernier comice de Nevers-Magny-Cours a eu lieu en 1999, depuis, quelques tentatives infructueuses avaient essayé de le relancer. Mais, c'est 2023 qui marquera son retour !



Le centre historique de Nevers sera interdit aux véhicules afin de sécuriser les lieux.

« Depuis deux ans, nous travaillons d'arrache-pied avec les neuf membres du bureau du comité et tous les bénévoles afin de proposer un événement intéressant, ludique, convivial et accessible à tous » soulignent Jean-Luc Dechauffour et Charles Dessauny, co-présidents du comité du comice de Nevers-Magny-Cours qui se déroulera le 9 et 10 septembre.

Des liens particuliers

Si les comices ont une dimension de fête rurale, pour les co-présidents, ils sont aussi l'occasion de retisser un lien qui s'est effiloché au fil du temps entre la ville et l'agriculture : *« Nevers est une ville très urbaine, mais je pensais que comme nous sommes tout de même en milieu rural, le lien avec le monde agricole était maintenu, mais il semble que non. Moi qui ai participé à des saisons de labour dans ma jeunesse, j'affectionne ce secteur d'activité et je trouvais cela dommage qu'il n'y ait plus d'interactions entre ces deux mondes »* détaille Jean-Luc Dechauffour. De son côté, Charles Dessauny évoque : *« un engagement un peu familial pour le comice, puisqu'auparavant mon grand-père s'en occupait. Mon père avait d'ailleurs tenté de le relancer, sans succès. J'avais l'envie de prendre la relève. Les comices sont importants pour les exploitants agricoles car ils sont un moment privilégié pour se retrouver et aussi pour répondre à toutes les questions que le public peut se poser »*. Ils ajoutent : *« le comice permettra, nous l'espérons, de lever certains préjugés et de remettre certaines vérités en place »*. En conséquence, Jean-Luc Dechauffour et Charles Dessauny, ainsi que toute l'équipe d'organisation, ont concocté un programme fourni.

Au programme

Les festivités débuteront le 9 septembre à 10 h 30 avec la transhumance réalisée par Mylène Perelli et une troupe de 200 animaux – accompagnés par des chevaux camarguais (départ du pont de Loire avec l'arrivée au palais Ducal – lieu du reste des festivités de la journée). À 14 h 30, le Campus de Marzy (C2M) proposera des ateliers de la filière bouchère (confection de rôti notamment), le C2M poursuivra son engagement avec une dégustation de viande Charolaise proposée à 16 h 30 pour tous. Ensuite, ils tenteront de réaliser le record du plus grand pâté en croûte et visent une pièce de 100 kg. La journée se clôturera sur un concert avec « Les Spys » et une prestation de DJ. Toute la journée les visiteurs pourront apprécier le marché d'une trentaine de producteurs et artisans locaux, la mini ferme (oies, lapins, poneys, moutons, chèvres, etc.), une exposition de matériel agricole sera présentée, et le public pourra assister à une table ronde de Patrick Veysset (INRAE) qui expliquera pourquoi les animaux d'élevage se raréfient dans les prairies. Enfin, il y aura également des animations gonflables, une buvette et de la restauration rapide. Le 10 septembre, C'est à Magny-cours que le rendez-vous est donné. Les animations commenceront à 10 h 30 avec la traditionnelle messe du comice – accompagnée par 30 sonneurs. À 15 h, la dizaine de chars défilera dans la ville. *« Nous n'avons pas imposé de thème afin de laisser l'imagination de chacun libre »* pointent les co-présidents. Durant tout le dimanche, les visiteurs pourront profiter d'animations diverses ainsi que d'une buvette avec restauration rapide. Jean-Luc Dechauffour et Charles Dessauny tiennent à remercier tous les partenaires (privés et publics) de leurs investissements pour la réalisation de ce comice qui, ils l'espèrent : *« permettra de ressouder la ville et la campagne, et vice versa ! Nous partions de zéro et nous espérons que cet événement va faire plaisir à tous ! »*. Pour rappel, toutes les animations – hors restauration et buvette – sont gratuites.

Chloé Monget

Renseignements : comice.neversmagnycours@gmail.com



Comité du comice de Nevers-Magny-Cours

Pour l'absence de concours ou de démonstration de labour, Charles Dessauny indique : *« nous ne voulions pas faire un concours en même temps que la finale départementale et il ne nous semblait pas opportun de couper le groupe en deux sur deux sites ; je pense que cela aurait déboussolé le public ».*

DÉPARTEMENTS

COMICE DE SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER

Une réussite pour tous

Les 19 et 20 août avait lieu le comice de Saint-Pierre-le-Moûtier. Avec de nombreux visiteurs et participants, cette édition marque que « l'agriculture est un socle ».



Chris Civade

Tous les participants à la démonstration de labour ont posé pour la photo souvenir.



La démonstration de labour s'est faite en famille pour la majorité des participants.



Avec une chaleur écrasante, tous les moyens étaient bons pour se mettre au frais.



Chloé Monget

Une soixantaine de participants étaient au rendez-vous pour la démonstration de labour.

« Nous sommes ravis d'avoir pu offrir à tous une superbe édition » souligne Didier Menez, président du comité du comice de Saint-Pierre-le-Moûtier, avant d'ajouter : *« avec le travail du comité, ainsi que des bénévoles et des participants, nous sommes heureux que ce comice ait attiré nombre de visiteurs sur les différentes animations »*.

Un lien préservé

Pour Pierre Billard, maire de la commune, *« cette fête populaire est avant tout une manifestation agricole avant d'être rurale et, au vu de l'engouement qu'elle attire, c'est la preuve que le monde agricole est un socle pour notre canton, comme jadis, et je l'espère pour longtemps »*. De son côté Didier Menez rappelle : *« Même si le monde agricole a évolué, et que les liens sociaux ont changé, on distingue que les comices sont toujours autant suivis, que ce soit par les professionnels ou les particuliers. Il y a un attachement particulier qui se maintient d'années en années. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous voudrions faire plus de fêtes de ce genre pour l'avenir afin de préserver cette dynamique »*.

L'agriculture en avant

Ainsi, les visiteurs ont pu apprécier différentes animations comme le marché des 16 producteurs, une exposition d'animaux de la ferme, le matériel des Cuma (toastage, déchiqueteuse et compostage), des démonstrations de chiens de troupeaux et une exposition retraçant l'histoire des comices depuis 1849 (date de la première édition). Pascal Tisseron, adjoint au maire et coordinateur du « Projet mémoire », à l'origine de cette présentation, détaille : *« Nous avons rassemblé les archives des fonds du Département, de la mairie et aussi des particuliers de tous âges. À terme, nous voudrions que ces documents et autres objets puissent être mis en valeur dans la future médiathèque de la ville »*. Outre cela, le défilé de plus d'une dizaine de chars dans la ville était proposé (avec 3 fanfares, un groupe de majorettes, deux groupes folkloriques, des voitures anciennes, etc.) ou encore une démonstration de labour qui a réuni une soixantaine de participants âgés de 7 ans à plus de 70 ans. Chris Civade, membre de la commission agricole pour le comité du comice, insiste : *« Nous avons tous la même passion. Et une démonstration, sans classement, permet à chacun de participer sans contrainte ni pression. Nous avons montré qu'un rassemblement d'envergure était possible si la cohésion et la convivialité sont de la partie »*. Laurence Jeannin, 37 ans, venue en visite lors du comice explique : *« Je suis originaire de Saint-Pierre et je crois que je n'ai pas raté un seul comice depuis mon enfance. Même si je ne suis pas exploitante, l'agriculture est incontournable lorsque l'on habite des territoires ruraux. Cette fête les met à l'honneur dans une ambiance festive sous le signe de l'entraide car il ne faut pas oublier toute la préparation qui est nécessaire pour offrir ce genre d'événement. Pour ce beau moment, je leur dis à tous : un grand MERCI ! »*.

// FDSEA

Les pollinisateurs : la voie vers plus de résilience ?

La FDSEA de l'Yonne organise, le mardi 12 septembre à 9 h 30 à Fontenailles, une matinée pour sensibiliser les agriculteurs icaunais à l'importance des insectes pollinisateurs et auxiliaires de cultures, et les inciter à mettre en place des aménagements favorables à leur préservation.

Face aux aléas climatiques et économiques, aux impasses techniques, ainsi qu'aux enjeux sociétaux et environnementaux, la FDSEA de l'Yonne organise, le mardi 12 septembre à 9 h 30 à Fontenailles (Gaec de la Montagne, 3 La Montagne, 89560 Fontenailles), une matinée dédiée à la place des auxiliaires pollinisateurs dans les exploitations agricoles. L'objectif pour le syndicat est de sensibiliser les agriculteurs icaunais à l'importance des insectes pollinisateurs et auxiliaires de cultures, et les inciter à mettre en place des aménagements favorables à leur préservation.
Pourquoi ? Car ces insectes sont primordiaux pour la production agricole, puisque 75 % des cultures dépendent de la pollinisation. Dans un contexte de changement climatique et de diminution des moyens de production, les auxiliaires de cultures permettent la régulation des ravageurs. Ainsi, selon la FDSEA de l'Yonne, *« il paraît important de favoriser les processus biologiques et les services écosystémiques gratuits rendus par la biodiversité pour optimiser la résilience aux aléas climatiques et aux incertitudes (prix intrants, gasoil, …) sur les exploitations »*.
Aussi, le syndicat rappelle que *« la PAC impose dorénavant aux agriculteurs, 3 à 4 % de surface non productive. Et que dans un contexte très incertain où la dérogation jachère ne serait pas reconduite en 2024, les jachères mellifères semblent être une alternative intéressante, d'autant plus que 1 ha de jachères mellifères compte pour 1,5 ha de surface non productive »*.

Interventions et visite au programme

La matinée se déroulera en deux temps. Tout d'abord, deux interventions auront lieu. La première, de Clara Amy, du réseau biodiversité pour les abeilles, fera un état des lieux des populations de pollinisateurs et abordera les enjeux de leur préservation. Lors de la seconde, Nicolas Cerrutti, chargé de mission biodiversité fonctionnelle à Terres Inovia, présentera les services écosystémiques rendus par les auxiliaires.
Ensuite, une visite terrain des aménagements et essais mis en place sur le territoire sera animée par Michael Geloen, ingénieur agronome à Terres Inovia. De quoi illustrer les propos des deux précédents intervenants par une application concrète sur le terrain, à travers les différentes échelles de travail de l'aménagement, de la parcelle agricole au paysage.
À noter que cet événement est financé par le Conseil départemental de l'Yonne et que le site du Gaec de la Montagne fait partie du projet de territoire R2D2 piloté par Terres Inovia, dont l'objectif est d'améliorer la résilience des systèmes agricoles tout en réduisant les applications d'insecticides.

Christopher Levé

Contact : Marie Favereau, animatrice à la FDSEA de l'Yonne, au 06 35 81 34 18.



Les pollinisateurs sont primordiaux pour la production agricole, puisque 75 % des cultures dépendent de la pollinisation. C'est ce que mettra en avant la FDSEA de l'Yonne lors de cette matinée du 12 septembre.

// VENDANGES

89

Ça commence lundi

Une réunion prévendanges, organisée par la CAVB, a eu lieu le vendredi 25 août, au BIVB de Chablis. Avec pour objectif de faire quelques rappels aux viticulteurs, à l'aube des vendanges. Ces dernières commenceront d'ailleurs lundi, avec les crémants, pour une majorité de domaine. Le début de la récolte des vins tranquilles est prévu pour la fin de semaine prochaine (7-8 septembre).

« *Dans la région Bourgogne, beaucoup vont commencer la récolte des crémants lundi prochain (le 4 septembre) voire celle des vins tranquilles en fin de semaine prochaine (7-8 septembre)*[1] », annonce Bruno Verret, vice-président de la CAVB et viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux.

Les vignerons sont dans les derniers préparatifs, à l'aube des vendanges. Et pour cette période cruciale, il n'y a pas que dans les vignes que cela se passe (lire par ailleurs). Pour être sûr d'être au point, une réunion prévendanges a été organisée, le vendredi 25 août, par la CAVB, dans les locaux du BIVB à Chablis. « *Le but de cette réunion est de réunir un maximum d'intervenants (CAVB, Chambre d'agriculture, MSA, BIVB, FDSEA) qui abordent différents sujets servant aux viticulteurs* », explique-t-il.

Un point sur l'évolution de la campagne actuelle est d'abord fait. « *On parle de ce qui s'est passé durant l'année, des relevés de maturité. On est sur une année qui, pour l'instant, comporte une grosse pression mildiou et oïdium. La pourriture est discrète mais elle est là. Les acidités, elles, chutent un peu. Mais il y a un beau potentiel de récolte* ».



On s'oriente vers un second très bon millésime dans le département icaunais.

Vers un très beau millésime 2023 ?

Selon Bruno Verret, la récolte 2023 « *peut faire un très beau millésime. On s'est fait peur tout le long de cette campagne, mais on avait un beau potentiel dès le début. Ce serait exceptionnel pour nous de faire deux beaux millésimes de suite, tant en quantité qu'en qualité. Les viticulteurs sont assez fébriles car cela fait un bon paquet d'années que l'on n'a pas fait deux beaux millésimes de suite. Pour l'instant, avant de commencer la récolte, on est dans cette expectative. Cela serait vraiment génial pour les vignerons* ».

La réunion prévendanges était aussi l'occasion de parler de l'avenir, notamment de la pression de la flavescence dorée. « *Il y a eu quelques prospections précoces sur l'ensemble de la Bourgogne et plus spécifiquement dans l'Yonne, sur les secteurs qui étaient touchés l'année dernière* », rapporte Marion Sauquère, directrice de la CAVB. « *14 communes ont été prospectées dans l'Yonne. Sur Lignorelles, deux échantillons étaient marqués et les résultats d'analyse sont négatifs à la flavescence dorée, ce qui est une bonne nouvelle (ils sont positifs au bois noir, ndlr). Et sur Maligny, sur les 33 échantillons, 11 ressortent positifs à la flavescence dorée (et 22 au bois noir). Les prospections classiques vont prochainement commencer dans le département* », conclut-elle.

Christopher Levé

[1] *les dates annoncées proviennent d'une moyenne régionale, elles peuvent différer de quelques jours en fonction des secteurs.*

Une dérogation pour les hébergements collectifs des saisonniers

Lors de la réunion prévendanges, Laetitia Clerc, juriste de la FDSEA de l'Yonne, a présenté la dérogation pour l'hébergement collectif des saisonniers, obtenue auprès de la DREETS (direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités). « *Les entreprises agricoles de la Côte-d'Or, la Nièvre et l'Yonne sont autorisées à déroger aux conditions d'hébergement des travailleurs saisonniers dans la limite de 30 jours consécutifs ou non, dans les conditions suivantes : porter la superficie minimale de toute pièce destinée au sommeil à 6 m2 par occupant ; porter le nombre de travailleurs à 7 personnes au maximum par pièce destinée au sommeil ; porter le nombre minimal de lavabos à un pour 6 personnes ; porter le nombre minimal de douche à une pour 8 personnes ; porter le nombre minimal de toilettes à un pour 8 personnes ». Ces dérogations sont accordées sous réserve de la mise en œuvre des mesures compensatoires définit par l'accord collectif du 29 avril 2019 modifié par l'avenant n° 1 du 22 septembre 2020 (par exemple : bagagerie pour stocker les valises, pièce pour le séchage des vêtements, dispositif de renouvellement de l'air à raison d'au moins 10 m³/heure…)* ».

Autre dérogation obtenue, toujours auprès de la DREETS, celle de la durée maximale hebdomadaire de travail. Celle-ci s'applique à l'ensemble des appellations de l'Yonne, pour une période de quatre semaines entre le 14 août et le 26 novembre. Ainsi, elle est portée à 60 h/semaine pour les coupeurs-porteurs (saisonniers et permanents) y compris les conducteurs d'enjambeurs ; et à 66 h/semaine pour les salariés affectés au pressage-cuvage, vinification (saisonniers et permanents). Cela ne comprend pas les mineurs et les conducteurs de chariot automoteur s'ils sont affectés exclusivement à la conduite.

La dérogation est accordée dans le respect de 12 h/jour, 46 h en moyenne sur 12 semaines, d'un repos quotidien de 11 h consécutives, d'une pause de 20 minutes toutes les 6 h.

Pour rappel, les heures effectuées au-delà de 48 h donnent le droit à un repos payé de 50 % (en plus de la majoration de 50 %).

À noter que les exploitations qui n'occupent pas plus de cinq salariés permanents au 14 août peuvent suspendre le repos hebdomadaire pour un seul de ces salariés permanents affecté à la vinification sur une période de 14 jours consécutifs.

// CONSEIL AGRONOMIQUE

21

En collectif ou en individuel

Les groupements de développement agricole (Geda) recrutent du monde pour la « rentrée ». La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or lance un appel à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées.

La Côte-d'Or compte une douzaine de Geda sur son territoire, chacun est composé d'une trentaine d'adhérents. Ces lieux d'échanges et de réflexions permettent de progresser à tout niveau sur son exploitation. Sept conseillers de la Chambre d'agriculture assurent l'animation de chaque groupe, à l'image de Dimitri Deher, qui intervient dans les Geda de la Tille, des Hautes Côtes, et de Terres Dijonnaises : « *Nous avons une double casquette entre l'animation et le conseil. Des préconisations phytosanitaires et de l'accompagnement technico-économique sont au programme, nous allons jusqu'aux calculs des marges brutes et des coûts de production* ».

Témoignages

Paroles d'un président…

Philippe Gransagnes, agriculteur à Quetigny, préside le Geda Terres Dijonnaises depuis 2019. Ce producteur céréalier revient sur son parcours et livre son ressenti : « *J'avais succédé à Bertrand Franet à ce poste, sachant que je faisais partie du Geda depuis dix ans. J'avais rejoint ce groupement dès mon installation, avec l'idée d'obtenir des informations techniques et réglementaires qui me seraient utiles dans mon quotidien, en complément de celles que je reçois régulièrement par le biais de ma coopérative. Je suis aujourd'hui très satisfait : faire partie d'un Geda est très enrichissant, nous profitons des connaissances et des expériences de chacun. Cinq à six tours de plaine sont proposés chaque année, nous tenons notre assemblée générale en hiver et un repas entre nous est organisé à la fin de chaque campagne, c'est très sympa. D'ailleurs, pour moi, un Geda, c'est à la fois de la technique et de la convivialité* ».

…et d'un adhérent

Jean-Sébastien Juret, exploitant agricole à Chaignay, adhère au Geda de la Tille depuis 2014 et partage visiblement la même vision que Philippe Gransagnes : « *Je suis entré dans ce collectif dès mon installation, moi aussi. Mon père y était déjà et cela m'a d'autant plus motivé. Tout est centré autour du partage, dans les domaines de l'agronomie et de l'économie, principalement. Les échanges se font facilement entre nous, nous ne sommes jamais dans la critique ni le jugement* ».

Jean-Sébastien Juret est pleinement satisfait des avantages procurés par le Geda : « *nous devenons plus performants dans nos structures. Ensemble, nous trouvons les meilleures solutions. Une chose est certaine : je ne quitterai jamais ce Geda, les avantages sont bien trop nombreux… J'ai acheté un semoir pour travailler en semis direct : je ne l'aurais sûrement jamais fait si je ne faisais pas partie de ce groupe qui est l'un des pionniers dans cette technique. Nous sommes aujourd'hui une trentaine d'adhérents : nous avions perdu quelques membres il y a quelque temps mais nous venons de retrouver plusieurs jeunes. C'est de bon augure pour tout le monde !* ».

La Chambre d'agriculture vient de restructurer ses offres de conseil en individuel ou en collectif afin de les adapter aux profils et aux besoins de chacun, en conventionnel comme en agriculture biologique. « *Notre philosophie, c'est la rentabilité des exploitations agricoles avant tout* », souligne Jérémie Blas, chef du service production végétales, « *c'est aussi une réflexion de l'analyse de risques sur le changement climatique : quels changements opérer pour maintenir ses revenus demain ? Évidemment, nous n'avons pas réinventé l'eau chaude, nos préconisations sont basées sur des observations terrain, avec plus de 30 bulletins techniques, deux guides cultures, un guide colza et fertilisation. Des tours de plaine ont lieu tout au long de la campagne. Deux plateformes d'expérimentations ont été mises en place, en plaine et sur le plateau* ». Au-delà de la technique et de l'agronomie, les préconisations de la Chambre d'agriculture sont à retrouver sur application mobile ou par mail. Des stations météo connectées sont proposées en option, tout comme un pilotage de l'irrigation et de la modulation de la fertilisation azotée par satellite. Et depuis peu, des bulletins économiques « *Mes marchés* » sont aussi à disposition.

Jérémie Blas fait part d'une autre nouveauté dans l'offre de service de la Chambre d'agriculture : « *nous développons le conseil individuel agronomique et/ou économique, le fonctionnement est similaire à celui des Geda actuels mais il n'y a pas l'effet de groupe ni d'échanges avec d'autres exploitants. Nous réalisons des suivis de parcelles et des tours de plaine à la carte. Cela peut intéresser certaines personnes : nous sommes bien sûr disponibles pour tout renseignement ! Adhérer aux conseils de la Chambre d'agriculture, c'est l'assurance d'un conseil indépendant économique et agronomique, être au courant en avant-première sur la Pac, les formations Vivea, les MAEC, les aides PSN… Dernière information importante : la première année de souscription est gratuite !* ».

AG

Contacts : Dimitri Deher (06 33 90 61 72, Geda Tille, Geda des Hautes Côtes, Geda Terres Dijonnaises), Hector Mussillon (06 71 81 01 79, Aignay-Baigneux-Recey, Nord21), Arnaud Pillier (06 87 76 30 98, Geda Agro Plus, Ceta du Dijonnais), Laetitia Morge (07 50 67 45 70, Ceta d'Is), Maxime Richard (06 87 85 07 26, bassin d'Armançon-Époisses-Auxois), Vincent Maurice (06 07 84 91 57, Gerfab-bio).

RÉGION

// PROPRIÉTÉ RURALE

Le Schéma directeur régional expliqué aux bailleurs

L'autorisation administrative d'exploiter un terrain agricole est accordée au niveau de la Région selon les critères précis d'un schéma directeur, dont l'objectif est de favoriser l'installation. Les détails de ce dispositif ont été récemment décrits lors d'une réunion à Vesoul.

Pour introduire le principe de l'autorisation d'exploiter aux propriétaires fonciers, on peut faire un parallèle avec la conduite automobile : avoir une voiture ne suffit pas pour avoir le droit de la conduire, il faut aussi le permis. En France, que l'on soit propriétaire ou fermier, pour pouvoir exploiter des terres, il faut disposer d'une autorisation administrative d'exploiter. Et quand on n'est pas propriétaire, il faut en plus être titulaire d'un bail sur les terres qu'on exploite. L'autorisation administrative d'exploiter, également appelée Contrôle des structures, est un dispositif réglementaire national qui vise à encadrer les mutations de terres agricoles et à assurer une utilisation optimale des ressources foncières à des fins agricoles. La demande d'autorisation préalable d'exploiter, auprès de l'administration (DDT), doit être engagée préalablement à l'établissement d'un bail agricole ou à l'acquisition de foncier agricole en vue de son exploitation.



Organisée en Haute-Saône, cette réunion abordait des thématiques foncières agricoles valables pour toute la Bourgogne Franche-Comté.

Favoriser l'installation

Le principal objectif poursuivi est de préserver le tissu agricole et de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs. Il s'agit d'une approche d'intérêt général qui vise aussi à préserver l'usage agricole des terres. Actuellement il y a une montée en puissance des projets d'agrivoltaïsme, dont des gros projets, pour lesquels l'administration doit demeurer vigilante afin que les terres ne perdent pas leur fonction de production agricole au détriment des énergies renouvelables. Installation, agrandissement, réunion d'exploitations… *« Quel que soit le mode de faire valoir, tous ces cas de figure sont concernés par le contrôle des structures »*, précise Claude-France Chaux, responsable du service Économie et politiques agricoles de la DDT de Haute-Saône. Certaines opérations peuvent être soumises à une simple déclaration (c'est le cas de biens de familles), tandis que d'autres sont soumises à une autorisation préalable, et d'autres n'y sont pas soumises. *« Il n'y a pas d'exemption pour le propriétaire. »* Le premier critère pris en compte par l'administration est le seuil de surface, établi en fonction du territoire concerné. *« Toutes les exploitations agricoles en société sont de fait concernées »*. Second critère, un seuil de distance entre le siège de l'exploitation et le bien repris (10 km à vol d'oiseau). Troisième : la qualité du demandeur *« si par exemple il n'a pas la capacité ou l'expérience professionnelle agricole ou que c'est un pluriactif disposant d'un revenu annuel extra-agricole conséquent »*.

Départager des candidats

La grille de priorisation des projets tient compte du type d'opération (cas de force majeur, installation ou agrandissement), de la surface pondérée selon la nature des productions agricoles, du nombre d'actifs de l'exploitation et de la distance, appliquée à chaque projet. *« Les rangs de classement obtenus permettent de départager des candidats en concurrence. En cas d'égalité, une grille de sélection permet d'affiner en tenant compte d'autres critères économiques, environnementaux ou sociaux. »* Les points de la grille de sélection sont renseignés sur proposition du préfet du département concerné et soumis à l'avis de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). La directrice du service économie de la DDT de la Haute-Saône a présenté les évolutions du dispositif : *« nous allons procéder à une mise à jour des équivalences pour le calcul de la dimension économique (pour prendre en compte les évolutions du prix du lait standard notamment), et établir des franchises pour certaines productions diversifiées afin de les encourager. Mais l'évolution la plus importante sera la prise en compte de la surface après reprise dans l'évaluation du dossier de demande d'autorisation administrative. »* Sans oublier de rappeler les sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants, qui exploitent effectivement sans autorisation d'exploiter : après une mise en demeure les invitant à régulariser la situation, ils peuvent être poursuivis et condamnés à une amende de 300 à 900 €/ha/an.

Alexandre Coronel

// AVENIR DE L'AGRICULTURE

Les forestiers en quête de compromis

Nous poursuivons notre série d'articles en lien avec le rapport « Imaginer demain – Agir maintenant » qui concrétise les réflexions et les axes de développement possibles pour l'agriculture régionale à l'horizon 2040. Au menu de ce sixième épisode : le regard du secteur forestier.

Dans le cadre de l'enquête destinée à mieux cerner les attentes pour l'agriculture régionale à l'horizon 2040, le monde forestier s'est impliqué, notamment à travers les représentants de l'amont de la filière et ceux de la première transformation du bois. Tous s'affirment préoccupés par la situation des peuplements forestiers, en lien avec le changement climatique et certaines de ses conséquences, telles que les attaques d'insectes parasites. Pour la filière l'un des principaux enjeux de développement à l'horizon 2040 réside dans la capacité à réussir une gestion efficace de la ressource, dans le cadre d'un compromis entre performance économique et préservation environnementale. De nombreux acteurs du domaine forestier déplorent également une profonde méconnaissance de leurs métiers de la part du grand public, qui débouche sur des a priori très négatifs. Plusieurs pistes d'actions ont été identifiées pour l'avenir : d'une part, il y a la prise de conscience, par la filière amont, de la nécessité de produire une ressource de qualité, dans le respect des écosystèmes, ainsi qu'une meilleure structuration de l'interprofession Fibois BFC. La filière aval du bois se montre, elle, plus optimiste. Elle a des raisons pour cela : une conjoncture favorable ces trois dernières années, un bon développement des industries forestières, et des process plus industrialisés.

Construction et agroforesterie

Les principaux enjeux de la filière concernent l'eau et l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ce changement et la préservation de la biodiversité. La compétitivité économique de la filière, l'attractivité des métiers de la forêt et du bois et la relation filière bois et société sont des axes qui retiennent aussi beaucoup l'attention pour l'avenir. L'augmentation de la part du bois dans le secteur de la construction apparaît comme incontournable pour accroître la demande en matière et le stockage de carbone. Le positionnement sur la production d'énergie renouvelable est un autre pilier de l'avenir de la filière. La transversalité filière bois-agriculture représente un autre axe de développement possible à travers les pratiques d'agroforesterie en plein développement. Tout cela dépendra des capacités régionales à développer une richesse et une diversité de peuplement dans les forêts, dans les dix à quinze ans qui viennent. Restent quelques points faibles identifiés mais sur lesquels il semble difficile d'agir de manière efficace : morcellement de la propriété, manque de gestion et faible implication de nombreux propriétaires.

Berty Robert



// COPRODUITS

Valoriser la laine et les peaux

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) vient de rendre un rapport comportant plusieurs recommandations. Parmi ces dernières figurent des pistes pour une meilleure valorisation des laines et peaux ovines.



Photo : Semelwe

Le potentiel de laine et de peaux valorisables en France est relativement important mais il réclame des aménagements réglementaires.

Après avoir dressé un état des lieux de la situation des filières laines et peaux lainées et décrit les marchés actuels dominés par la Chine qui absorbe 70 % du marché mondial, les auteurs d'un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), Françoise Lavarde, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, et Jean-Pierre Orand, inspecteur général de santé publique vétérinaire, ont étudié les freins à la valorisation de laine française, en lien notamment avec ses caractéristiques techniques. Une chose est certaine: la France dispose du potentiel nécessaire pour développer une filière laine et peaux lainées, bien qu'elle soit largement distancée dans ce secteur par ses concurrents. En effet, notre pays compte environ 7 millions d'ovins soit 24,5 fois moins qu'en Chine (172 millions), 10 fois moins qu'en Australie (70 M) et quatre fois moins qu'en Nouvelle-Zélande (28 M).

Réel gisement économique

À raison de 500 g de laine par an (pour une brebis Lacaune lait) à 4-5 kg/an pour un mouton Est-Mérinos, le CGAAER estime à environ 10 000 tonnes la quantité de laine en suint (laine brute) produite en France. Bien loin des 300 000 tonnes chinoises. En l'absence d'unité de mégisserie lainière industrielle en France, la quasi-totalité des peaux lainées, soit environ 2,5 millions de pièces, est exportée essentiellement vers l'Italie et la Turquie. Il existe donc un réel gisement économique. Dans ces conditions, les membres du CGAAER s'interrogent: la laine et les peaux lainées sont-ils des produits à valoriser ou bien des déchets à éliminer? Si relance d'une filière il doit y avoir, il faudra lever de nombreux obstacles, à commencer par celui, assez coûteux de la logistique.

S'appuyant sur une enquête menée par la Fédération nationale ovine (FNO), les auteurs du rapport constatent que le stock des laines en élevage est estimé à environ 3 000 tonnes (2 940 tonnes exactement dans les 49 départements ayant répondu). La FNO fait état de 13 départements dans lesquels il n'y a plus de collecte de la laine en ferme et 24 autres où la collecte n'est que partielle. Par ailleurs, le prix actuellement payé au producteur pour la laine brute (0,20 €/kg) *« ne permet pas de couvrir les frais de tonte »*, souligne le rapport. Ces derniers avoisinent environ 2 €/animal. Il y a encore cinq ou six ans, les éleveurs pouvaient rentrer dans leurs frais car la laine était payée entre 1,80 € et 2 €/kg brut. Mais les cours se sont effondrés. Autre obstacle à lever: les freins juridiques et réglementaires européens sur les sous-produits animaux.

Des règles à suivre

En effet, la laine de brebis et de bélier n'est toujours pas considérée comme un produit, ni comme un coproduit mais comme un déchet. Elle est classée en catégorie 3 ce qui contraint les laines et peaux à être traitées et les entreprises qui effectuent ces travaux, à être dûment enregistrées auprès des préfectures avec des contraintes environnementales et sanitaires fortes, comme peuvent l'être les usines d'équarrissage. L'utilisation ou l'élimination des laines et peaux *« doit suivre les règles définies dans les règlements européens et la laine ne peut pas être enfouie ou incinérée dans les champs ni épandue sur le sol sans traitement préalable »*, confirme le rapport. Malgré tout, les multiples usages des laines et peaux permettraient de créer une filière française pour alimenter l'industrie textile (vêtements, tissus ameublement, tapis…), la matelasserie (matelas, futons, couettes, oreillers), l'isolation thermique des bâtiments, l'industrie du cuir (maroquinerie, cordonnerie, ganterie, sellerie…) D'autres valorisations potentielles sont à développer, indique le rapport: La transformation en produits pour l'alimentation animale, le compostage, la biométhanisation, les engrais organiques etc. Mieux connaître le marché, mieux structurer l'offre, mais aussi appuyer le développement d'une interprofession laine en France, telles sont d'autres propositions des deux auteurs qui soulignent les initiatives locales comme Tricolor (lire encadré). *« Cependant celles-ci restent artisanales, économiquement fragiles et non coordonnées »*, remarque le rapport du CGAAER.

Christophe Soulard

Pour consulter l'ensemble du rapport du CGAAER: https://agriculture.gouv.fr/la-valorisation-de-la-laine-et-des-peaux-lainees

Le collectif Tricolor

Le collectif Tricolor est une association interprofessionnelle qui rassemble des éleveurs ovins, des artisans, des manufactures, des acteurs de la création, de la distribution et des territoires. Lancée en 2018, elle regroupe 70 membres et ambitionne de remplacer l'interprofession lainière disparue il y a 40 ans. Son ambition est de valoriser localement, d'ici à 2030, 25 à 50 % des toisons françaises. Elle dispose d'un site internet très pédagogique: www.collectiftricolor.org

// RACE CHAROLAISE

Le Concours national adultes va se tenir dans le Cher

Ce grand rendez-vous de l'élevage de bovins charolais aura lieu les 8 et 9 septembre. 25 élevages de la Nièvre, de Côte-d'Or et de l'Yonne y participent.



CNA

Le concours, organisé selon une formule itinérante, cherche à mettre en valeur tous les bassins d'élevage charolais de France.

C'est à La Celle-Condé, au site du pôle du cheval et de l'âne, que va se tenir l'édition 2023 du Concours national adultes charolais, vendredi 8 et samedi 9 septembre, organisée par le Herd-Book Charolais (HBC). Cette commune de l'ouest du département du Cher, située entre Issoudun et Saint-Amand-Montrond accueillera un événement très important pour la communauté des éleveurs bovins de cette race. Ce Concours national charolais sera un moment fort pour le rayonnement de la race. Très attendu par les éleveurs, il est une vitrine de l'excellence mais aussi une démonstration des qualités et du potentiel des animaux charolais. On annonce plus de 350 animaux venant de 22 départements de France et présentés par 127 exposants. On en dénombre 20 de la Nièvre, 4 de Côte-d'Or et 1 de l'Yonne *(voir encadré)*. Au total, 36 sections seront présentées sur le ring: 16 sections mâles et 20 sections femelles. Le défilé des champions aura lieu samedi 9 septembre à 10 heures. L'Association Charolais Label Rouge, sera présente en partenariat avec le Herd-Book Charolais sur son stand durant les 2 jours, et proposera au public des dégustations de viande charolaise Label Rouge.

Un maillage de 27 concours

Le Concours national adultes charolais s'inscrit dans un format itinérant afin d'amener cet évènement à proximité de tous les éleveurs de la race. *« Aujourd'hui*, précise Sébastien Cluzel, président du HBC, *le maillage des 27 concours reconnus HBC permet aux éleveurs adhérents de la France entière de pouvoir accéder à un concours près de chez eux, tout comme il permet à tous les éleveurs de la race charolaise d'accéder à ces manifestations pour repérer ou acquérir leurs futurs reproducteurs A +, de trouver parmi les élevages exposants la génétique adaptée à leur besoin. En 2022 le concours s'était tenu à Cournon, dans le Puy-de-Dôme, près de Clermont-Ferrand et en 2021 c'était au Marault, près de Nevers. La Région Centre-Val de Loire, choisie cette année, est au confluent de différentes zones d'élevage charolais comme les Pays de Loire, la Nouvelle Aquitaine, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Nord-Ouest / Normandie et la Bourgogne Franche-Comté. Le choix de tenir le prochain CNA à La Celle-Condé est donc parfait pour toucher plusieurs régions d'élevage où la charolaise est très présente »*. L'événement est aussi organisé en partenariat avec l'association Charolais Cœur de France, créée en 2018 afin de porter la candidature des éleveurs de la région Centre-Val de Loire pour accueillir le Concours national adultes au sein d'un grand événement rassemblant professionnel et grand public.

Berty Robert, avec communiqué

En voisine du département du Cher, la Nièvre est logiquement bien représentée avec 20 élevages inscrits:
- EARL de Beaumont (Guenot),
- Jean-Claude Scotty,
- SCEA Domaine d'Aglan (Gauthier),
- Dominique Sennepin,
- Gaec Deboux,
- Gaec Touillon Moiron,
- Gaec de Germenay,
- Élevage Lemaitre Noizillier,
- Gaec Lépée Bouchard,
- Gaec Roube-Fayet,
- Rosanne Lemaitre,
- Christophe Beauzon,
- Nicolas Beauzon,
- Simone Champeau,
- EARL Beauzon Alban,
- Gaec Besson,
- Corentin Albert,
- EARL Paponneau,
- EARL Batho,
- Gaec Savre.
On trouve ensuite 4 élevages de Côte-d'Or:
- EARL Nicolas Guenot,
- Gaec Froidurot,
- François Lucand,
- Gaec des Granges de Vesvres.
Et 1 élevage de l'Yonne:
- SCEA Riotte Schrapfer.

// BETTERAVES

« Le réchauffement climatique augmente la pression des insectes ravageurs »

La guerre en Ukraine et ses conséquences, le changement climatique, les enjeux de la filière betteravière… Cyril Cogniard, président de la CGB Champagne Bourgogne a répondu aux questions de nos confrères de la Marne Agricole. Entretien.

La guerre en Ukraine marque l'actualité, comment votre activité est-elle impactée ?

Cyril Cogniard : *« La hausse des coûts de production est une conséquence directe de la guerre. Le bond est en moyenne de + 16 % pour cette campagne 2023, surtout imputable à l'engrais. Il faut désormais compter plus de 3 000 € de charges (variables + structure) pour produire 1 ha de betteraves.*

La hausse est de 35 % en 3 ans. Heureusement, les très bons niveaux de prix actuels permettent jusqu'alors d'éviter l'effet ciseau tant redouté. La betterave est à nouveau plus rentable que les autres cultures.

Les coûts de transformation ont également explosé. Le prix du gaz est monté à des sommets (+ 200 €/MWh au plus fort de la crise). Les choses sont partiellement rentrées dans l'ordre, mais le gaz reste actuellement environ 1,5 fois plus cher qu'il y a 5 ans.

Par ailleurs, l'inflation a touché tous les autres postes et reste bien ancrée malgré une certaine stabilisation de la situation.

Un autre effet pour notre filière est l'ouverture de nos marchés européens aux produits ukrainiens. Nous avons importé plus de 300 000 t de sucre ukrainien en Europe sur la campagne actuelle : c'est l'équivalent de deux grosses usines françaises.

Nous comprenons bien qu'il faille aider les Ukrainiens. En revanche, nous n'acceptons pas qu'un afflux non maîtrisé de sucre, produit avec des molécules qui nous sont interdites en France et UE, menace notre marché. L'Ukraine a augmenté ses surfaces de 20 % cette année, il faut être vigilant ».

Quel impact du changement climatique sur votre filière ? Y a-t-il des pistes d'adaptation ?

CC : *« L'augmentation des températures moyennes est plutôt un facteur favorable à la croissance et a permis d'avancer les semis d'environ un mois par rapport aux années 1990. Sur la fin de campagne, il n'est plus rare d'arracher des betteraves sur décembre, ce qui était inimaginable autrefois.*

Mais les arrêts de croissance liés aux déficits hydriques et aux périodes de canicules estivales sont négatifs. 2023 échappe à la règle, mais le phénomène devient de plus en plus fréquent. Tout ce qui est pris en début de campagne avec un semis précoce est gagné. Les accidents de gel connus en 2021 sont rares, ils ne doivent pas nous dévier de l'objectif.

Enfin, le réchauffement climatique augmente la pression des insectes ravageurs. Les pucerons arrivent tôt en saison, au moment où la betterave est très sensible au virus de la jaunisse. Leur activité dure plusieurs semaines, ce qui n'est pas tellement compatible avec les restrictions sur l'usage des produits phytos.

De même, le charançon Lixus est désormais présent sur une large partie du territoire français, alors qu'il n'existait qu'en Espagne autrefois ».

Quels sont les enjeux majeurs pour l'avenir de votre filière ?

CC : *« Nous devons continuer à bénéficier d'une évolution génétique très dynamique, et source de solutions. L'accélération de la recherche, l'accès aux techniques innovantes de sélection (NBT) seront déterminants.*

Le plan national de recherche et d'innovation (PNRI) doit se poursuivre, le gouvernement semble en avoir la volonté, et le PNRI 2 devrait être mis sur pied à l'automne. Il nous faut des innovations de rupture, réellement efficaces, qui viendront compléter la tolérance génétique.

La protection de notre marché européen est également un gros enjeu, comme évoqué avec l'Ukraine.

De manière générale, si l'on veut un changement de modèle, avec une agriculture et une industrie agroalimentaire décarbonées, il y a un coût.

Notre modèle européen est déjà un modèle d'excellence comparativement aux autres zones, mais les exigences liées au green deal et à ses déclinaisons réglementaires vont exiger plus de décarbonation. Il faudra aussi abandonner une part de production avec le retour de la jachère et la protection de la biodiversité.

Tout cela va renchérir les coûts de production. Ceux-ci doivent être répercutés tout au long de la chaîne de valeur jusqu'au consommateur, lequel devra payer davantage pour son alimentation. L'importation de produits agricoles low cost ne peut plus continuer.

Enfin, fort de ces prix rémunérateurs et d'innovations techniques, il nous faut reconquérir les surfaces betteravières que nous avons perdues depuis 2017.

Pour cela, il faut aussi innover dans la contractualisation : les Anglais donnent la possibilité au producteur d'être acteur de son prix de vente. Leurs surfaces ont augmenté de + de 10 % en 2023, lorsque nous avons baissé de 6 % en France.

Sur les pulpes, il faut également une clarification et une sécurisation des planteurs éleveurs et méthaniseurs dans le contrat. Aujourd'hui, ils touchent une compensation financière dans leur prix de betteraves et rachètent la pulpe, sans garantie de volume. Ce système doit évoluer ».

Quelle sera l'actualité à la foire de Châlons cette année ?

CC : *« La betterave sera à l'honneur pour cette édition 2023. La CGB Champagne Bourgogne, fait son retour sur la foire de Châlons-en-Champagne (Marne) du 7 au 10 septembre.*

Par ailleurs, deux conférences de qualité dédiées à la betterave vont se tenir : celle du Crédit Agricole et de la FDSEA 51 le lundi 4 septembre avec les présidents de Téréos, Cristal Union et de la CGB ; et celle de la CGB Champagne Bourgogne et de la foire de Chalons le mardi 5 septembre matin, ouverte à tous, qui s'intitule « Les nouvelles techniques génomiques (NGT) au service de l'agriculture, de l'environnement et du climat. Comment dépasser les malentendus pour que l'amélioration des plantes relève les nombreux défis lancés à l'agriculture ? ».

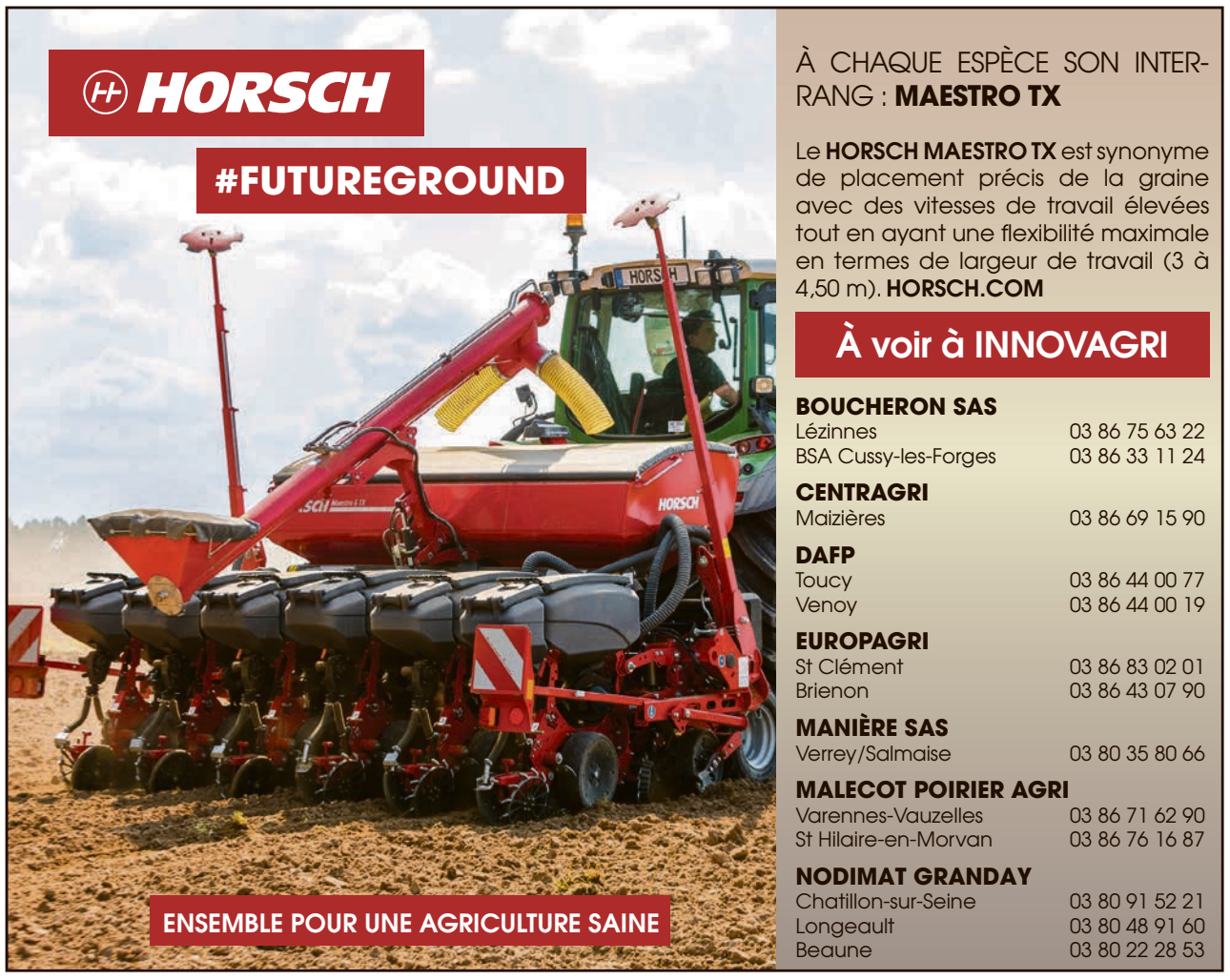
Elle réunira Bruno Dequiedt (SES VanDerHave), Gil Rivière-Wekstein (journaliste, rédacteur d'« agriculture et environnement ») et Anne Sander (députée européenne). J'espère y rencontrer tous les planteurs de notre région ».



CGB Champagne Bourgogne

Pour Cyril Cogniard, *« le réchauffement climatique augmente la pression des insectes ravageurs. Les pucerons arrivent tôt en saison, au moment où la betterave est très sensible au virus de la jaunisse ».*

Propos recueillis par Richard Cremonini



CULTURES

// SILPHIE

Une culture polyvalente au potentiel prometteur

Les multiples possibilités d'utilisation de la silphie, combinées à ses intérêts agronomiques et environnementaux en font une candidate de choix pour diversifier les assolements et améliorer l'autonomie fourragère des élevages.



L'implantation de cette culture est délicate, et pendant la première année il faudra soigner le désherbage.

La silphie, plante pérenne originaire des Amériques, offre une polyvalence remarquable en matière d'utilisations. Initialement reconnue pour alimenter les méthaniseurs en Allemagne, elle a gagné en popularité chez les éleveurs français en tant que ressource fourragère de qualité. Marlène Perrein, de Silphie France, souligne que *« la silphie traîne encore une image de fourrage de piètre qualité, avec des valeurs alimentaires de 0,7 UF, qui ont été obtenues par l'Inra sur des conduites monocoupes, destinées à la méthanisation. Depuis 10 ans, des éleveurs français l'utilisent en multicoupe comme ressource fourragère, avec des valeurs plus proches d'une UF. »* En Haute-Saône, au Gaec de la Vaivre, près de Port-sur-Saône, les exploitants ont implanté 26 hectares de silphie au cours des trois dernières années. Ils ont expérimenté différentes méthodes d'implantation, notamment le semis sous couvert de maïs, permettant d'éviter une première année improductive, car la récolte de la silphie ne commence qu'à partir de la deuxième année après l'implantation.

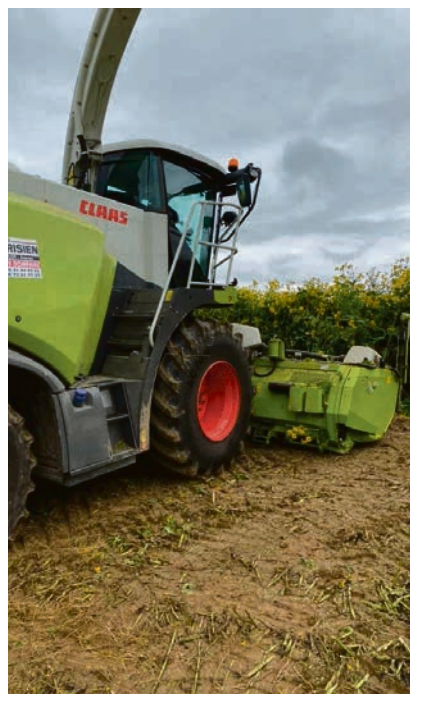
Racines profondes

Elle possède un potentiel de production intéressant pour l'autonomie fourragère des exploitations. En effet, avec 3 ou 4 coupes par an, une culture bien installée peut atteindre jusqu'à 20 tonnes de matière sèche par an. Son implantation racinaire profonde lui permet d'accéder à des ressources hydriques interdites aux cultures annuelles : un atout en cas de sécheresse printanière ou estivale. Malgré ses avantages, la culture de silphie reste méconnue en France. Pourtant, elle suscite un intérêt croissant dans divers secteurs d'activité tels que la production de biogaz, l'élevage, les particuliers et les collectivités, les zones de non-traitement et de captage, ainsi que l'apiculture. Grâce à sa résistance aux périodes de sécheresse et de canicule, elle peut donc être une alliée précieuse pour les agriculteurs, notamment avec l'augmentation de la fréquence de ce type d'aléas climatiques. Outre son rôle dans l'autonomie fourragère, la silphie présente un autre atout de taille : sa teneur élevée en protéines. Environ 19 à 20 % de protéines peuvent être atteints si la fertilité azotée est suffisante. Une fertilisation supplémentaire après la première coupe permet de relancer la pousse de la plante. Grâce à ses caractéristiques nutritionnelles, la silphie offre une alternative aux tourteaux de soja, réduisant ainsi la dépendance des agriculteurs envers ces importations.

Bonne résistance à la sécheresse

« Avec une teneur élevée en sucres fermentescibles, elle est appétente. Nous préconisons de la conserver sous forme d'ensilage, qui sera distribué à hauteur de 50 % d'une ration mélangée, pour limiter les risques d'acidose », poursuit Marlène Perrein. La silphie se démarque également par son caractère économe et respectueux de l'environnement. En effet, elle ne nécessite qu'une faible consommation en eau et résiste bien aux périodes de sécheresse. Une fois bien implantée, la culture n'a plus que le coût de la récolte : plus de frais d'implantation, ni de travail du sol, ni de traitement de protection en végétation ou de désherbage… Cela en fait donc une option prometteuse pour les exploitations soucieuses de pratiques agricoles durables. Sa densité élevée rebuterait même… les sangliers ! Malgré ses nombreux avantages, le prix de la silphie, à 1 800 euros par hectare, reste un frein à son développement. Cependant, les multiples utilisations de cette plante et ses bénéfices agronomiques et environnementaux en font une culture à fort potentiel pour l'agriculture française. Avec une meilleure connaissance de ses avantages et un accès facilité aux semences, elle pourrait bien trouver sa place dans les exploitations agricoles du pays, contribuant ainsi à une agriculture plus durable et autonome.

Alexandre Coronel



La récolte se fait à l'ensileuse.

Densité de semis : 2,5 à 3 kg/ha
Coût ha : 1 600 à 2 000 € (protocole complet semences, engrais starter, désherbage, semis)
Conduite : Semis du 20 avril à début juin
Matériel : semoir monograines
Profondeur : 0,5-1 cm
Pas d'incidence sur sol drainé
Date de floraison : mi-juillet à fin septembre
Date de récolte : 15 août à fin septembre
Pérennité : 15 ans et plus
Zéro phyto après l'année d'implantation
Apport engrais starter phosphaté au semis en ultra-localisé
Productivité : 12 à 20 TMS/ha
Production gaz : 300 à 350 l/kg de MS
Soit en moyenne : 4 000 m³ à 4 500 m³ de gaz/ha

21

On reprend « enfin » du service

// TAILLE DES HAIES

Les travaux sur les haies sont de nouveau autorisés depuis le 16 août. Rencontre avec un entrepreneur du secteur de Pouilly-en-Auxois.

Un mois de travail en moins : la nouvelle Pac a encore réduit les possibilités d'interventions sur les haies. *« Saison de nidification oblige, nous ne pouvons plus tailler entre le 16 mars et le 15 août. Jusqu'à présent, les dates d'interdiction, c'était entre le 1er avril et le 31 juillet pour les parcelles agricoles »*, rappelle Anthony Bandonny, qui était déjà *« d'attaque »* au petit matin du 16 août, histoire de *« rattraper le temps perdu »* et satisfaire au mieux sa clientèle. Ce jeune entrepreneur de travaux agricoles, qui a pris son *« mal en patience »*, enchaîne actuellement les chantiers avec son tout nouveau lamier, capable d'élaguer *« proprement »* jusqu'à six mètres de hauteur : *« ce travail va s'étaler jusqu'à la prochaine interdiction, mi-mars 2024. Des agriculteurs avaient des besoins immédiats, d'autres vont attendre un peu plus longtemps pour limiter les interventions, je m'adapte à chaque fois »*. Le jeune Côte-d'orien de 23 ans va également jongler avec d'autres travaux agricoles, en lien avec les productions végétales : *« j'ai réalisé des semis de colza ces derniers jours, et il y avait encore un peu de déchaumage à faire. La préparation des sols pour les semis d'automne va vite arriver, il faudra semer dans la foulée »*.



Anthony Bandonny, en train de tester son nouveau lamier à Châtellenot.

En poste depuis deux ans

Anthony Bandonny a lancé son entreprise AB Prestations il y a deux ans, après la fin de ses études à la Maison familiale de Liernais, un CDI dans une exploitation laitière à Beaune puis un autre contrat dans une société et broyage et de pose de clôtures à Dracy-Saint-Loup : *« j'ai ensuite entrepris mes démarches pour créer mon ETA. J'ai bien fait de me lancer en 2021, juste avant le début de la flambée des prix… Le faire cette année, en 2023, ne serait pas possible pour moi avec cette inflation qui est très perturbante pour bien du monde »*. Ce passionné de l'agriculture a « contracté le virus » vers Patrick, son père, bien que celui-ci ne soit pas exploitant : *« il a travaillé en tant qu'ouvrier agricole pendant 32 ans chez Jean-Pierre Jarlot, un autre agriculteur de mon village, qui est aujourd'hui à la retraite. J'allais tout le temps l'accompagner sur les tracteurs, cet attrait pour le monde agricole est venu de là ! »*. S'installer en tant qu'agriculteur apparaissait *« trop compliqué »* pour Anthony Bandonny : *« créer une ETA était en revanche dans mes cordes et je ne le regrette pas. Mon activité permet de côtoyer beaucoup de personnes, de mettre les pieds dans différentes exploitations, le tout en découvrant des techniques de travail très variées, c'est très enrichissant »*.

Un homme à tout faire

Les services proposés par Anthony Bandonny sont multiples et peuvent s'opérer dans un large périmètre : *« la fauche de foin est peut-être l'activité qui me monopolise le plus après l'élagage et le broyage. J'interviens aussi dans la pose de clôtures. J'ai aussi une mini-pelle depuis l'an passé pour tous types de travaux, y compris chez les particuliers. Ma dernière sollicitation concernait d'ailleurs une canalisation : ces services m'ont bien occupé pendant l'interdiction de la taille des haies. Je peux aussi venir sur les exploitations sans mon matériel, en simple complément de main-d'œuvre. Il ne faut surtout pas hésiter à m'appeler pour plus de renseignements ! »*.

AG

Contact : 06 36 00 08 05.

ÉLEVAGE

// PRODUCTION OVINE

21

Concours pluvieux, concours heureux ?

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc a organisé son grand concours ovins vendredi dernier.



Le Gaec Ferroux, de Savilly, remporte le prix de championnat Charollais. Cet animal de trois ans est le père de l'agneau vendu plus de 5 000 euros à un Irlandais, lors du rendez-vous de Charolles le 4 août.



Le prix du meilleur agneau Charollais de l'année, pour Sébastien Jeannin, de Souhey.



Coup double en Suffolk pour le Gaec Mimeur de Thoisy-le-Désert, avec le prix de championnat et le meilleur agneau de l'année.



Le Gaec Lepée, de Millery, repart avec deux premiers prix de section Texel.

Un peu plus de 300 reproducteurs étaient en concours le 25 août à Arnay-le-Duc. Après les gros orages de la nuit précédente, la pluie refaisait des siennes en plein milieu de cet événement orchestré par le comice agricole local. Des gouttes d'eau et du vent : il en faut beaucoup plus pour dissuader un moutonnier ! Il y avait donc *« pas mal »* de monde et même une très bonne ambiance au foirail arnétois. Cerise sur le gâteau, *« il s'est fait du commerce »*, comme le décrivait Thierry Maréchal, le président du comice : *« Tout le monde semble satisfait, les exposants sont contents, c'est l'essentiel ! Il s'est vendu des agneaux, à des tarifs en adéquation avec le prix actuel de la viande »*. L'éleveur de Viévy était d'autant plus enthousiaste que les jeunes générations étaient bien représentées : *« il y a un bel engouement chez les jeunes installés, cela fait plaisir à voir. Oui, c'est une belle journée, avec de bons échanges professionnels. Tout n'est pas rose pour autant car je vais le redire encore une fois : les éleveurs ovins ne peuvent pas travailler sous la menace de la prédation. Ce sujet a bien sûr été abordé plus d'une fois ce matin… L'élevage s'est toujours adapté à ce qu'on lui a imposé. Mais là, avec la prédation, il n'y a vraiment rien à faire : nous ne pouvons pas nous adapter au loup dans nos zones rurales »*.

AG

Palmarès

Race Charollaise

Animaux inscrits. Prix de championnat : Gaec Ferroux. Meilleur agneau de l'année : Sébastien Jeannin. Première section, agneaux de l'année : 1) Gaec du moulin de Jonchery, 2) Sébastien Jeannin, 3) Gaec Gaudry, 4) Gaec élevage Comeau (71), 5) EARL du Champ de la Croix, 6) Sébastien Jeannin, 7) Thierry Maréchal, 8) EPL de Charolles (71). Deuxième section, antenais : 1) Sébastien Jeannin, 2) et 3) Gaec du moulin de Jonchery, 4) Gaec Gaudry, 5) Gaec Ferroux, 6) EARL du Champ de la Croix. Troisième section, adultes : 1) Gaec Ferroux, 2) et 3) Gaec Gaudry, 4) Gaec du moulin de Jonchery, 5) et 6) EARL du Champ de la Croix. Animaux non inscrits. Meilleur agneau de l'année : Didier Lambert (88). Section : 1) Didier Lambert, 2) Gaec Beurton Manière.

Race Berrichon

Animaux inscrits. Prix de championnat : Gaec Dupaquier Posanges. Meilleur agneau de l'année : Gaec Dupaquier Posanges. Première section, agneaux de l'année : 1) Lilian Rameau (89), 2) Gaec Dupaquier Posanges. Deuxième section, antenais : 1) Lilian Rameau, 2) Quentin Caverot. Troisième section, adultes : 1) Gaec Dupaquier Posanges, 2) Lilian Rameau.

Race Texel

Animaux inscrits. Prix de championnat : EARL Dion (88). Meilleur agneau de l'année : EARL Dion. Première section, agneaux de l'année : 1) Gaec Lepée, 2) EARL Dion, 3) Élevage du Melceney (88). Deuxième section, antenais : 1) EARL Dion, 2) Gaec Lépée, 3) EARL Dion, 4) Élevage du Melceney. Troisième section, adultes : 1) Gaec Lépée, 2) Élevage du Melceney, 3) EARL Dion.

Race Suffolk

Animaux inscrits. Prix de championnat : Gaec Mimeur. Meilleur agneau de l'année : Gaec Mimeur. Première section, agneaux de l'année : 1) Gaec Mimeur, 2) Gaec Poillot, 3) Sébastien Boissonnade (71), 4) Jean-Paul Moiron (89). Deuxième section, antenais : 1) Gaec Poillot, 2) Gaec Mimeur. Troisième section, adultes : 1) Gaec Poillot, 2) Gaec Mimeur, 3) Sébastien Boissonnade.

De retour de Charolles

Le concours national de la race charollaise s'est tenu les 3 et 4 août en Saône-et-Loire. Environ 750 animaux étaient présentés par 46 élevages. Plusieurs ventes se sont succédées lors de ce rendez-vous. La plus belle enchère des agneaux de station a été réalisée sur un agneau côte-d'orien, appartenant au Gaec Ferroux de Savilly. L'animal a été acquis plus de 5 000 euros par un éleveur irlandais. Cette enchère constitue le record historique de la vente : une très belle récompense pour cet élevage morvandiau fidèle à la station.





Le Gaec Dupaquier de Posanges, prix de championnat et meilleur agneau de l'année en Berrichon.



// « IT'S WINE TIME »

58 Histoire et papilles

La nouvelle édition de « It's wine time » touche bientôt à sa fin. Cet événement fait découvrir le travail de la vigne et de la vinification au travers de balades-dégustation.

« L'AOC Pouilly-Fumé est de plus en plus connue dans le monde, mais il reste encore du travail de communication à faire auprès du grand public » pointe Rianne Valent, animatrice de la Tour de Pouilly-Fumé, lors de la balade-dégustation du 19 août, organisée dans le cadre de « It's wine time ». Pour rappel, ce dernier permet durant tout l'été (de mi-juin à mi-septembre) de découvrir trois AOC (Pouilly- Fumé, Sancerre, Coteaux du Giennois) autour d'une thématique spécifique: la Loire le jeudi soir, le patrimoine le vendredi soir et la vigne le samedi soir. « It's wine time » fait partie, au même titre que les « Ciné-vignes », du programme d'animations œnotouristiques conduites par les Offices de tourisme et les Maisons des vins de la destination labellisée Vignobles et Découvertes « Sancerre-Pouilly-Giennois ».

Balade instructive

C'est au crépuscule que le rendez-vous était donné dans les vignes à Saint-Laurent-l'Abbaye. Aux côtés de Rianne, les visiteurs ont pu découvrir le travail de la vigne et de la vinification ainsi que quelques anecdotes durant une balade d'une heure. Ainsi, après des explications sur les éventuelles maladies de la vigne et du bois, elle fit un point sur l'origine du nom Troncsec avec le déplacement de l'église, réalisé en 1903, pour s'établir à deux kilomètres environ à Saint-Martin-sur-Nohain. *« Il y a d'autres histoires peu connues pour le vignoble comme le fait que le portail de l'église de Saint-Laurent ait été démonté pierre par pierre en 1926 par un antiquaire qui le vendit aux États-Unis (où il est encore exposé au musée des beaux-arts de Philadelphie). Cet antiquaire avait aussi pris un lot de chapiteaux de la nef »*. Parsemée de récits, la balade se poursuit dans les vignes pour se conclure sur une dégustation de quatre vins: un Pouilly-sur-Loire et trois Pouilly-Fumé.



Dans le cadre de chaque balade-dégustation de « It's wine time », quatre vins sont proposés.

Dégustation privilégiée

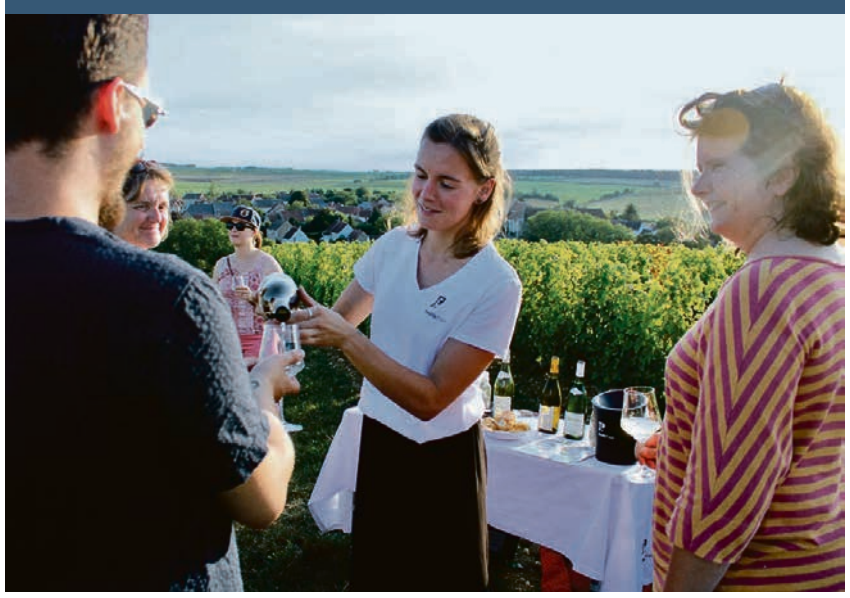
« Il est parfois difficile de cibler les différences qu'il peut y avoir entre les différents Pouilly de l'appellation. Cette dégustation, avec des vins du même millésime, permet de découvrir les subtilités gustatives qui sont engendrées par les différents types de terroir notamment ». Pour que la découverte soit la plus parlante, les vins sélectionnés s'attachaient à un cépage particulier avec le Pouilly-sur-Loire (Domaine de Riaux, Pouilly-sur-Loire, « Vieilles vignes », 2020) et aussi aux terrains de calcaire (Domaine de Fontenille, Pouilly-Fumé, 2020), de marne (Domaine Masson-Blondelet, Pouilly-Fumé, « Villa Paulus » 2020), et de silex (Domaine Patrick Coulbois, Pouilly-Fumé, « Les Coques » 2020). La dégustation se termine avec en toile de fond les vignes au coucher du soleil, et les visiteurs repartent alors, emplis d'un nouveau savoir acquis dans un cadre privilégié.

Chloé Monget

Retrouvez l'agenda complet de « It's wine time » sur: https://sancerre-pouilly-giennois.com/

La soif de connaissances

« Les ventes 2022 ont été réalisées à 50 % en France et 50 % à l'international (Royaume-Uni, États-Unis, Belgique, Italie, etc.). Depuis un ou deux ans, nous avons de plus en plus de touristes étrangers qui viennent spécialement à Pouilly pour découvrir le vignoble. C'est un excellent point qui offre une visibilité et une renommée de plus en plus grande à l'AOC. De plus, il y a une demande grandissante pour avoir des informations sur le terroir, le travail de la vigne et de la vinification. Il est donc important d'ouvrir les vignobles – et les bouteilles – pour assouvir cette soif de connaissances » **souligne Rianne. Pour mémoire, afin de pouvoir communiquer de façon encore plus précise, l'AOC Pouilly-Fumé est engagée dans une étude très poussée de son terroir en partenariat avec IUVV et l'ESA (voir TDB n° 1669).**



Les animations « It's wine time » permettent de découvrir les AOC de Sancerre, Pouilly-Fumé et Coteaux du Giennois.

// SOUTIEN

Desserrement autour de l'irrigation et de la distillation

Deux décisions gouvernementales récentes sont intervenues en faveur du monde viticole: l'une portant sur l'irrigation, l'autre, sur le financement de la distillation de crise.

C'est officiel depuis le 9 août: certains viticulteurs qui ont recours à l'irrigation vont pouvoir continuer à le faire sur une période plus longue que prévu. En effet, dans un décret qu'il a publié, le ministère de l'Agriculture repousse d'un mois la date limite pour irriguer les vignes. La réglementation précédente n'autorisait jusqu'alors cette pratique que jusqu'au 15 août. Le décret n° 2023-735 repousse cette limite au 15 septembre. Cette adaptation réglementaire figurait dans les conclusions du Varenne agricole de l'eau remises le 1er février 2022 par le Gouvernement. L'État s'était alors engagé à *« adapter les dispositions réglementaires afin de préserver la qualité des vins tout en prenant en compte la climatologie à venir »*. Cette modification apparaît en tout cas comme favorable au vignoble dans le contexte de réchauffement climatique. Néanmoins, il faut préciser que cette évolution concerne avant tout les vignobles du sud de la France. Dans le vignoble bourguignon, l'irrigation est tout simplement interdite. Il faut savoir qu'à partir du moment où l'on a recours à l'irrigation, il n'est plus possible de bénéficier du dispositif du Volume complémentaire individuel, ou VCI. La Bourgogne, pour autant, doit aussi faire avec le dérèglement climatique et des chaleurs plus intenses. Demander l'autorisation d'irriguer n'est pas à l'ordre du jour mais des réflexions sont à l'œuvre sur d'autres pratiques permettant de préserver le raisin des trop fortes chaleurs: couverts végétaux ou enherbement.



Photo: X. Delbecque

Pour protéger le raisin des trop fortes chaleurs, l'irrigation reste une solution pour beaucoup de vignobles du sud de la France. En Bourgogne, la pratique est interdite et on réfléchit à des solutions alternatives.

Moyen de lutter contre la baisse des prix

Le 25 août, c'est une autre mesure gouvernementale annoncée qui a résonné comme une bonne nouvelle pour la filière viticole: l'État a confirmé le complément de financement de la réserve de crise de l'Union européenne, qui permet de porter à 200 M d'euros le financement de la distillation de crise. En déplacement le 25 août dans l'Hérault, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Marc Fesneau a confirmé cette rallonge de 40 M€. En février dernier, un budget initial de 160 M€ avait été annoncé pour 3 Mhl. L'appel à souscription, lancé en juin, s'est traduit par des demandes de distillation supérieures à 4,4 Mhl. Cette campagne de distillation vise à *« faire en sorte que les prix arrêtent de s'effondrer et que les viticulteurs retrouvent du revenu »*, a déclaré Marc Fesneau. Au-delà de cette aide conjoncturelle, le gouvernement accompagne la filière dans l'élaboration d'un plan stratégique autour des *« nécessaires adaptations au changement climatique et à l'évolution des demandes du marché domestique et export »*. Marc Fesneau a souligné qu'il fallait *« qu'on se projette, qu'on pense les changements de consommation […] qu'on adapte la production à la demande de demain et qu'on se projette à l'export »* pour trouver de nouveaux débouchés.

Berty Robert, Christopher Levé

// PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Des dispositifs en quête d'adaptation

L'engouement suscité par le dispositif des Projets alimentaires territoriaux (PAT), qui vise à améliorer l'accès des Français à une alimentation durable dans les structures gérées par les collectivités, amène ceux qui les portent à réfléchir à la façon de s'adapter.

« Moins de dix ans après leur création en 2014 par la loi d'Avenir sur l'agriculture, on compte désormais 430 projets sur tout le territoire, avec une forte accélération depuis le plan France Relance », s'est réjoui Laurent Duval, le coprésident de Terres en villes, lors du premier Carrefour des Projets alimentaires territoriaux (PAT) qui a réuni plus de 300 porteurs de projets récemment à Paris. Selon le co-organisateur de la journée, dirigeant du réseau d'acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations, *« sept Français sur dix demeurent sur un territoire porteur d'un PAT, même si peu le savent aujourd'hui »*. Constitués initialement pour rapprocher la production de la consommation dans une relation d'économie durable et essentiellement tournés vers l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, ces dispositifs soutenus par les pouvoirs publics ont vu leur vocation s'élargir à la lutte contre la précarité alimentaire, la promotion de la santé par l'alimentation ou encore l'aménagement foncier. Une évolution qui nécessite d'intégrer l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire. *« Nous devons faire participer l'ensemble de l'écosystème, la production, la transformation et la distribution et pas seulement les circuits courts »*, précisait Laurent Duval. *« Cela constitue une petite révolution intellectuelle, car les projets d'origine étaient militants. Or pour être efficaces, nous avons besoin que les circuits longs entrent dans la dynamique »*, poursuivait-il tout en se disant favorable à la création d'une norme pour ce dispositif et à un « France PAT » au niveau national.



D'abord tournés vers l'approvisionnement de la restauration collective, les PAT ont, depuis, élargit leur périmètre. Ils agrègent aussi un nombre croissant d'acteurs territoriaux.

L'implication des Chambres

Les Chambres d'agriculture, qui accompagnent les trois quarts des projets en France, collaborent de plus en plus avec de nouveaux acteurs, *« par exemple avec les associations d'aide alimentaire ou avec les professionnels de la logistique »*, relève Arnaud Delestre, le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« Ces projets s'inscrivent dans les objectifs du projet stratégique des Chambres, entre autres de maintenir le nombre d'actifs agricoles sur les territoires, d'accompagner les transitions agricoles, ou encore de conforter des projets de filières voire d'en construire de nouvelles en fonction des besoins »*. L'éclosion des projets nécessite également d'en renforcer la coordination. *« La métropole de Saint-Etienne et l'agglomération de Loire Forez avaient chacune un projet de légumerie pour approvisionner leurs cantines »*, témoigne David Fara, vice-président de Saint-Etienne Métropole, en charge de l'agriculture, de la transition agricole et alimentaire. *« On a décidé de se parler pour n'en faire qu'une seule »*. *« La croissance fait qu'on a besoin aujourd'hui d'une véritable plateforme d'échange et de mutualisation entre les projets »*, assure le sénateur du Nord, Frédéric Marchand, coauteur en 2022 avec Dominique Chabanet du Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux (GAAER), d'un rapport sur l'avenir des PAT à la demande du Premier ministre. *« Cela pourrait être utile, par exemple, pour réfléchir à l'avenir des abattoirs locaux. »*

Mettre en cohérence différentes politiques

L'auteur de la mission d'évaluation plaide également en faveur d'une reconnaissance de la compétence des collectivités en matière d'alimentation, une initiative largement soutenue par les porteurs de projet. *« Il suffirait pour cela,* explique-t-il, *de modifier le Code général des collectivités territoriales en indiquant que les collectivités partagent cette compétence et participent au développement d'un système alimentaire local, durable et résilient, et à la lutte contre la précarité alimentaire ». « Cela nous permettrait de mettre en cohérence nos différentes politiques sociales, de disposer d'une plus grande légitimité pour rassembler les acteurs mais aussi de mobiliser plus de moyens financiers et humains »*, abonde Frédérique Denis, présidente de la Commission développement durable au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

Actuagri

L'exemple du PAT Autunois Morvan

La mise en place de projets alimentaires territoriaux a permis de consolider des filières et de pérenniser des outils au profit des agriculteurs locaux. C'est le cas en Bourgogne Franche-Comté, à l'initiative de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan. *« Le projet est né d'un débat autour de l'abattoir intercommunal d'Autun et de son atelier qui devaient être rénovés »*, explique Marie-Claude Barnay, présidente de cette collectivité. *« Pour engager la réflexion sur son avenir, nous avons créé une commission paritaire, composée de professionnels agricoles et d'élus pour voir comment approvisionner notre cuisine centrale en produits sains et locaux »*. Un circuit est mis en place avec une association d'éleveurs permettant que les carcasses de viande bovine soient valorisées en intégralité. *« La partie avant, transformée à l'abattoir d'Autun rénové en 2020, est servie dans les assiettes de nos enfants et aînés ; la partie arrière est vendue dans les hypermarchés de la région »*, poursuit Marie-Claude Barnay. De la même manière, le PAT Autunois Morvan a travaillé avec les maraîchers locaux pour approvisionner ses cantines. *« Pour cela, nous adaptons nos menus sur une année complète de manière à partir de la disponibilité réelle des produits »*, précise-t-elle. Dans le cadre de son projet, la collectivité a accompagné la création de micro-filières lentilles et pois chiche *« en partant du besoin et du savoir-faire des acteurs »*.

// ADMINISTRATION

58 Un nouveau Préfet dans la Nièvre

Suite au départ de Daniel Barnier (TDB n° 1744), le nouveau Préfet de la Nièvre a officiellement pris ses fonctions le 21 août. Ainsi, suite à la cérémonie organisée Place Carnot à Nevers, Michaël Galy a souhaité assurer son soutien sur le terrain aux forces de sécurité intérieure en se rendant au groupement de Gendarmerie de la Nièvre, au Centre opérationnel du SDIS 58 et enfin à la Direction départementale de la Sécurité Publique.

Chloé Monget



Le nouveau Préfet de la Nièvre lors de sa prise de fonction officielle, Place Carnot à Nevers.



// ANALYSES

L'impact réel du Covid sur les territoires ruraux

France Stratégies a réalisé une étude afin de tenter de mesurer la tendance réelle ou supposée du Covid en faveur d'un *« exode vers la ruralité »*. Une tendance qui s'est vérifiée, mais pas dans des proportions aussi importantes qu'on le dit parfois.

Oui, le phénomène d'exode urbain au profit du monde rural a bien existé après le Covid, mais pas avec l'ampleur espérée ou perçue. Telle est schématiquement résumée l'analyse de France Stratégie qui, *« voulant en avoir le cœur net »*, s'est appuyée sur deux sources de données : les inscriptions scolaires (de la maternelle au lycée) et les prix de l'immobilier. Des chiffres complétés avec ceux de l'emploi salarié. Ils tiennent compte du contexte socio-économique comme le ralentissement de la croissance démographique ; du fait que les inscriptions scolaires sont structurellement en baisse à l'échelle du pays ou encore que la hausse des prix de l'immobilier diffère selon les territoires. Pour les spécialistes de France Stratégie, *« le résultat le plus net de l'analyse […] concerne les inscriptions scolaires du premier degré »*.



Photo : Réussir

Le Covid a incontestablement été le moteur d'une prise de conscience, pour beaucoup de citadins, de l'importance de gagner en qualité de vie. Néanmoins, ils n'ont pas été si nombreux que cela à franchir le pas de l'installation en milieu rural.

Un œil sur les inscriptions scolaires

C'est en effet dans les zones rurales que l'évolution différentielle apparaît la plus favorable et dans les pôles des métropoles qu'elle est la plus défavorable, Paris compris ou non. Les relevés statistiques rapportent ainsi que les grands centres urbains (Paris et grandes métropoles) ont en moyenne perdu 0,95 % d'inscriptions en premier degré (école maternelle et élémentaire) entre la période avant Covid et la période après-Covid. Comme un effet de vase communicant, ce sont les villes moyennes (VM) et les petites aires d'attraction des villes moyennes (AAV) qui ont vu ce nombre augmenter ; de 0,15 % à 0,39 % pour les VM et de 0,54 % à 0,84 % pour les AAV. Quant aux communes rurales, les inscriptions en premier degré augmentent de 1,34 %. Le phénomène se réplique à quelque chose près pour l'enseignement du second degré. Côté prix de l'immobilier, ceux-ci augmentent sur tout le territoire (4,6 %) avec une hausse plus marquée au profit des couronnes des villes moyennes et des couronnes des métropoles. À l'inverse, les prix diminuent à Paris (3,13 %), dans le cœur des métropoles (1,90 %) et de petites villes (1,24 %) ainsi qu'en zones rurales (1,32 %). C'est, pour ces dernières, *« le signe peut-être d'une disponibilité plus grande du foncier »*, note l'étude de France Stratégie. Pour affiner cette étude, l'organisme qui dépend du Premier ministre a étudié l'impact de l'emploi sur les territoires ruraux car *« les nouvelles possibilités qu'offre le télétravail - du moins pour une certaine frange de la population - constituent […] un facteur de changement de comportement qui joue en faveur des migrations résidentielles »*, précisent les analystes.

Desserrement plutôt qu'exode

Concrètement, ce sont les métropoles de Paris, Lyon et Toulouse, où les emplois de bureau et les professions intellectuelles sont surreprésentés qui auraient fourni le plus de candidats à l'exode urbain. En conclusion et en faisant deux focus sur les villes moyennes et la Nouvelle-Aquitaine, France Stratégie confirme que le terme d'« exode urbain » paraît excessif pour expliquer le phénomène de « mise au vert » après l'épisode Covid. L'organisme qui préfère parler de *« desserrement des cœurs de métropoles »* vient ainsi corroborer d'autres études réalisées un peu en amont comme celle de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (Popsu Territoires) publiée en février dernier.

Christophe Soulard

// NUMÉRIQUE

Une sous-traitance à géométrie variable

Tandis que les politiques ont pris à bras-le-corps la question de l'accès au réseau mobile pour tous les habitants du territoire français, le raccordement à la fibre (réseau fixe) par des sociétés sous-traitantes pose encore de nombreux problèmes dans les zones rurales.

Accéder à une bonne couverture numérique depuis son habitation est devenu une priorité politique. D'autant plus depuis l'annonce du plan France très haut débit en 2013 et la signature du *New Deal* mobile en 2018 ; date à laquelle l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) a exigé des opérateurs de densifier leurs réseaux. Selon les données du « gendarme des télécommunications », les opérateurs de téléphonie mobile Free, Orange, SFR et Bouygues assuraient une bonne couverture en 2G et 3G à 99 % de la population au 31 décembre 2022. La situation dite de « bonne couverture » doit permettre de *« téléphoner et d'échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, et, dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments »*. Quant à l'accès à la 4G, l'Arcep affirme que plus de 97 % des sites du programme Zones blanches centres-bourgs existants en 2018, étaient équipés en 4G au 31 mars dernier. En matière de réseau mobile, la dynamique semble donc enclenchée.

Concernant la fibre optique, également appelée réseau fixe, le constat semble bien différent. Ancien maire de Vonnas, dans l'Ain, le sénateur Patrick Chaize (Les Républicains), a fait des télécommunications son cheval de bataille. En juillet 2022, le président de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca) avait adressé une proposition de loi au Sénat. Son objectif ? *« Assurer la qualité et la pérennité des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique »*. La Chambre haute a adopté en première lecture cette proposition de loi le 2 mai dernier. Une satisfaction pour celui qui souhaite remettre le consommateur au cœur des préoccupations des opérateurs. *« En termes de fibre optique, les territoires ruraux sont dynamiques, puisque les travaux et les déploiements y sont plus forts que dans les territoires urbains. »* Selon cet élu, le problème serait en réalité lié à la sous-traitance des raccordements à la fibre optique. Près de 15 000 raccordements seraient effectués chaque jour en France. *« Les raccordeurs sont, la plupart du temps, payés à la tâche. Ils cherchent donc la rentabilité et l'optimisation de leur temps. »* Les zones rurales, où les trajets entre chaque prestation sont plus longs, sont devenues les premières victimes de ce phénomène. Longueur d'attaches des câbles non respectée lors du raccordement, clés manquantes, boîtiers fibres ouverts à coups de pied-de-biche sans être refermés… Autant d'actes qui dégradent la qualité de la fibre optique dans ces territoires.

Labelliser les prestataires

« Je reçois des témoignages de ce genre de la France entière », affirme avec un certain dépit Patrick Chaize. Parmi les mesures phares contenues dans sa proposition de loi, figure notamment la certification ou la labellisation des prestataires de services. *« Dans certains secteurs, il est impossible de trouver quelqu'un pour venir faire le travail. Les sociétés se rabattent sur qui le veut bien, mais les problèmes de qualification dégradent la qualité du service et empirent le mécontentement et l'insatisfaction des consommateurs. J'ai donc proposé de donner à l'Arcep un moyen de contrôle, afin qu'elle soit en mesure de sanctionner un opérateur qui gère mal ses sous-traitants. »* Le sénateur a également inscrit la possibilité, pour le consommateur, de suspendre et de ne plus payer son abonnement en cas de dégradation continue du service. *« Actuellement, même si une panne persiste, le consommateur continue à payer »*, argumente-t-il. Si la proposition de loi du sénateur de l'Ain n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, un second volet sera bientôt examiné au Sénat. Il concernera cette fois les diverses problématiques et dérives liées à l'utilisation du numérique. Selon un rapport de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) sorti en 2022, le nombre de personnes éloignées du numérique ou touchées par « l'illectronisme » a augmenté au cours des cinq dernières années. Elles seraient désormais 16 millions.



Photo : Sénat / Cécilia Lerouge

Patrick Chaize (Les Républicains), sénateur de l'Ain.

Léa Rochon

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Formation aux Gestes qui sauvent (GQS)

• 4 et 5 septembre

Groupama organise de nombreuses sessions Gestes qui sauvent (GQS), jusqu'en octobre en Côte-d'Or. Elles sont ouvertes à tous, dès 10 ans. Toutes les sessions ont lieu au sein des casernes des pompiers des communes concernées selon les horaires précisés sur le site internet de Groupama : https://www.groupama.fr/regions/grand-est/inscription-gestes-qui-sauvent/. Les inscriptions se font sur le même site. Une session est prévue les 4 et 5 septembre à Dijon de 17 heures à 19 heures.

// Maitriser l'engraissement de ses bovins et augmenter la performance de son atelier

• 7 et 21 septembre

À Créancey avec visite d'atelier d'exploitation.

Céline FAUBLADIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Deux formations qualifiantes

• À partir de septembre

À partir de septembre, le CFPPA du Morvan proposera deux nouvelles formations : un BPREA (du 21 septembre 2023 au 12 juillet 2024) pour mener à bien une installation en milieu agricole et un BPJEPS mention animation sociale qui permet de concevoir et conduire des projets visant le développement du volet social ou du maintien de l'autonomie (du 28 septembre 2023 au 31 juillet 2024).

CFPPA du Morvan à cfppa.chateau-chinon@educagri.fr ou au 03 86 79 49 30.

// Réunions d'informations pour formations agricoles

• 7 septembre

Une réunion d'information est organisée, à partir de 9 h, le 7 septembre au CFPPA de Challuy (243 route de Lyon à Challuy) pour présenter les CAP option polycultures-élevage et option maraîchage (les deux auront lieu du 9 octobre 2023 au 21 juin 2024). Pour rappel, l'option maraîchage vise à former les apprenants aux travaux des cultures, au suivi de culture et également à l'agroforesterie. De son côté, l'option polycultures-élevage se focalisera sur la conduite d'élevage, la production d'aliments pour bétail (selon règles de l'agriculture bio) et enfin sur les grandes cultures. Les deux formations proposent également des modules autour de l'entretien de matériel, de la vente directe ou encore de la certification Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 21 66 08.

// Référent Bien-être : en quoi cela consiste-t-il ?

• Mardi 19 septembre

Depuis quelques années, les attentes sociétales sont fortes quant aux conditions d'élevage des animaux. Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de la qualité de vie des animaux d'élevage. Ainsi depuis janvier 2022, les éleveurs doivent désigner un référent bien-être animal sur leur exploitation. Dans ce cadre la chambre d'Agriculture de la Nièvre organise une formation sur ce thème le 19 septembre (horaires et lieux à venir).

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Bilan des moissons

• Jeudi 7 septembre

Afin de tirer les enseignements de la campagne et préparer la prochaine, la FDSEA 21 et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or vous invitent à une réunion d'échanges sur la moisson 2023 qui se tiendra à la Maison de l'Agriculture, 1, rue des Coulots à Bretenière. Ce bilan est co-construit avec Arvalis, Terres Inovia, l'APGMB, la Draaf, CER France BFC et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Les organismes stockeurs feront un point sur la collecte et Groupama et Pacifica feront de même sur l'assurance récolte.

NIÈVRE

// Ciné-Rencontre

• Mardi 5 septembre

Les producteurs locaux de sapins de Noël cherchent à renforcer leurs équipes afin de répondre à la demande croissante des consommateurs. Pour présenter les postes à pourvoir, ils seront présents à Corbigny à 14 h le 5 septembre pour la Ciné-rencontre orchestrée par la Fabrique emploi et Territoires.

Renseignements : ma.alexandre@lafabriquemploi.fr.

// S'installer en chanvre

• Vendredi 8 septembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise le 8 septembre une journée dédiée à l'installation en chanvre. Ainsi de 9 h à 12 h en salle (dans les locaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre) aura lieu une présentation générale de la filière avec les aspects techniques de la culture et les différents débouchés par Terres Inovia. Ensuite, un point sera fait sur son application innovante et écologique avec l'utilisation du chanvre comme matériau d'isolation. À partir de 13 h 30, une visite est proposée à l'EARL Brossard Lucien et Emmanuel à Raveau où les participants pourront découvrir un atelier de transformation d'huile avec des explication sur les autres valorisations du chanvre CBD (fleurs, infusions, etc.) par le Jardin des Thorains.

Renseignements : marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 39.

// Portes ouvertes

• Les 15, 16 et 17 septembre

Le Gaec du Verger (960, rue du Verger-Magny, 58170 Millay) vous ouvre ses portes durant trois jours pour découvrir : 20 veaux de l'année, un taureau de 18 mois et un taureau adulte. Pour rappel, le Gaec, composé de Rémy et Quentin Montcharmont, est un élevage Charolais HBC et Moutons Charollais.

Renseignements : 06 19 86 62 27 ou au 06 09 74 90 23

// 18e Rencontre technique

• Jeudi 21 septembre

La 18e rencontre technique ovine de Bourgogne Franche-Comté aura lieu le 21 septembre à partir de 13 h 30 au Gaec Nandrot (Brèches – Saint-Révérien). Au programme, diverses interventions sont prévues pour présenter la complémentarité bovin-ovin : GDS du Doubs, vétérinaire, OS Mouton Charollais, Alysé, Terre d'Ovin et les Chambres d'agriculture du 71, 70, 89, 58, 21. Des thèmes spécifiques seront abordés au travers de 4 ateliers : « Pâturage mixte et parasitisme », « stratégie de renouvellement des agnelles », « cohérence de l'association bovins/ovins », « aménagement d'anciens bâtiments ».

Renseignements : Christophe Rainon à christophe.rainon@nievre.chambagri.fr ou au 06 72 39 76 43.

// Développer son activité d'agritourisme

• Le 26 septembre

Le 26 septembre à Chateauneuf-Val-de-Bargis, la Chambre d'Agriculture en partenariat avec Nièvre Attractive propose une journée dédiée aux porteurs de projet et agriculteurs qui souhaitent se diversifier avec une activité touristique. De 9 h à 12 h 30, il sera présenté notamment les différents « labels » touristiques, les aides existantes ou encore la réglementation touristique. Puis, de 14 h à 16 h 30, une visite et échanges avec Florance Massé de l'Auberge de la Ferme du Mont sont organisés. Repas du midi sur inscription avant le 18 septembre (18 euros).

Renseignements : Marine Vaillant à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

YONNE

// Commande de fioul « gros volumes »

• Lundi 28 août

En prévision des travaux d'automne (vendanges et semis), un appel d'offres (réservé aux adhérents de la FDSEA de l'Yonne) pour une commande de fioul « gros volumes » est organisé par la FDSEA de l'Yonne. Les commandes doivent parvenir au plus tard le lundi 28 août à midi, avec la mention « gros volumes ».

Contact : Véronique Léger (FDSEA de l'Yonne) au 03 86 49 48 20.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

29/08/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 322 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	E	400-450	3,69	3,69	3,69	
	U	250-300	3,58	3,77	3,74	
		300-350	3,63	3,68	3,66	0,11
		350-400	3,63	3,67	3,65	0,09
		400-450	3,52	3,61	3,56	0,01
		450-500	3,49	3,52	3,50	0,04
	R	250-300	3,50	3,55	3,53	
		300-350	3,49	3,58	3,56	
		400-450	3,48	3,51	3,49	
F	U	250-300	3,30	3,65	3,38	
		300-350	3,38	3,55	3,49	0,12

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 217 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,18	3,43	3,26	0,03
		450-500	3,36	3,41	3,39	-0,03
		500 et +	3,15	3,27	3,24	0,10
F	U	350-400	3,20	3,30	3,27	0,12
		400-450	3,16	3,16	3,16	0,09
		450 et +	3,23	3,23	3,23	0,09

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 283 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,68	2,94	2,76	
F	E	24 à 36 mois	3,57	3,71	3,66	
	U	24 à 36 mois	3,10	3,48	3,20	0,06
		- 5 ans	2,91	3,30	3,05	0,07
		5 à 10 ans	2,82	2,90	2,90	-0,02
		+ de 10 ans	2,60	2,83	2,68	-0,12
	R	- 5 ans	2,47	2,87	2,78	0,00
		5 à 10 ans	2,59	2,80	2,74	0,07
		+ de 10 ans	2,41	2,68	2,56	-0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 822 - Taux de vente : 98 %

Broutards : L'offre augmente tout doucement et le niveau de qualité proposé par les éleveurs vendeurs est remarquable. Côté acheteurs, la demande est stimulée par quelques perspectives de débouchés sur les pays tiers, mais également par l'Italie qui cherche à se couvrir en volumes. La vente est très rapide, les cours sont fermes à haussiers et on ne constate aucun invendu.

Taurillons : Les lots jeunes, correctement conformés et vaccinés FCO se négocient correctement mais creusent l'écart avec les sujets plus médiocres.

Laitonnes / génisses de 18 mois : L'offre ne couvre pas la demande. Cours en hausse, aucun invendu.

Vaches / génisses de 30 mois : Des apports corrects cette semaine avec des acheteurs qui sont présents en nombre. Les cours des bons sujets sont facilement reconduits. La demande est toujours aussi forte par rapport au marché précédent.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

28/08/2023

Effectif : 148

Broutards :	**(375 - 470 kg)**	**1160 - 1620**	**3,10 - 3,47**
Génisses 16 - 24 mois :	**(420 - 500 kg)**	**1300 - 1510**	**3,03 - 3,10**
Génisses 24 - 36 mois :	**(510 - 810 kg)**	**1450 - 2470**	**2,85 - 3,32**
Taureaux :	**(530 - 1215 kg)**	**1300 - 3320**	**2,37 - 2,73**
Vaches :		**1190 - 2460**	

Vente rapide et globale en broutards à des tarifs fermes.
Cours fermes en femelles valablement vaccinées.
Commerce toujours actif en vaches lourdes et viandées qualifiées IBR. Aucun invendu.

Bovins gras : 22
Vaches de viande : 5,40 à 5,56 € kg de viande.
Génisses de viande : 5,60 à 5,74 € kg de viande.

Cours fermes . Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

21/08/2023

Effectif : 50

Agneaux	**115 - 154**	**(2,96 - 3,50)**
Brebis	**106**	**(1,34)**

Commerce plus discuté en agneaux à des tarifs orientés à la baisse.
Cours stables en brebis. Vente totale.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

21/08/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 541 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,56	3,81	3,68	-0,04
		de 38 à 44 kg	3,46	3,85	3,67	-0,09
		de 44 à 50 kg	3,40	3,61	3,44	-0,09
		+ de 50 kg	2,84	3,31	3,10	-0,03
	R	de 32 à 38 kg	3,25	3,53	3,34	0,30
		de 38 à 44 kg	3,28	3,59	3,42	0,06

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 137 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,15	1,36	1,33	
		+ de 60 kg	1,37	1,51	1,42	0,03
	R	- de 60 kg	0,48	0,84	0,76	-0,20
		+ de 60 kg	1,26	1,36	1,30	0,14
	O	+ de 60 kg	0,91	0,91	0,91	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 44 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	77	110	90	5,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 725 - Taux de vente : 92 %
Agneaux : L'ambiance commerciale reste calme.
Brebis : Transactions dynamiques. Cours fermes à haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

09/08/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 76 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,34	3,50	3,41	
F	U	250-300	3,18	3,32	3,28	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 78 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,71	3,33	2,91	0,00
		5 à 10 ans	2,73	3,16	2,87	0,05
		+ de 10 ans	2,66	2,88	2,72	0,06

GÉNISSES (viandes) — *Effectif : 15 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	> 350 kg	5,40	5,50	5,48	

VACHES (charolaise) — *Effectif : 21 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	- 10 ans + 400 kg	5,32	5,48	5,45	

OBSERVATIONS

Effectif global : 156 - Taux de vente : 99 %.
Broutards : Très peu de sortie avec néanmoins une demande présente. Le volume devrait accroitre dans les semaines prochaines.
Laitonnes : Cours reconduits à haussiers.
Vaches : L'offre est de qualité et les animaux trouvent preneurs rapidement, cours reconduit vente dynamique.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

09/08/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 326 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,81	3,95	3,86	0,32
		de 38 à 44 kg	3,45	4,05	3,85	0,33

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 273 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,66	2,41	1,92	0,04

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 70 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg	90	114	105	26,00
	R	de 25 à 35 kg	27	78	54	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 32 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	33	70	61	

OBSERVATIONS

Effectif global : 894 - Taux de vente : 96 %
Agneaux : Beaucoup moins d'offre cette semaine et des animaux annoncés qui permettent de stabiliser le marché et de revenir sur des cours réels. Vente rapide très peu d'invendus.
Brebis : De très bonne brebis en présentation, cours euphoriques, demande forte. AUCUN INVENDU.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

28 Août 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : marché dynamisé par la rentrée à venir, bonne demande en animaux! Orientation positive des cours au vu de la faiblesse de l'offre.

Bovins maigres : Les cours sont facilement reconduits avec en particulier une bonne dynamique en femelles.

POLITIQUES

De grandes lignes quant à la PLOA (projet de loi d'orientation et d'avenir), qui sera normalement soumise au Parlement, pour un vote attendu fin d'année, ont commencé à être diffusées sur ce mois d'août. Avec 1 départ à la retraite sur 2 éleveurs bovins actifs attendu d'ici les 10 ans à venir, le gouvernement doit prendre conscience de la nécessité d'une PLOA ambitieuse, prenant en compte la rémunération des éleveurs bovins viande et l'attractivité du métier! Conditions essentielles pour une réussite de ce projet !!

SANITAIRE

La France accueille cette semaine à Lyon, la réunion annuelle du congrès international de zootechnie. Les chercheurs des différents pays y présenteront leurs travaux et pistes d'avenir, sur l'ensemble des sujets (génétique, reproduction, alimentation, conduite des cheptels, nouvelles technologies…) touchant les systèmes de production animaux au plan mondial, avec notamment les enjeux du changement climatique, de la biodiversité et de la durabilité globale.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Dans le cadre des engagements pris par l'ensemble des familles de l'interprofession lors des « Assises du Bœuf 2030 », Interbev lance une communication à destination des professionnels de la filière pour mettre en avant les atouts de la contractualisation. Ainsi, un article de presse sera inséré dans l'ensemble des journaux agricoles départementaux en amont du sommet de l'élevage pour lister les avantages du contrat, et rappeler les différents outils mis à disposition par l'interprofession pour déployer la contractualisation. L'article fera également le lien avec une série de podcasts, en cours d'enregistrement, présentant des témoignages de contractualisation réussie. La FNB espère ainsi un rebond de la dynamique de contractualisation, outil encore aujourd'hui plus qu'indispensable pour garantir une juste rémunération aux éleveurs !

FAIT DE LA SEMAINE

Le vice-Président de la Commission Européenne, F. Timmermans, qui était en charge du Green Deal, a démissionné cet été pour se consacrer aux élections législatives des Pays-Bas. Son remplacement néerlandais n'est pas encore connu, mais c'est le Commissaire slovaque qui reprend ses fonctions.
Avec l'approche des élections européennes, les travaux sur plusieurs réglements du Green Deal patinaient déjà depuis quelques mois…

FOCUS

D'après Agreste, au mois de juillet, avec les fortes chaleurs et les pluies peu abondantes, la pousse cumulée des prairies permanentes en France, depuis le printemps, est devenue inférieure de 3% à la moyenne sur longue période (1989-2018).
Ce sont en particulier les régions méditerranéennes qui sont les plus impactées, mais aussi, plus récemment, le quart nord-est de la France.

CHIFFRE A RETENIR

+100

C'est, au 22 août, l'excédent de sortie de jeunes bovins dans l'indicateur de suivi d'écoulement des JB viande. En effet, les abattages de jeunes bovins viande ayant été dynamiques début aout, le suivi d'écoulement a montré un rattrapage des sorties, qui sont donc désormais équilibrées avec la modélisation faite sur base des effectifs supérieurs de début d'année ! Le marché des jeunes bovins est donc tout à fait équilibré !

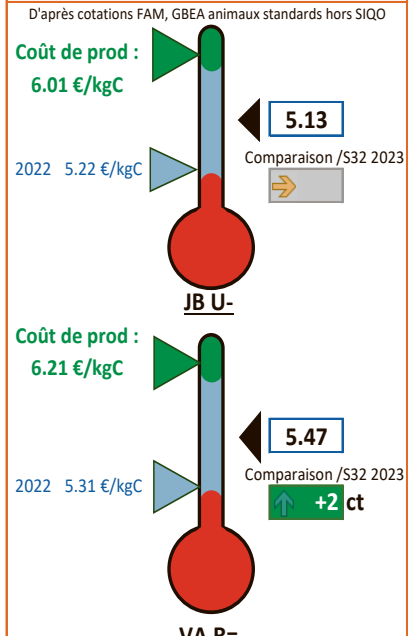
EN REGION

Un Manifeste de soutien à l'élevage de ruminants, a été initié par la FNB, en relation avec la FNPL, la FNO et la FNEC, avec l'objectif de recueillir durant l'été la signature de soutien des élus politiques sur les départements (députés, sénateurs, maires, conseillers généraux et régionaux, ….). La mobilisation se poursuit sur ce début septembre. L'enjeu est de pouvoir souligner les atouts essentiels de l'élevage ruminants pour les territoires, que ce soit sur le plan économique, social et environnemental.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

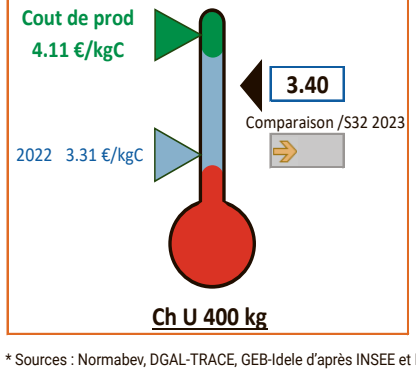
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

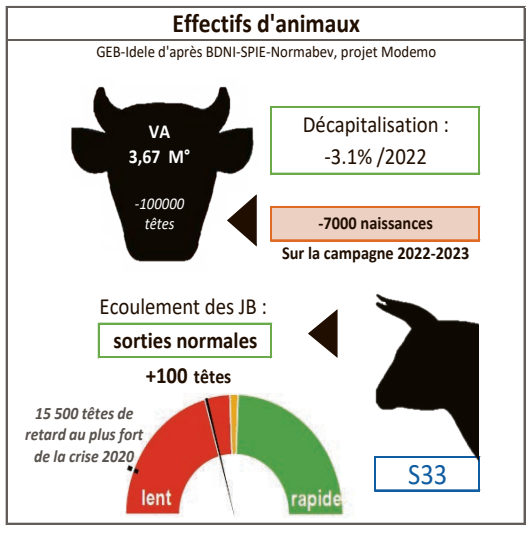
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

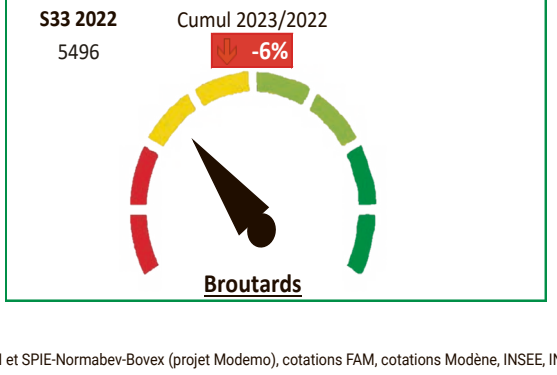
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

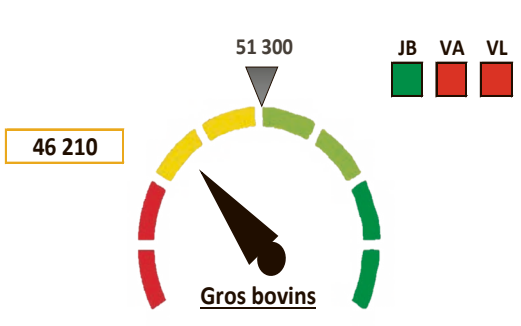
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 650 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.21	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.79	Génisse R + (€/kg éc.)
6.01	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.11	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er trimestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 35
du 28 août au 3 septembre 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'activité reprend après la période estivale et l'épisode caniculaire. Les apports s'étoffent un peu. Les achats sont dynamiques pour l'exportation, notamment Italie et pays tiers, permettant une réhausse générale des tarifs. Les sujets lourds sont recherchés. En femelles, l'offre est insuffisante pour répondre aux besoins.

Gros bovins maigres : Les volumes restent limités et insuffisants pour combler l'ensemble des besoins. Les tarifs sont fermes à haussiers dans la bonne marchandise plutôt jeune. Dans le reste, les tarifs sont stables et tout à fait corrects.

Boucherie : L'activité reprend en prévision de la rentrée face à des volumes qui restent limités. Le commerce est actif sur une tendance de nouveau haussière en toutes catégories. Les achats sont dynamiques en allaitantes avec des tarifs qui retrouvent leur niveau d'avant l'été. La demande se renforce également en races mixtes et laitières bien finies.

Veaux : Les volumes restent stables mais la demande est prudente. Les places sont limitées à l'intégration. Les transactions sont calmes à des cours globalement reconduits en allaitants. C'est plus difficile en veaux croisés et laitiers avec des baisses tarifaires sur plusieurs marchés. En veaux gras, le marché est bon pour les animaux supérieurs.

Ovins : En agneaux, le commerce est régulier. Les bons lots bien triés s'échangent facilement à des tarifs stables. Inversement la marchandise moyenne qui a souffert de la chaleur est plus discutée. En brebis, la vente est rapide pour les bons sujets.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends râtelier BR entre box pivotant + interface chargeur Stoll Mailleux état neuf.
✆ 06 98 36 65 15

01 - Achète tout tracteur tout état toute marque avec problème mécanique ou pour pièces.
✆ 07 49 88 65 13

Travail du sol

58 - Vends semoir à engrais Sulky DPX Prima, 900 l., - herse rotative 2.50 m. Quivogne, - 1 cultivateur Rau 3 m. grandes dents, - bétaillère Ponge 5.50 m. (3402)
✆ 06 11 32 57 22

71 - Vends arracheuse pomme de terre, semoir à maïs Benac, sulfateuse 400 litres.
✆ 03 85 24 82 72

Récolte

26 - Vends conttre batteur maïs + grille à maïs sur NHT*66 TBE 800 euros.
✆ 06 09 40 74 87

38 - Vends cause retraite installation d'écalage de noix avec bac à pierre.
✆ 06 27 42 15 94

42 - Vends presse MD IH, bon état.
✆ 04 77 30 90 52

Arbo-viti

69 - Urgent, cherche moteur Indenor Bobard K42 - 88 ou tracteur entier.
✆ 0610433581

Forestiers

07 - Vente de bois Hêtre + résineux. Tél le soir ou laisser message.
✆ 09 79 72 18 16

Cave

69 - 69- Vends plafond mobile fibre verre 10 hl 5 hl inox 250 l, citernes eau 1000 l.
✆ 0625774615

Divers

01 - Vends charrue KV 4 socs ; herse rotative Maschio 3m combiné Amazone ; semoir à engrais Bogball 1250 L.
✆ 06 10 48 93 53

01 - Vends 51 tuyaux arrosage ALU 100X9M, motopompe RUGGIERI, 30 tuyaux 50x6M (10 avec jets), 32 glissières autoroute, 4 auges Galva 2M50, 4 barrières de prairie 4-5M, 1 barre au garrot 5M, 1 bac de prairie.
✆ 06 08 30 23 30

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3501)
✆ 06 30 11 59 25

25 - Vends meubles de primeur : présentoir 10 m, îlot central, étagères, etc... État neuf 2000 euros (= 10 % de sa valeur).
✆ 06 08 02 62 91

26 - Caisse frigo très bon état, 33 M³, Groupe Supra 550, cloison intérieure sur rail, prix HT 8 800 euros.
✆ 06 49 59 87 21

38 - Vends chambre froide 100m³ évaporateur compresseur 6 ventilateurs + gaz.
✆ 06 89 61 06 78

38 - Vends tracteur Ford 5000 2RM Godet drop pour tractopelle MF 60 HX.
✆ 06 75 04 60 70

84 - Vends caisse frigo avec groupe SUPRA 550 TBE 33 m³ sur châssis. 380V + batterie. Cloison mobile à l'intérieur. 8 800 € HT.
✆ 06 49 59 87 21

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

SPACE HALL 1 Stand C25

Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

Elevage

38 - Cherche motoréducteur racleur à lisier 1,5kw chaîne marine 8 tours minute.
✆ 06 08 32 83 74

Véhicule

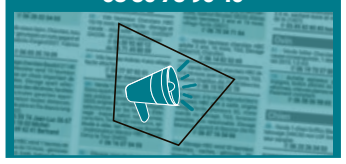
Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 120 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

89 - Vends toyota Hilux 34 D, 177 000 kms, boîte auto. CT OK, 18 000 euros (3406).
✆ 06 82 02 32 50

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40



Achat-Vente

Récolte

01 - Région Bresse, cause accident cultural vends 18 ha de maïs pour ensilage.
✆ 06 40 18 07 28

38 - Vends vendange sur pieds 8 ares.
✆ 06 79 23 33 98

42 - Vends maïs épi récolte 23, en bottes, analysé, possibilité transporté.
✆ 06 14 96 23 01

71 - Vends bon foin 2023, balles rondes 250 kgs, prairie naturelle sans engrais, 100 €/tonne (3405)
✆ 06 14 81 05 65

71 - Vends foin PN + luzerne 1ère, 2e coupe 2023 HD 120-70, luzerne 3e coupe 2023 MD.
✆ 06 24 27 94 30

Fourrage

39 - Vente paille, blé, orge, foin de prairie naturelle, et foin de luzerne.
✆ 06 73 92 81 55

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

69 - Vend paille blé et orge bottes rectangulaires livrée par 10 ou 20 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70

88 - Vends très belle paille de blé ou d'orge ainsi que paille déclassée en départ ou livrée.
✆ 06 36 83 53 99

Propriété

15 - Vends propriété agri 110 ha, 1 tenant avec eau pv, 2 stabus 200 bovins, hangar stock + hangar mat, avec/sans maison, Sud Aurillac.
✆ Union du Cantal
04 71 45 56 40

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Immobilier

42 - Recherche ancienne Ferme, exploitation agricole, terrain sur toute la région Rhône Alpes Auvergne. Discrétion assurée.
✆ 06 74 47 20 20

Emploi

Offre

01 - Nous sommes un petit service de remplacement dans le département de l'Ain (01). Existant depuis plus de 20 ans, nous recherchons un(e) salarié(e) pour un CDI temps partiel à convenir – pouvant évoluer sur un temps plein. Missions de traites et soins aux animaux + conduite de tracteurs. Secteur : 25 kms autour de Bourg-en-Bresse (01000). Conditions de travail et salaire à discuter Renseignements complémentaires et prise de rendez-vous par téléphone ou par mail à carole.l01@orange.fr
✆ 06 77 89 19 23

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou
06 03 46 99 24

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT
JCB

Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)

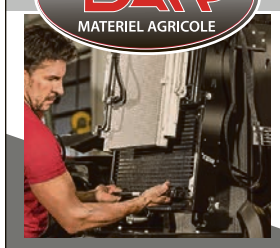
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Cichy
Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

SICAREV COOP
ÉLEVEUR DE GOÛT

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICIEN DE CENTRE - BOUVIER
AIDE AGRICOLE H/F - CDI

- Gérer les flux et le tri des bovins (réception, manipulation, pesée, gestion de la traçabilité, expédition).
- Assurer le bien-être des bovins au centre : alimentation des bovins, suivi sanitaire.
- Assurer le nettoyage et maintenance du centre.
- Connaissances et aptitudes à la manipulation des bovins.

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel …). Poste en CDD qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,77€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

67 - Recherche salarié(e) agricole pour exploitation familiale polyculture bovins viande.
✆ 06 73 86 61 19

69 - Tractoriste vendange exp. indispensable bonne disponibilité et adaptabilité rémuneration intéressante nourri logé début vers 11/9 pour 2 semaines env.
✆ 06 13 20 76 31 HR

69 - Beaujolais cherche vendangeurs H/F motivés nourris logés 18 sept.
✆ 06 32 45 62 95 (12h-13h).

69 - Beaujolais ch vendangeurs(euses) nourris logés vers le 15.09.
✆ 06 75 67 98 99 (heures repas)

69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F et porteur nourris logés vers 7 septembre pour 8 jours.
✆ 06 14 28 69 66

69 - Nous sommes à la recherche de vendangeurs ou vendangeuses ainsi qu'un porteur pour nos travaux de vendanges du 04 sept pour une durée d'environ 11 jours.
✆ 06 86 63 46 29

69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F et porteur nourris logés vers 7 septembre pour 8 jours.
✆ 06 14 28 69 66

Demande

71 - Aide agri, sud 71, nord Rhône-Alpes, avant et pendant retraite + cherche vieux logement.
✆ 07 52 13 08 48 ou 07 80 75 27 20

Mariage

25 - Néerlandais 45 ans parle français, secteur agricole cherche F. 40/45 ans secteur agricole/tourisme rural, bonne condition physique et morale pour s'installer dans les Pyrénées.
Ecrire à Terre de chez nous, 130 Bis Rue de Belfort - CS 40939 - 25021 BESANCON qui transmettra.

58 - Agriculteur célibataire recherche femme 35 - 55 ans pour vie à deux.
Ecrire à Terres de Bourgogne 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière qui transmettra (3403)

70 - JH, 44 ans désire rencontrer jeune femme 35 à 42 ans sérieuse afin de faire connaissance. Me contacter par courrier avec photos. Merci annonce sérieuse.
Ecrire au journal La Haute Saône Agricole et Rurale - 17 Quai Yves Barbier, BP 251 70005 VESOUL sous la référence 102876

Animaux

Bovin

Invitation PORTES OUVERTES
Les 8, 9 & 10 septembre 2023
Reproducteurs Charolais,
Mâles de l'année, Taureaux de 18 mois
GAEC BAULOT Yannick et Xavier
4, ch. du bois de Champeau - 21140 Villenotte
06 70 12 20 09 - 06 75 41 60 65

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de l'année et de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - vaches pleines HBL, vêlage d'automne et 10 laitonnes VIA GIE LAUV LIM (3101)
✆ 06 28 02 04 05

07 - Retraité vend cause surnombre vaches allaitantes + génisses 15 mois +broutards vaccinés indemne IBR. Tel le soir de préférence ou laisser message.
✆ 09 79 72 18 16.

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (2703)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel - 06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vends 10 taureaux 18 mois + veaux de l'année HBC, SC, vêlage facile, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (3202)
✆ 06 08 78 05 01 ou 06 99 25 33 53

71 - Vends broutardes Aubrac et veaux reproducteurs Aubrac, Jonnier à Saint-Jean-de-Trézy.
✆ 07 84 53 27 48

10e PORTES OUVERTES au pré de 2 élevages
Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023
Élevage utilisateur des taureaux testés/qualité maternelle, croissance et facilité de vêlage (insémination artificielle). Présentation et ventes de reproducteurs femelles et mâles, sans cornes et génotypés.
Venez découvrir les produits des nouveaux taureaux IA

- **EARL Dominique COMPOT**
Les Nolats - 58 Thianges
06 03 59 84 26 (naisseur d'outremer)

- **François BOUCHE**
La prairie - 58 Cercy-la-Tour
06 16 07 54 55
(présentation de 20 produits de Picasso P)

71 - Vends vaches et génisses Parthenaise, pleines, vêlages 09/10, le tout indemne IBR.
✆ 06 75 46 74 38 ou 06 20 76 65 65

74 - Recherche génisses de race Montbéliarde et Holstein entre 12 et 30 mois, cause changement de race.
✆ 06 86 69 38 77

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, -vaches, -génisses. Vente permanente femelles et mâles reproducteurs.Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine (3006)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Caprin

26 - Vend 30 chèvres saanens pleines élevage adhérant Capgènes 1233 L/ch à 38.6 TB et 36.5 TP prix 100 euros/ch.
✆ 06 02 11 40 39

42 - Vends 10 chevrettes alpine et saanen, écornées, nées en février 2023, indem de CAEV, troupeau au CL. 180€ pièce.
✆ 06 88 18 98 47 ou 06 28 28 31 33

Ovin

58 - Vends béliers charollais 3 ans (3502)
✆ 06 83 13 43 26

71 - Vends béliers charollais 18 mois, gros gabarit, bonne conformation, élevage inscrit TGS.
✆ 06 76 53 19 89

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

07 - Vends 4 chiots Border Collie. Bonnes origines. Nés le 05 juin 2023. ID de la mère : FR/377598. Numéro Siren : 250268743344050
✆ 06 09 44 15 43

42 - 71-42- Vends 6 chiots Beauceron x Hanging Tree Cow Dog nés le 25/06 Non Lof mère 2502698105187446, 200 euros.
✆ 06 18 02 92 83

58 - Donne chiots croisés Berger des pyrénées, bon pour garde, n° mère : RH-78990CIP, SIRET : 43499794600018 (3401).
✆ 06 14 26 16 97

Equin

01 - Vends étalon demi trait pie 26mois. Saillie en liberté. Cheval très gentil, licolé, monte en camion. Papiers en règle.
✆ 06 72 56 66 46

63 - ACHETE chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DIVERSES

VINVEST 2112
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 399 euros
Siège social : 4 rue Henri Cyrot
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
RCS DIJON 512 659 665

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «VINVEST 2112» par «FLACONS D'IVRESSE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
Pour avis la Gérance

AL23009419

AVIS DE PUBLICITÉ

GAR'AHM TROYES
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue Paul Ampe,
Zone Plein Est,
52000 CHAUMONT
508 195 104 RCS CHAUMONT

PV AGE 13/07/2023 – Transfert siège social (Modification de l'article 4 des statuts.).
AM : Rue Paul Ampe Zone Plein Est, 52000 CHAUMONT, RCS CHAUMONT 508 195 104.
NM : 82 A rue des Marmuzots, 21000 DIJON, RCS DIJON 508 195 104.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 27/08/2008 a un capital de 1 000 € composé uniquement d'apports en numéraire et a pour objet social : l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage commercial et accessoirement d'habitation, la construction ou l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société, la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat.
Pour avis.
La Gérance

AL23009548

AVIS DE TRANSFORMATION

PHILIPPE SENARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 87 500 euros
Siège social : 1 rue des Chaumes -
21420 ALOXE CORTON
380 720 227 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er août 2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
L'objet de la Société, sa dénomination, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 87 500 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, quelle que soit la qualité du cessionnaire, doit être autorisée par les associés. Madame Lorraine SENARD gérant, cesse ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Madame Lorraine SENARD, demeurant 6 impasse des Muriers à COMBERTAULT (21200) pour une durée indéterminée à compter du 1er août 2023. Pour avis

AL23009549

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

MODIFICATION DU CAPITAL

PHARMACIE VESSIE ; Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmacie au capital de 233 330 euros porté à 349 995 euros ; Siège social : 10 Grand Rue Porte de la Croix & 4 Rue Saint-Antoine, 21330 LAIGNES ; 824 994 677 RCS DIJON ; Par décision du 31 mai 2023, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 116 665 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 233 330 euros ; Nouvelle mention : Capital social : 349 995 euros. Pour avis. La Gérance

AL23009552

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

NOMINATION DE CO-GÉRANT

ALSTEMAR
Société civile immobilière
au capital de 1.200,00 euros
Siège social : FONTAINE LES DIJON
(21121),
12 rue Belin de Comblanchien
R.C.S. DIJON 897 845 913

Suivant acte reçu par Me COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON, le 31/07/2023, les associés ont nommé Mme Christine COLIN née KOENIG demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121), 12 rue Belin de Comblanchien, co-gérante de la société, à compter du même jour.
Les statuts sont modifiés en conséquent.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, la cogérance.

AL23009577

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HENRI ET GILLES BUISSON
Société à responsabilité limitée
au capital de 11.000 euros
Siège social : 21190 SAINT ROMAIN
400 677 894 RCS DIJON

En date du 23 août 2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social de la société qui devient : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et partout ailleurs :
le commerce de vins, alcools, spiritueux, vins effervescents, toutes boissons en général, en gros, demi-gros et détail, le commerce de petits fruits, la vente de liqueur et les opérations de commissions et de courtage, et généralement, tous produits alimentaires ;
les prestations de services motorisés ou manuels, à destination de tiers, de travaux agricoles semis, récolte, élevage etc... ; viticoles, l'entretien des vignes, la taille des vignes, le relevage des vignes, etc ; vinicoles et notamment, prestation de transport, pompage, élevage, habillage, embouteillage et tous autres travaux afférents ;ainsi que toutes opérations industrielles, agricoles, vinicoles, viticoles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, et la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis,

AL23009578

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GENLIS AUTO
SARL au capital de 300 000 €
Siège social : 87 av Général de Gaulle -
21110 GENLIS
794 727 818 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Camille GUYOT, demeurant 1, rue Jacques d'Albay à HAUTEVILE-LES-DIJON (21121), pour une durée illimitée, à compter de ce jour.
Pour avis
La Gérance

AL23009580

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SWOAX FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : chez A2B Centre d'Affaires -
ZAC Porte de Beaune -
18 rue Buffon - 21200 BEAUNE
831 613 484 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25 août 2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de conseil relatif à l'utilisation et la formation afférentes aux machines de nettoyage, aux logiciels ; ainsi que la formation théorique métiers et conseils liés; et ce, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
Le Président

AL23009583

TRANSFERT DE SIEGE DANS LE MÊME RESSORT

SCI NACHAN
Société Civile au capital de 15.244,90 euros
Siège social : 15 rue de Chorey
21200 BEAUNE
RCS DIJON 378 806 129

Par assemblée générale du 30/06/2023, les associés ont pris acte du transfert de siège de la société au 15 rue Thiers 21200 Beaune à compter du 8/01/2018 et ont modifié l'article 4 des statuts, du décès de Odette Ninot, Gérante, survenu le 14/04/2014, et ont désigné Annie VOLAND, demeurant 15 rue Thiers 21200 Beaune, Gérante, à compter du 30/06/2023, pour une durée illimitée.
Pour avis.

AL23009586

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

THIROS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 500 €
SIEGE SOCIAL : 6 RUE D'AMONT
21130 SAINT-SEINE-EN-BACHE
813.344.454 R.C.S. DIJON

Aux termes des décisions prises par l'associé unique en date du 27 juillet 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 35 Quai National 21170 SAINT JEAN DE LOSNE à compter de ce jour et de modifier les statuts en conséquences.

AL23009596

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MIPIOL
Société par actions simplifiée
au capital de 45.000 euros
Siège social : Chaussée de l'Europe
21400 CHATILLON SUR SEINE
RCS DIJON 338 959 729

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2023 a décidé :
- de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de 6 exercices, en remplacement de la société ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES : la société AB AUDIT, dont le siège social est à SAINT APOLLINAIRE (21850) 28 rue de la Redoute (RCS DIJON 451 042 972)
- de ne procéder ni au renouvellement ni au remplacement de Madame Aurélie TRUCY, commissaire aux comptes suppléant.
POUR AVIS
La Présidente

AL23009599

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

EMINIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 400.000 euros
Siège social : Chaussée de l'Europe
21400 CHATILLON SUR SEINE
RCS DIJON 429 729 932

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2023 a décidé :
- de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de 6 exercices, en remplacement de Monsieur Jean-Luc CARRE : la société AB AUDIT, dont le siège social est à SAINT APOLLINAIRE (21850) 28 rue de la Redoute (RCS DIJON 451 042 972)
POUR AVIS
La gérance

AL23009600

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDEDE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUEAU SOL A JOUEY
Par arrêté préfectoral n° 1099 du 10/07/2023, est organisée du 30 août 2023 à 9 h 00 au 03 octobre 2023 inclus à 17 h 00, soit 35 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire unecentrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Jouey, d'une puissance de 1730,4 Kwc,déposée par la société «RP6».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) est consultable :
• sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 106, de 9 h 15 à 11h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
• sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetespubliques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques/JOUEY/JOUEY-PC-325-22B-0003-photovoltaique
• sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Jouey aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
• Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/ep-centrale-solaire-photovoltaique-au-sol-jouey
• Adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
ep-centrale-solaire-photovoltaique-au-sol-jouey@mail.registre-numerique.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphépar le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Jouey.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Jouey, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 03 octobre 2023 avant 17 h 00 à l'adresse suivante :
ep-centrale-solaire-photovoltaique-au-sol-jouey@mail.registre-numerique.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le sitehttps://www.registre-numerique.fr/ep-centrale-solaire-photovoltaique-au-sol-jouey pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Jean-Luc JEOFFROY, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :
en mairie de Jouey :
Mercredi 30 août 2023 de 9h00 à 12h00
Mercredi 13 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
Samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
Mardi 3 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à monsieur Gaël VANNIER - RP6 Mobile: 07 78 41 82 77
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Jouey, à la direction départementale des territoires – 57rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetespubliques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques/JOUEY/JOUEY-PC-325-22B-0003-photovoltaique
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Pour la directrice départementale des territoires,
La directrice adjointe Nadine Muckensturm

AL23009083

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

LEGATIS DIJON GENLIS — Notaires de France

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ACHRISMO
Société civile en liquidation
au capital de 1.000 €
Siège de la liquidation :
MARSANNAY-LE-BOIS (21380),
7 rue du Stade
495 354 789 R.C.S. DIJON

Par AGE du 20/07/2023, à effet du même jour, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation de la société, déchargé M. Alain DESMARIS de son mandat de Liquidateur, donné quitus de sa gestion, et constaté la clôture de la liquidation de la société dont la dissolution a été publiée dans ce journal (édition du 07/07/2023).
Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce DIJON.
Pour avis

AL23009559

Exco Socodec

CLÔTURE DE LIQUIDATION

M.M.H.
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège : 6 route de Cîteaux,
21700 BONCOURT LE BOIS
Siège de liquidation : 6 route de Cîteaux,
21700 BONCOURT LE BOIS
505 277 145 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2023 à BONCOURT LE BOIS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Marc MOURLET, demeurant 6 route de Cîteaux – 21700 BONCOURT LE BOIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation en date du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis - Le Liquidateur

AL23009576

Exco Socodec

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LES BRESSANDES
Société civile en liquidation
Au capital de 900 euros
Siège social : 15, rue Monge – 21200 BEAUNE
Siège de liquidation : ZAC Les Portes de Beaune –
5, rue Dominique Jean Larrey
21200 BEAUNE
791 878 036 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26/06/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Jean-Philippe LAURENT, demeurant 5, impasse Richet – 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé ZAC Les Portes de Beaune – 5, rue Dominique Jean Larrey – 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur.

AL23009590

FIDAL AVOCATS

Société d'Avocats
10, Route de l'Aviation
CS 30094
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

DISSOLUTION

SCCV VILLA MARTINA
Société civile de construction-vente
au capital de 1.000 €
Siège social : 1, route de Genlis –
21110 Longecourt-en-Plaine
910.896.968 RCS Dijon

Selon décisions unanimes des associés en date du 31 juillet 2023, les associés ont constaté la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société à compter de la même date, d'où les modifications suivantes :
Ancienne mention
Gérant : Monsieur Philippe MAGDZIAREK, demeurant 1, route de Genlis – 21110 Longecourt-en-Plaine
Nouvelle mention
Liquidateur : Monsieur Philippe MAGDZIAREK, demeurant 1, route de Genlis – 21110 Longecourt-en-Plaine. Aucune limitation n'est apportée à ses pouvoirs.
Lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés : 1, route de Genlis – 21110 Longecourt-en-Plaine.
Les actes et pièces afférents seront déposés en annexe au RCS du Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis
Le liquidateur

AL23009591

// CONSTITUTION

LEGA SPHERE AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 août 2023, à CHEVIGNY ST SAUVEUR.
Dénomination : QUETIGNY EUROPE.
Forme : Société civile de construction vente.
Siège social : 3 rue du Point du Jour, 21800 Chevigny St Sauveur.
Objet : acquisition de tous terrains, la construction de tous immeuble sur les terrains acquis en vue de la revente desdits immeubles.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : toute cession est soumise à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire statuant à au moins la moitié des voix.
Gérant : Monsieur cyrille guiton, demeurant 1 route de pommard, 21200 Bligny les Beaune
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL23009569

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/08/2023, il a été constitué une SASU dénommée : MAISON ANSRI
Siège social : 10 rue de la préfecture - 21000 DIJON
Capital : 1,00 euros
Objet : Toutes activités de dépôt-vente pour particuliers et professionnels, e-commerce et vente par internet d'articles neufs et d'occasion de vêtements, sac à main, chaussures, bijoux accessoires de mode et accessoires de décoration.
Activités d'achat, vente, négoce, import et export.
Président : M. Samir ANSRI, 8 F impasse Monseigneur Moissenet - 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL23009579

NIÈVRE

// MODIFICATION

NON RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE VILLAGE DES GRANDS CHENES
SAS au capital de 10000€
Route de Fertot GIMOUILLE 58470
821299328 RCS NEVERS

Par décision de l'associée unique du 31.03.23, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de Jonathan Cabessa, commissaire aux comptes titulaire et de BRDG CONSEILS, commissaire aux comptes suppléant suite à la réforme de la loi Pacte du 22/05/19. Mention RCS Nevers. Pour avis,

AL23009551

NON RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOVARE COUNTRY
SAS au capital de 1000€
Route de Fertot 58470 GIMOUILLE
RCS NEVERS 822819819

Par décision de l'associée unique du 31.03.23, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de ISH AUDIT CONSEIL, commissaire aux comptes titulaire et de BRDG CONSEILS, commissaire aux comptes suppléant suite à la réforme de la loi Pacte du 22/05/19. Mention RCS Nevers.
Pour avis,

AL23009553

AVIS

MEUBLES CHATELLIER
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 150.000 euros
Siège social : 21, rue de Donzy
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS : 691 880 223

DECISIONS : Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2023
ANCIENNES MENTIONS
COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE
GRANT THORNTON - 100, Rue de Courcelles 75017 PARIS
CONSEIL DE SURVEILLANCE
- Monsieur Jean-Claude CHATELLIER demeurant 8, Rue Gambetta58200 COSNE COURS SUR LOIRE, Président
- Madame Denise CHATELLIER demeurant 8, Rue Gambetta 58200COSNE COURS SUR LOIRE, Vice-Présidente
- Madame Florence DOUROUX demeurant 121, Grande Rue du Général de Gaulle 94130 NOGENT SUR MARNE, membre
- Madame Françoise LEBRUN, demeurant 36, Rue Chevallier94210 ST MAUR DES FOSSES membre
NOUVELLES MENTIONS
COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE
NEANT
CONSEIL DE SURVEILLANCE
- Monsieur Jean-Claude CHATELLIER demeurant 8, Rue Gambetta58200 COSNE COURS SUR LOIRE, Président
- Madame Denise CHATELLIER demeurant 8, Rue Gambetta 58200COSNE COURS SUR LOIRE, Vice-Présidente
- Madame Florence DOUROUX demeurant 121, Grande rue du Général de Gaulle 94130 NOGENT SUR MARNE, membre
Pour avis et insertion,

AL23009554

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

SARL NEVERS LAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 euros
Siège social : 9 Rue du 4 Septembre
58600 FOURCHAMBAULT
524 593 282 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 27/07/2023, l'AGE des associés, statuant en application de l'art. L 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance.

AL23009560

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CHRISLINE
SNC au capital de 8.000 euros
Siège social : 6 Rue Pierre Lescot
94000 CRETEIL
RCS CRETEIL 951 793 546

Par AGE du 01/08/2023, les associés de la SNC CHRISLINE, ont procédé à la modification suivante :
- Transfert du siège social à compter de ce jour du : 6 Rue Pierre Lescot 94000 CRETEIL au 17, route de Lyon 58000 CHALLUY.
Gérante : Madame HUANG Céline, demeurant au 59 ter route de Lyon 58000 CHALLUY
Radiation au RCS de CRETEIL et Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23009561

oratio avocats
RÉSEAU BAKER TILLY

Rue de Québec

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FRANCALA
Société civile au capital de 2 000 euros
Siège social : ZI Paysagée de Nevers Nord -
Route Nationale 7
58640 VARENNES-VAUZELLES
481 563 518 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 29/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du ZI Paysagée de Nevers Nord, Route Nationale 7, 58640 VARENNES-VAUZELLES au 149 avenue du Maine, 75014 PARIS à compter du 01/08/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS.
Pour avis
La Gérance

AL23009565

MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE

Dénomination : ACCESS-MAISON.
Forme : SARL au capital de 10000 euros.
Siège social : ZI DES TRAPPES, 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE.
512311390 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 12 juillet 2023, l'associé unique a décidé à compter du 12 juillet 2023 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination SALERNO CONSTRUCTION.
Mention sera portée au RCS de Nevers

AL23009571

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 24 aout 2023, la SCI ZIDAL ayant son siège social 10 Chemin de la Beue 58640 VARENNES VAUZELLES immatriculée au RCS de NEVERS n° 822950671 a pris acte des éléments suivants :
Le capital social initialement de 1 000 euros divisés en 100 parts de 10 euros chacune a été augmenté pour passer à 251 000,00 € divisé en 25 100 parts sociales de 10 €.
Pour avis

AL23009582

CHANGEMENT DE GÉRANT

CARRIÈRES DE LA GROSSE BORNE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 12 200 €
Siège social : 2, Blanc Gâteau - 58220 DONZY
343 385 084 RCS NEVERS
Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 02/08/2023 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Gérant :
- ancienne mention : Mme Evelyne MONNOT
- nouvelle mention : M. Nicolas MORIN dt à MESVES SUR LOIRE (58) – 114, Route d'Antibes
Siège social :
- ancienne mention : Blanc Gâteau – 58220 DONZY
- nouvelle mention : 2, Blanc Gâteau – 58220 DONZY

AL23009602

NON DISSOLUTION

WALLY KEBAB
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 16, place Lafayette - 58290 MOULINS ENGILBERT
843 429 812 RCS NEVERS
Aux termes de ses décisions du 30/06/2023, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL23009608

ANNONCES LÉGALES

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte authentique en date à Charité sur Loire (la Nièvre) du 27/07/2023, Madame Alice Jeanine Thérèse TATERCZYNSKI, exploitante personnelle au 17, route de Lyon 58000 CHALLUY, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°533 554 663 a cédé la société CHRISLINE, SNC au capital de 1.000 EUR, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le n°951 793 546, dont le siège social est situé au 6 Rue Pierre Lescot 94000 CRETEIL, son fonds de commerce de bar, pmu, jeux de grattage Française des jeux, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac, exploité au 17, route de Lyon 58000 CHALLUY, moyennant le prix de 100.000€ et entrée en jouissance le 27/07/2023. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière publicité légale pour la validité et pour la correspondance au cabinet du Mandataire-Judiciaire SELARL JSA, en son établissement secondaire sis 14 Avenue Marceau, 58000 NEVERS

AL23009562

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 01/08/2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 08/08/2023, Dossier 2023 00016342 référence 5804P01 2023 A 00532, la société SARL ROYER CEDRIC, SARL au capital de 30 000 € ayant son siège social à VARENNES-VAUZELLES (58) – 11, Bd Camille Dagonneau, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 803 527 944 a cédé à la société SARL ROYER HABITAT, SARL au capital de 50 000 € ayant son siège social à VARENNES-VAUZELLES (58) – 11, Bd Camille Dagonneau, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 977 824 911, un fonds de commerce de peinture, décoration, aménagement, pose de tous types de revêtements, ravalement de façades, isolation intérieure, isolation thermique extérieure, pose de plaques de plâtre, menuiserie intérieure et extérieure, bois, aluminium et PVC, fabrication et pose de tous types de fermeture du bâtiment, installation d'automatismes sis et exploité à VARENNES-VAUZELLES (58) – 11, Bd Camille Dagonneau, moyennant le prix de 465 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er août 2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban – 58000 NEVERS.

AL23009597

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à BOURGES (18) du 02/08/2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 04/08/2023, Dossier 2023 00016084 référence 5804P01 2023 A 00526, la société SNC des Noirats, SNC au capital de 150 000 € ayant son siège social à DONZY (58) – 8 et 10, Faubourg de Bouhy, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 524 364 882 a cédé à la société CARRIERES DE LA GROSSE BORNE, SARL au capital de 12 200 € ayant son siège social à DONZY (58) – Blanc Gâteau, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 343 385 084, un fonds de commerce d'exploitation de carrières, taille et sciage de pierres - marbrerie - maçonnerie - monuments funéraires sis à DONZY (58) - Blanc Gâteau, moyennant le prix de 45 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 2 août 2023.
Le contrat de location-gérance consenti par la SNC DES NOIRATS à la société CARRIERES DE LA GROSSE BORNE ayant pour objet le fonds de commerce susvisé qui avait été consenti par acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, notaire associé à DONZY (58) en date du 26 mars 2011, a été en conséquence automatiquement résilié à effet du 02/08/2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à DONZY (58) – 8 et 10, Faubourg de Bouhy.

AL23009598

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SOMEX HOLDING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 25.000 euros
Siège social : GARCHIZY (Nièvre)
Route de la Petite Bussière
Z.I. de Varennes-Vauzelles Garchizy
R.C.S. NEVERS : 440 528 511
Société en liquidation

Décision : Assemblée générale extraordinaire du 31/07/2023
Objet : Dissolution amiable
Liquidateur : Monsieur Didier BONNEROT demeurant à SAINT-ELOI (Nièvre) - 7, Rue de Venille Aubeterre,
Siège de la liquidation : SAINT-ELOI (Nièvre) - 7, Rue de Venille-Aubeterre,
Lieu où la correspondance doit être adressée : SAINT-ELOI(Nièvre) - 7, Rue de Venille-Aubeterre,
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
LE LIQUIDATEUR

AL23009555

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PONT CIZEAU
Société Civile en liquidation au capital de 2 000 €
Siège Social : 121, Route de Cours – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
450 166 152 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 02/08/2023 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Michel TARTARE dt à ROSNY SOUS BOIS (93) - 321, Bd de la Boissière de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL23009593

DISSOLUTION

SCI POUSSIGNOL

En liquidation
Société civile au capital de 2 000,00 euros
Siège social : BLISMES (58120), Poussignol
SIREN : 450.567.755

Par décision collective du 25 août 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du 18 juillet 2023 et sa liquidation amiable.
A été nommé liquidateur Madame Margreta UNINGE, demeurant à BLISMES (58120), Route de Moulins Engilbert, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le liquidateur

AL23009610

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CORBIGNY en date du 22/08/2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LAURE TOILETTAGE
Siège social : 14 rue des Essais, 58800 CORBIGNY (Nièvre)
Objet : Salon de toilettage canin toutes races, félin et NAC, vente d'accessoires et articles et plus généralementtous articles relatifs aux animaux et à leur bien-être.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 1 500 euros
Gérance : Laure ITURRI-COTORA, demeurant 919 route de Vezelay, 58800 MAGNY LORMES.
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, la gérante

AL23009585

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GUYOT FINANCES

SAS au capital de 2000 €
Siège social : 14 RUE DE L USINE A GAZ
89500 Villeneuve-sur-Yonne
891 698 193 RCS de Sens

L'AGE du 22/08/2023 a nommé président M. GUYOT Charles, demeurant 11 RUE DU CROT 89500 Les Bordes en remplacement de Mme GOMES SYLVIE
Mention au RCS de Sens

AL23009572

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GUYOT FINANCES

SAS au capital de 2000 €
Siège social : 14 RUE DE L USINE A GAZ
89500 Villeneuve-sur-Yonne
891 698 193 RCS de Sens

L'AGE du 22/08/2023 a décidé de changer l'objet social qui devient : La prise de participation dans toutes filiales La fourniture de toutes prestations en matière de gestion administrative, financière, commerciale ou technique et d'une façon générale toutes prestations au profit de ses filiales,L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,L'animation d'un groupe de sociétés
Mention au RCS de Sens

AL23009573

S.J.B.
Société d'Avocats

EXTENSION OBJET SOCIAL

ATELIER BOIS BOURGOGNE - ABB

Société par actions simplifiée
au capital de 220 000 euros
Siège social : 21 Route de Châtillon - 89390 RAVIERES
824 006 597 RCS AUXERRE

Aux termes d'un ASSP en date du 3 mai 2023, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de légumerie (épluchage et conditionnement de légumes) en milieu carcéral par le biais d'une entreprise adaptée, et ce à compter du 3 mai 2023.

AL23009592

// ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'HERY

Lancement et ouverture d'enquête publique de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 28/11/2022, le Conseil Municipal a prescrit la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 de son Plan Local d'Urbanisme pour permettre la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité pour permettre la mise en œuvre d'un projet de production d'électricité photovoltaïque flottant sur le site de l'ancienne carrière au Nord du territoire.
Par arrêté n°2023T86 en date du 11 août 2023, le Maire d'HERY a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet susvisé n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/01/2022 qui porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation et l'évaluation environnementale.
Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, M. Daniel COLLARD en qualité de Commissaire-Enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif.
L'enquête se déroulera la mairie pendant 30 jours consécutifs, du **19 septembre 2023 à 14h00 au 20 octobre 2023 à 12h00 inclus** (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
-en mairie d'HERY, siège de l'enquête
- sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/4839
Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations :
- sur le registre d'enquête publique papier disponible en mairie
- sur le registre d'enquête publique matérialisé et sécurisé : https://www.registre-dematerialise.fr/4839
- Par voie postale à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : 2 rue Charles Rolland 89550 HERY (« enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'HERY)
- Par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante enquete-publique-4839@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en mairie, ainsi que sur le registre dématérialisé.
Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues à la mairie d'HERY les :
- le mardi 19 septembre 2023 de 14h00 à 18h00,
- le samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 20 octobre 2023 de 9h00 à 12h00.
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, sur le site internet de la Commune et à la Préfecture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Ils seront également disponibles à l'adresse suivante https://www.registre-dematerialise.fr/4839
Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.
La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Patrick ROUSSELLE, joignable en Mairie au 03.86.47.73.00.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

AL23009517

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE À MERRY-SUR-YONNE

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-354 du 18 août 2023,
une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une surface de 18,3 ha du territoire de la commune de MERRY-SUR-YONNE, déposée par la SASU ÉNERGIE MERRY-SUR-YONNE (WPD Solar France), sera ouverte du mardi 19septembre 2023 (9 h) au vendredi 20 octobre2023 inclus (19h), soit une durée de 32 jours consécutifs, à la mairie de MERRY-SUR-YONNE.
Sont désignés M. Valentin MARTIN en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Michel BREUILLÉ en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, la réponse du pétitionnaire à cet avis et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 19septembre 2023 au 20 octobre 2023 inclus, à la mairie de MERRY-SUR-YONNE, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr(rubrique Actions de l'État / Environnement / Photovoltaïque/ Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 19 septembre 2023 au 20octobre 2023 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
> soit par voie électronique :
- à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-merrysuryonne@yonne.gouv.fr
(Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne et donc visibles par tous),
> soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de MERRY-SUR-YONNE,
ou
- courrier adressé à la mairie de MERRY-SUR-YONNE (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :
à la mairie de MERRY-SUR-YONNE, les :
- mardi 19 septembre 2023 de 9 h à 12 h,
- samedi 30 septembre 2023, de 9 h à 12 h,
- jeudi 12 octobre 2023 de 9 h à 12 h,
- vendredi 20 octobre 2023 de 16 h à 19 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de MERRY-SUR-YONNE, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M.Bertrand LUCAS, responsable du projet pour la SASU ÉNERGIE MERRY-SUR-YONNE (WPD Solar France)- 14bis rue du Chapeau Rouge 21000 DIJON - email :b.lucas@wpd.fr

AL23009535

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise**, CRPCEN 89027, le 22 août 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
M. Jean Pierre **THOBOIS**, retraité, et Mme Yanhui **ZHU**, auto-entrepreneur, demeurant ensemble à PROVENCY (89200) 8 voie de la Bergerie.
M. né à PARIS 15ème le 30 mai 1946,
Mme née à HUNAN (CHINE) le 29 août 1974.
Mariés à la mairie de PROVENCY (89200) le 8 octobre 2013 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
M. est de nationalité française.
Mme est de nationalité chinoise.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23009581

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 12 mai 2013, Madame Jeannine Solange CHOICHILLON, retraitée, demeurant à QUARRE-LES-TOMBES (89630) 11 route de la Forêt au Duc «La Gorge», née à AVALLON (89200), le 7 janvier 1932, veuve de Monsieur Robert Louis CHEREAU et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à AVALLON (89200) (FRANCE), le 13 mai 2023, a consenti des legs universels.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), 13 rue Nicolas Caristie, le 25 août 2023, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL23009584

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 30.3.2023 les associés de la SAS SIL au capital de 6.660 euros, siège social à HERY (89550) 28, rue Roger Gueneau, 525 268 975 RCS AUXERRE, ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme Gaëlle SILURGUET demeurant à HERY (89550) 28, rue Roger Gueneau a été nommée liquidatrice. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à HERY (89550) 28, rue Roger Gueneau. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerced'AUXERRE. Cette dissolution met fin aux fonctions du Président et du Directeur général.

AL23009557

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 21.7.2023 les associés de la SAS en liquidation SIL au capital de 6.660 euros, siège social et de liquidation à HERY (89550) 28, rue Roger Gueneau, 525 268 975 RCS AUXERRE, ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.3.2023, donné quitus et décharge de son mandat à la liquidatrice et ont constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL23009558

CLÔTURE DE LIQUIDATION

J.A.M.

SASU au capital de 2.000€
Siège social : 12 Rue de l'Horloge
89000 AUXERRE
RCS 824 483 960 AUXERRE

L'AGE du 30/09/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme MALOT Espérance, 25 Route de Toucy 89000 AUXERRE, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 30/09/2021.Radiation au RCS de AUXERRE

AL23009568

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS OPRIX KC

SASU au capital de 5000 € (Cinq mille euros)
Dont le siège se situe au
14 RUE OLYMPE DE GOUGE
89 400 MIGENNES

Enregistrée au RCS de Sens sous le numéro 880 151 949
Aux termes d'un délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 JUIN 2023, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL23009587

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne),Place de l'Eglise , le 17 juillet 2023 a été déposé le procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 1er juillet 2023 de la société LES PETITS CAILLOUX, Société civile immobilière au capital de 100.000€ dont le siège social est à MAILLY LE CHATEAU (89270) 11 rue du Jeu de Paume, immatriculée au RCSsous le n° 821 443 876, et la nomination de Monsieur Xavier HUBERT, demeurant à MAILLY LE CHATEAU, 11 Rue du Jeu de Paume en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.

AL23009589

LDS GROUPE

DISSOLUTION

SARL SEGUINOT ET SES ENFANTS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège : 3 Route de Tonnerre, 89800 MALIGNY
Siège de liquidation :
3 route de Tonnerre
89800 MALIGNY
831 447 107 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er juillet 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Laurence SEGUINOT, demeurant 9 Rue de Méré 89800 MALIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 route de Tonnerre 89800 MALIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23009595

// CONSTITUTION

In Extenso
Experts-Comptables
CENTRE-EST
www.inextenso.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/08/2023 à Auxerre, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : D.M.C.
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 5 000 euros
SIEGE SOCIAL : 121 Grande Rue - 89100 SENS
OBJET : Le commerce en détail des produits alimentaires, des objets d'artisanat, des produits textiles et des produits cosmétiques en magasins spécialisé ; l'organisation des animations et dégustations sur place des produits ci-avant précisés.
DURÉE : 99 années
GÉRANT : Monsieur Dominique, André TSCHIJIK, demeurant 20 Boulevard du 14 juillet à SENS (89100)
La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.
Pour avis,

AL23009556

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 23/08/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI SO DOUX
Sigle : SO DOUX
Objet social : Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant Elles sont librement transmissibles par voie de succession, de donation ou en cas de liquidation entre époux.
Siège social : 17 Rue de la république, 89330 VILLEVALLIER
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS SENS
Co-gérance : Madame SAULQUIN LEDOUX HELENE, demeurant 17 RUE DE LA REPUBLIQUE, 89330 VILLEVALLIER et Monsieur SAULQUIN BRUNO, demeurant 17 Rue de la république, 89330 VILLEVALLIER
Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés, leurs conjoints, leurs ascendants et descendants.

AL23009567

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/08/2023, il a été constitué une société
Dénomination sociale :
LUCKY BAMBOO
Siège social : 5 Rue du Général de Gaulle, 89100 Sens
Forme : SARL
Capital : 1 000 €
Objet social : Salon de bien-être. Promotion en produits de santé, produits de beauté, produits de la médecine chinoise douce pour le bien fait des êtres humains, les équipements du sport, les nouvelles technologies du soin de beauté et ceci par tous les moyens (expériences etc.) ; et délassement. Pose des ongles.
Gérance : Madame SONG Yue, demeurant 19 rue Traversière 93100 Montreuil.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de SENS.

AL23009575

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER, Notaire associé à SEIGNELAY le 02/08/2023, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 07/08/2023 Dossier n° 2023 00041020 Référence 8904P01 2023 N 00915, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : L.M.F.A. Siège : VERGIGNY (89600), 3 avenue du 19 Mars 1962. Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Apports en numéraire : 150,00€. Capital social : 150,00€ divisé en 150 parts de 1.00€ chacune numérotées de 1 à 150. Gérants pour une durée illimitée : Monsieur Fabien LAUVIN et Madame Aurore MOISAN épouse LAUVIN demeurant ensemble à SAINT FLORENTIN (89600), 8 rue Descourtives. Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation : RCS AUXERRE. Pour insertion
Le Notaire.

AL23009594



LOISIRS

// ACCESSIBILITÉ À LA CULTURE

Des gilets vibrants pour les personnes sourdes et malentendantes

Depuis le mois de janvier, la salle de concert du Brise-Glace, située à Annecy, met à disposition cinq gilets vibrants, afin d'offrir des sensations et des vibrations au public sourd et malentendant.



Photo : LR/Apasec

Amélie Dubosc, responsable du pôle éducation artistique et culturelle du Brise-Glace, souhaite réitérer l'expérience et imaginer un nouveau format avec le groupe résident du lieu.



Photo : Victor Rousselot

Le Brise-Glace dispose de cinq gilets vibrants, mis à disposition gratuitement lors des concerts.

« J'ai ressenti une fierté d'accéder pour la première fois à une salle de spectacle. » Frédéric Carlioz n'est pas tout à fait un spectateur comme les autres. Il y a quelques mois, ce Haut-Savoyard de 45 ans a enfin pu découvrir l'ambiance d'une salle de concert. Non pas qu'il n'en eût jamais eu l'envie auparavant…

Ressentir les vibrations

En réalité, Frédéric est sourd. Le 14 janvier dernier, le quadragénaire qui est également le président de l'association Signes des Mains, s'est rendu à la salle de concert du Brise-Glace, située à Annecy (lire encadré), pour participer à un événement dédié à l'accessibilité des personnes sourdes et malentendantes.

Depuis 2022, la salle du Brise-Glace s'est dotée de cinq gilets vibrants. L'objectif est que le public, composé aussi bien de personnes entendantes, sourdes et malentendantes, puisse les porter le temps d'un concert. Reliés en haute fréquence à la table de mixage, ces gilets permettent aux utilisateurs de se déplacer dans la salle, tout en profitant des vibrations émises par la musique. *« Je sentais les vibrations sur mon corps quand le volume sonore de la musique était fort,* se remémore avec une certaine joie Évelyne Charrière, présidente de l'association LumoSignes et se définissant comme sourde. *J'étais à l'aise, je dansais librement au rythme de la musique ».* D'une valeur de 1 000 € l'unité, ces gilets ont été financés par le fonds accessibilité de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac).

Le public peut les utiliser gratuitement durant chaque concert du Brise-Glace. *« Mais depuis notre premier événement, nous ne les avons pas ressortis,* regrette Amélie Dubosc, responsable du pôle éducation artistique et culturelle du Brise-Glace. *Nous allons devoir cibler notre programmation, car cette technologie permet d'amplifier les fréquences basses, ce qui est idéal pour les musiques électroniques, mais un peu moins pour le jazz, par exemple ».* Au total, ce premier événement a rassemblé 300 personnes, dont 30 de la communauté sourde et malentendante. *« Pour nous, c'est un petit succès, puisque tout le public ne venait pas que du département de la Haute-Savoie,* ajoute la responsable, qui envisage de réitérer l'expérience. *Mais le problème, c'est d'aller chercher des fonds pour payer des chansigneurs et chansigneuses durant les concerts (lire encadré). Les gilets peuvent se suffire à eux-mêmes sur de la musique électronique, mais sur d'autres styles, cela reste fragile ».*

Encouragé par la ville d'Annecy

Cette notion d'accessibilité, la ville d'Annecy en a également fait une de ses récentes priorités. L'année dernière, la municipalité a fait l'acquisition de dix gilets vibrants, qu'elle met à disposition durant la Fête du lac. Et la demande existe. *« En 2022, 60 personnes sourdes ou malentendantes étaient venues avec leur famille,* assure la coordinatrice des politiques handicap et accessibilité, Laure Danielian. *Avec les cinq gilets du Brise-Glace, nous avons pu leur en fournir quinze gratuitement. C'est à nous de compenser le handicap ».* La mise à disposition était de nouveau effective cette année durant la dernière Fête du lac, le samedi 5 août, au cœur de la Venise des Alpes. Mais pour Frédéric Carlioz, comme pour Évelyne Charrière, tous deux représentants de la communauté sourde et malentendante, le chemin vers l'accessibilité et la sensibilisation reste encore long. Les personnes sourdes et malentendantes sont bien souvent prêtes à braver de nombreuses heures de route, afin de se rendre dans un événement culturel où leur handicap est pris en compte.

Léa Rochon

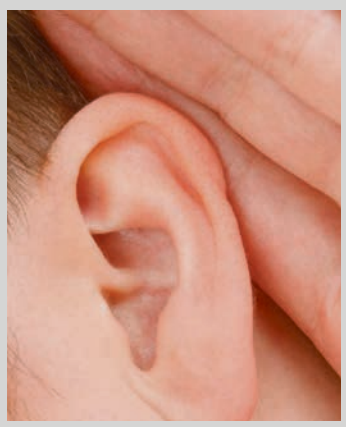
L'art et la nécessité du chansigne

Dans la communauté de la langue des signes française (LSF), les gilets vibrants ne sont pas les dispositifs les plus répandus lors des événements culturels. De plus en plus d'artistes et de salles de spectacle font appel à des professionnels du chansigne. Cette méthode consiste à interpréter une chanson en langue des signes, à destination des personnes sourdes et malentendantes. Plus encore, les chansigneurs et chansigneuses utilisent l'expression de leur visage et les parties de leur corps, afin de retranscrire les émotions d'une chanson. Véritable travail d'interprétation, le chansigne est d'abord né aux États-Unis, dans les années 1970, sous la forme de chorale. En France, sa pratique se démocratise peu à peu. À titre d'exemple, le concert du rappeur Soprano, qui s'est déroulé au festival des Vieilles Charrues (Bretagne), a été traduit en langue des signes grâce à deux interprètes de chansigne. La salle de concert du Brise-Glace a également joué le jeu en janvier dernier, lors de son événement d'initiation aux gilets vibrants. Les organisateurs avaient invité la musicienne La Pietà et le célèbre chansigneur, Carlos Carreras, à se produire ensemble. *« Une personne m'a expliqué qu'elle venait d'assister à son premier concert,* relate avec fierté Amélie Dubosc, responsable du pôle éducation artistique et culturelle du Brise-Glace. *Les bénéfices, c'était bel et bien d'avoir les gilets vibrants à disposition, mais aussi un concert adapté avec un chansigneur qui traduisait les textes ».*

// EN CHIFFRES

Être sourd ou malentendant en France

- 300 000 personnes sourdes et 5 millions de personnes malentendantes.
- 1/3 des personnes sourdes pratiquent couramment la langue des signes.
- 34 % des personnes sourdes sont inactives du fait de la restriction d'accès à l'emploi, aux loisirs et à l'isolement.



Sources : OMS chiffres de 2021 et Fédération nationale des sourds de France.

// HISTOIRE 2/3

La transformation en héritage

Après le premier volet dédié à l'arrivée de Claude Mathieu comme fermier général au Domaine d'Anlezy (voir TDB N° 1746), Michel Petit s'attache à présenter les points indispensables pour faire de la Nièvre une terre d'élevage qu'elle est encore aujourd'hui.

Si la réussite de l'implantation du Charolais dans la Nièvre n'est plus à prouver aujourd'hui, au 18e siècle cela n'était pas forcément gagné. En effet, Michel Petit met en avant des transformations incontournables afin d'adapter le Domaine d'Anlezy à l'arrivée de l'élevage. Des modifications qui façonneront l'avenir et la renommée d'un des descendants, Antoine.

Transformation totale

En effet, il semble que la réussite de l'introduction du charolais au Domaine d'Anlezy ait tenu aux transformations apportées à ce dernier. Clément-Edmond Révérend Du Mesnil (historien et généalogiste; 1832-1895) stipule: *« C'est vers 1773 que se fit en Nivernais la première importation de bœufs charolais. À cette époque M. Mathieu agriculteur intelligent et actif du Brionnais prenait à ferme la terre d'Anlezy d'un très faible rapport, entourée alors de chemins impraticables. L'usage si répandu déjà en Charolais d'engraisser des bœufs dans les prairies était inconnu en Nivernais »*. D'autre part *« M. Mathieu eut le bonheur de trouver dans ce sol presque inculte une fraîcheur et une fertilité qu'on n'y soupçonnait pas »*. Si l'apport des connaissances de Claude Mathieu semble indéniable, le poids des Damas n'est pas négligeable dans l'utilisation de méthodes et de plantes nouvelles: *« prairies artificielles avec luzerne, sainfoin trèfle, et même essai de chaulage avec M. Ducret, agriculteur fort habile dans le beau domaine d'Anlezy. M. de Damas, propriétaire à Crux introduisait dans ses domaines la culture de la pomme de terre pour la nourriture du porc et du gros bétail »* (toujours selon Clément-Édmond Révérend Du Mesnil). De plus, avant la venue de Claude Mathieu, le domaine dispose de quatre petits étangs et d'un plus grand de 32,8 ha pouvant produire quelques 6 000 carpes par an. Pour rappel, la pisciculture occupait au 18e siècle une place importante dans l'économie locale et constituait une ressource non négligeable à l'exemple des chartreux d'Apponay ainsi que pour les grands domaines comme celui des Damas. Ceci dit, le levé de Cassini, 1756 (1), fait état de l'aménagement d'un affluent de l'Andarge à proximité du château d'Anlezy – témoin du drainage nécessaire pour accueillir des bovins sur ces terres.

Pour preuve

L'engouement pour le Charolais dans la Nièvre est indéniable comme le dépeint précisément Jacques Chamard (début 19e): *« À la place de terres de culture dispendieuses ne laissant aux détenteurs qu'un bénéfice illusoire on vit s'étendre d'immenses prairies couvertes de bêtes blanches dont l'exploitation dans sa plus grande simplicité n'occupait que quelques domestiques »*. Ange Hyacinthe Maxence de Damas de Cormaillon, baron de Damas (1785 – 1862) pointe de son côté des prix qui s'affolent que ce soit pour les animaux ou pour les terrains: *« Ne voit-on pas vers 1800, un veau mâle de 2 mois s'enlever à 1 000 francs, somme considérable à cette époque »* et dans la région de Châtillon-en-Bazois: *« …où telles portions de terres qu'on aurait achetées il y a quelques années 50 ou 60 francs les 15 ares, qui aujourd'hui convertis en prés valent 1 000 francs »*.

Héritage

L'œuvre de Claude Mathieu au Domaine d'Anlezy profitera à ses sept enfants, certains se fixeront d'ailleurs à faible distance. Parmi ses descendants certains ont laissé une empreinte, comme Antoine (1776 – 1841). En effet, Onésime Delafond (vétérinaire; 1805-1861) fait son éloge en 1849 : *« par les soins de M. Mathieu, autrefois fermier à Aulnay la très grande partie des terres du beau domaine de Saint-Pierre du Mont fut convertie en prairies naturelles très ingénieusement irriguées par l'eau de sa fontaine et par les eaux pluviales. Aujourd'hui toute cette majestueuse montagne est couverte d'un nombreux bétail d'engrais »*. Sous la plume d'Henri Carimantran ce portrait positif se poursuit: *« Antoine Mathieu se distingua particulièrement par la création de prairies et par l'art avec lequel il employa et distribua les eaux d'irrigation… Il convertit en excellentes prairies, dans les terres d'Aulnay, d'immenses étendues de terres restées jusqu'alors presque entièrement improductives. Lorsqu'il avait affermé les terres d'Aulnay on y engraissait 16 bœufs; quand il quitta cette ferme, les prés fournissaient chaque année plus de 300 bœufs à la consommation de Paris »*. Les résultats du travail d'Antoine furent remarqués par ses pairs et c'est ainsi que d'autres grands noms vinrent dans la Nièvre: M. Lathon (Cercy-la-tour), M. Mossus (Limanton et aux environs de Montigny), M. Ducret (succéda à Anlezy à Camille et Antoine Mathieu, tous deux fils de Mathieu d'Oyé). Loin de s'arrêter en si bon chemin, la passion de l'élevage et de la race se transmet à travers les âges... la suite dans un prochain numéro de Terres de Bourgogne.

Michel Petit
(Mis en forme par Chloé Monget)

1. https://gallica.bnf.fr/essentiels/repere/carte-cassini-1756



Le Domaine d'Anzely s'est transformé pour accueillir les charolais.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Dimanche 3 septembre

// Vélotour à Dijon

L'événement cyclo-ludique n° 1 en France revient pour la 17e fois. Il accueillera 5 000 participants à l'occasion d'une joyeuse déambulation de cyclistes, qui traverseront des lieux habituellement fermés aux personnes à vélo ! Il proposera des parcours de 13 à 23 km à travers la métropole de Dijon, avec 14 lieux insolites ouverts spécialement aux vélos. Les participants partiront à la découverte de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, de la Minoterie, du collège Marcelle Pardé ainsi que de deux parkings Divia. Il y aura aussi deux boucles optionnelles pour ajouter jusqu'à 10 km à la balade, avec, au programme, la salle Le Cèdre ou encore le lycée professionnel Antoine.

Sur Facebook: velotour.officiel

• Dimanche 10 septembre

// Fantastic Picnic à l'abbaye de Fontenay

Dans le cadre des Fantastic Picnic, une journée champêtre est proposée à l'abbaye de Fontenay, site touristique et culturel de Côte-d'Or, près de Montbard. Un grand marché avec des producteurs locaux vous attend ce jour-là. Pour l'occasion, le grand prè de la Carpière, situé entre deux rivières, sera ouvert. Le marché de producteurs sera accompagné d'animations musicales et des vols en montgolfière sont aussi prévus.

À partir de 10 h. Renseignements au 03 80 92 15 00

• Dimanche 10 septembre

// Fantastic Picnic au château de Sainte-Sabine

Ce Fantastic Picnic vous donne rendez-vous dans le parc de 8 hectares du château de Sainte-Sabine, au cœur des paysages de l'Auxois et sur le thème de la guinguette au bord de l'étang. Le chef Benjamin Linard concoctera un buffet gourmand inspiré du terroir bourguignon. Des notes d'accordéon accompagneront votre repas.

À 12 h 15. Inscriptions possibles jusqu'au 6 septembre. Tarif: 49 euros, enfants: 25 euros. Renseignements au 03 80 49 22 01

• Samedi 16 septembre

// Marché de producteurs à Vitteaux

Les Jeunes agriculteurs de Vitteaux organisent un marché de producteurs. *« Il s'agira de notre 4e édition. Ce rendez-vous sera une nouvelle fois nocturne et débutera à 17 heures, route d'Avallon »*, présente Guillaume Rousselet, qui a rejoint l'équipe cantonale en 2017, lorsqu'il était étudiant. Le JA de Dampierre-en-Montagne annonce la participation d'au moins trente exposants: *« Il y aura énormément de choix, les produits seront très variés. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la fin du mois d'août pour les personnes intéressées. les artisans locaux sont également conviés »*. Des animations seront proposées aux enfants. Côté restauration, des burgers et des grillades seront au menu.

Nièvre

• À partir du 2 septembre

// Concours de labour JA

Les JA se mobilisent cette année pour les concours de labour, voici les dates par canton:
Corbigny le 2 septembre à La Collancelle (Laurent Cornu) – renseignement: 06 18 25 60 00.
Moulins-Engilbert le 9 septembre (chez Olivier De La Roche Aymon - SCEA du domaine de Givry)- renseignements: 07 50 84 31 98 et 07 86 95 37 96.
Brinon-sur-Beuvron le 23 Septembre à Germenay – renseignement: 07 88 62 72 67.

• Samedi 2 septembre

// Rencontre

La librairie « Le goût des mots » à Château-Chinon (12 bd de la République) vous convie à une rencontre avec Cathy Galliègue pour la sortie de son ouvrage: « Là où murmure le vent » (Éditions Terres de France) à 17 h 30. La rencontre sera animée par un agent du réseau de lecture publique de la communauté de communes.

Renseignements: 03 86 85 04 43.

• Dimanche 17 septembre

// 2e journée du Jambon du Morvan

La Confrérie du Jambon du Morvan vous convie à sa 2e journée dédiée au Jambon du Morvan ouverte au grand public le 17 septembre à Arleuf. L'événement débutera par la messe et bénédiction des bannières à 10 h à Arleuf puis, à 11 h, le grand défilé en musique avec les « Gars d'Arleuf » déambulera dans les rues. À 11 h 45, aura lieu l'intronisation dans la Confrérie à la salle des fêtes de la ville puis à 12 h 30 une dégustation de Jambon du Morvan mettra les convives en appétit pour le buffet (sur réservation avant le 12 septembre 15 euros par adulte – hors boisson). La journée se clôturera par des danses à 15 h animées par les « Galvachers du Morvan ».

Renseignements et réservation: www.jambondumorvan.fr

Yonne

• Dimanche 10 septembre

// Fantastic Picnic dans le Chablisien

Dans le cadre des Fantastic Picnic initiés par Bourgogne Franche-Comté Tourisme, participez à une randonnée et un Picnic gastronomique dans les vignes du Chablisien. À Beine, le Domaine Louis Moreau invite à une promenade à la découverte du vignoble. Un Fantastic Picnic bourguignon sera dressé dans les vignes, sur fond d'initiation à la dégustation à l'aveugle et de jeux d'arômes « éveil des sens » proposés par les ateliers de dégustation Oeno Mélo. Au programme: un panier picnic (offert à l'issue de la journée), garni de produits locaux et dégusté au milieu des ceps de vignes du domaine.

À parti de 11 heures. Tarif: 32 euros.

• Samedi 16 septembre

// Les marchés de la ferme aux abeilles

De 15 heures à 19 heures, chez Christine Busson (la ferme aux abeilles) à Fouchères (1, le Puits de Fer). L'occasion de rencontrer les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, avec la présence du gaec des Vins Vieux (Chablis et Épineuil), Jérôme Rabuat (produits de canard), la famille Charlois (cidres, jus de pomme et ratafia), le gaec Desmoutier-Breton (fromages de chèvre), le domaine Thibaut (vins de l'auxerrois), l'earl la Maiterie (poulets, œufs, asperges), les Jardins de la Croisière (légumes bio), Christine Fernandez (soumaintrain), les délices du Metz (yaourts au lait entier), Jean-Pierre Meyer (céramiste – potier), l'huilerie des Fouets (huiles), l'earl Dubois (viande d'agneau, de porc et de bœuf), les escargots d'Armeau (escargots), Cent pour cendre (lessive et produits ménagers artisanaux), Philippe Lepage (paysan boulanger), L'amour est dans le lait (glaces et sorbets), Jean-Romain Troussard (produits cosmétiques), Monclem (bières locales) et Affuteur de couteaux.

// UN VRAI SOUTIEN

Bergère d'appui dans les alpages

Bergère depuis cinq ans, Juliette Fortunier a vécu une saison atypique. Tout au long de l'été, elle a soutenu ou remplacé les bergers des alpages qui ont besoin de renfort.



Juliette Fortunier, bergère, embauchée pour venir en appui des bergers « titulaires » ayant besoin d'un coup de main ou d'être remplacés.

De la Matheysine à Belledonne, en passant par l'Oisans, le Vercors ou la Chartreuse. Voilà à quoi aura ressemblé l'été de Juliette Fortunier, bergère, embauchée pour venir en appui des bergers « titulaires » ayant besoin d'un coup de main ou d'être remplacés. À la mi-juillet, alors qu'elle venait de rejoindre l'alpage de Claran dans le nord du massif de Belledonne, elle en était déjà à sa quatrième intervention. Recrutée par les partenaires du nouveau dispositif de berger d'appui (1) pour son expérience et ses capacités d'adaptation, la jeune femme a entamé en 2023 sa cinquième saison en alpages. Âgée de 32 ans, issue d'une famille d'éleveurs de la Loire, Juliette Fortunier ne pensait pas devenir bergère. Après avoir suivi une formation de géographie en aménagement rural, elle a travaillé pour la Fédération des alpages de l'Isère (FAI).

« Composer avec de nombreuses incertitudes »

La curiosité, des rencontres avec des bergers, un goût prononcé pour la montagne, le travail en extérieur et les brebis, lui ont donné envie de découvrir et d'exercer ce métier. *« Se voir confier des troupeaux est une lourde responsabilité. On veut bien faire, mais on doit composer avec de nombreuses incertitudes sur les ressources en eau ou en fourrage, les conditions climatiques, les risques de prédation. Ce n'est pas facile. C'est un travail exigeant et physique. Il nécessite d'être endurant car aux côtés des moutons, on marche beaucoup, dans des terrains en pentes et par n'importe quel temps »*, confie la jeune femme, mettant également en avant qu'il implique des compétences techniques pour soigner les blessures des animaux. Elle estime cependant qu'il est plus facile d'exercer ce métier quand les conditions de logement ou quand les équipements fournis sont bons. *« Être bien logée, bien considérée, pouvoir mettre en place des parcs de tri ou une infirmerie, sont autant de facteurs qui font la différence »*, souligne-t-elle.

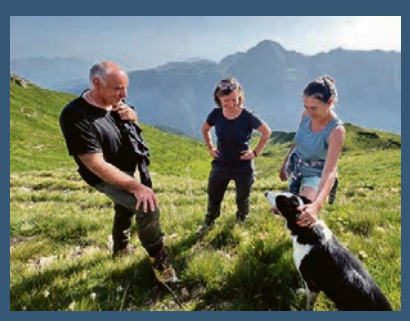
Planning chargé… et évolutif

Pour devenir bergère, Juliette Fortunier a suivi une petite formation sur le métier et une autre sur les chiens de troupeau. Elle a aussi effectué des visites d'alpages et a beaucoup échangé avec des bergers. En devenant bergère d'appui, elle savait qu'elle devrait effectuer de nombreuses tâches et missions, et qu'elle se retrouverait dans des situations très différentes. *« Ce n'est pas tout à fait le même métier. Il faut avoir envie de s'adapter tout le temps. Cela me plaît, car je suis très curieuse et j'aime découvrir de nouveaux endroits, de nouvelles personnes. C'est un voyage en Isère que je suis en train de faire »*, avance-t-elle, tout sourire. Le planning estival de la jeune bergère composé de missions de quelques jours à quelques semaines, était bien rempli. Mais il pouvait aussi évoluer. Souhaitant être disponible pour le plus grand nombre, elle a imaginé la nécessité de, parfois, hiérarchiser ses interventions, si des situations très compliquées survenaient. Elle sait aussi que, moralement, elle a un rôle de soutien important à jouer auprès des bergers confrontés aux problèmes de prédation qui subissent beaucoup de stress. Elle va opérer dans les alpages isérois jusqu'au 15 septembre. Pendant le reste de l'année, Juliette Fortunier travaille comme fromagère et enseignante. Elle effectue régulièrement des vacations à l'Isara (École d'ingénieurs en agronomie, agroalimentaire et environnement) à Lyon.

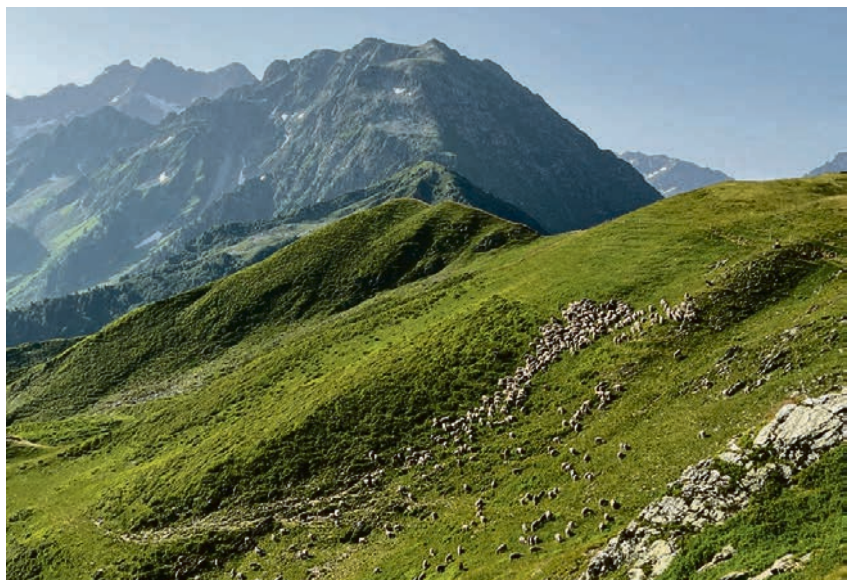
Isabelle Brenguier

(1) Le Département de l'Isère, la Fédération des alpages de l'Isère, Agriemploi et la MSA des Alpes du Nord.

Un soutien itinérant pour plus de sérénité



L'alpage du Claran, sur les hauteurs du Collet d'Allevard au nord de Belledonne, dans la commune de La Chapelle-du-Bard, accueille le troupeau de 700 brebis de race mérinos d'Anne et Frédéric Baffert, éleveurs dans les Hautes-Alpes. Cet été, il a été gardé par Charlène Chesnier et Robin Gerber. Mais durant quelques jours, le couple a été épaulé par Juliette Fortunier. *« La palette d'interventions est très large. Il s'agit autant de mettre en place des parcs, que de soigner des animaux, ou remplacer un berger qui doit s'absenter pour une urgence ou parce qu'il a besoin de quelques jours de repos »*, explique la jeune femme. *« Le métier est exigeant. Les bergers sont des gens comme tout le monde. Il est bon parfois d'anticiper, de demander de l'aide, avant d'être complètement épuisé »*. La présence dans les alpages de l'Isère de la jeune bergère a peut-être aussi permis une meilleure circulation de l'information. Forte de ses compétences, elle pourra également contribuer à la formation de bergers moins expérimentés et permettre la transmission de bonnes pratiques. Il est aussi prévu qu'elle sensibilise bergers et employeurs à la question du droit du travail. Même s'il est difficile de compter ses heures, elle a été embauchée via un contrat de 44 heures hebdomadaires pour un salaire net mensuel de 3 000 euros. Grâce à la venue de Juliette Fortunier, les éleveurs Baffert ont fait paître les brebis dans le quartier de la Balme, qui depuis quelques années, n'était plus exploité. *« Avant, il n'y avait que de la prairie, mais il a été recolonisé par les rhododendrons et les myrtilles »*, détaille Frédéric Baffert, ravi de la venue de la jeune femme, considérant la mise en place du dispositif comme *« une aubaine, une aide qui peut nous sauver psychologiquement face à des situations en alpages qui se dégradent, avec des problèmes de prédation de plus en plus récurrents et stressants. Je pense que ce soutien peut nous apporter de la sérénité, nous rassurer »*, estime-t-il. D'expérience, les différents acteurs de la montagne savent bien que dans les semaines à venir les attaques de loup sur les troupeaux vont se multiplier et le quotidien des bergers va s'en trouver détérioré.



L'alpage du Claran, dans l'Isère, fut l'un des lieux de travail de la bergère d'appui, dont le poste est financé par le Département de l'Isère, la Fédération départementale des alpages, Agriemploi et la MSA des Alpes du Nord.